



Gunvor au Congo

Pétrole, cash et détournements :
les aventures d'un négociant suisse
à Brazzaville

Public Eye

1	INTRODUCTION	5
2	GUNVOR À LA CONQUÊTE DU CONGO-BRAZZAVILLE	13
	2.1 – Le trader favori du Kremlin	14
	2.2 – Le Congo-B, un concentré de malédiction	15
	2.3 – Comment Gunvor accède au Congo	16
	2.4 – Le tandem Henry & Gandzion	18
	2.5 – Les atouts de Gunvor	20
3	BIENVENUE AU CONGO	23
	3.1 – Mise en bouche et plat de résistance	24
	3.2 – Les préfinancements, une machine à millions pour Gunvor	24
	3.3 – Des marges « exceptionnelles »	25
	3.4 – Le pactole de Gunvor	27
4	LE GRAND DÉTOURNEMENT	31
	4.1 – Champagne à Brazzaville grâce aux préfinancements	32
	4.2 – Asperbras, bénéficiaire de « la coopération congolo-brésilienne »	33
	4.3 – Gunvor bénéficie du plan corruptif d'Asperbras	33
	4.4 – Des marchés pharaoniques et surfacturés	37
	4.5 – Le système Veiga tangué sur l'Atlantique	39
	4.6 – Une flottille de bateaux fluviaux	41
5	LA JUSTICE SUISSE FACE À UNE AFFAIRE TENTACULAIRE	43
	5.1 – Des commissions mirobolantes versées à Genève	44
	5.2 – Première alerte: onze Chinois généreusement payés à Hong Kong	45
	5.3 – D'autres paiements suspects vers Hong Kong	47
	5.4 – En tant qu'employé, Pascal C. reconnaît les paiements corruptifs	50
	5.5 – Gunvor et son « Kerviel »: la thèse facile de « l'employé félon »	51
6	POUR SE RELANCER AU CONGO, GUNVOR OSE TOUT	53
	6.1 – La famille Gandzion signe une seconde fois	54
	6.2 – Un homme au passé chargé pour repartir sur de bonnes bases	55
	6.3 – Le document qui accable Gunvor en son et en image	56
7	CONCLUSION	61

Notes 65

IMPRESSUM Gunvor au Congo. Pétrole, cash et détournements : les aventures d'un négociant suisse à Brazzaville, Public Eye, septembre 2017, 68 pages | **Auteurs** Agathe Duparc, Marc Guéniat et Olivier Longchamp | **Remerciements** Andreas Missbach et Valentino Viredaz | **Rédaction** Géraldine Viret | **Édition** Raphaël de Riedmatten | **Lectorat** Maxime Ferréol et Christiane Droz | **Mise en page** Karin Hutter, karinhutter.com | **Impression** Vogt-Schild Druck AG, Cyclus Print, FSC (recycling) | **Photo de couverture** ©Carl De Keyzer/Magnum et maxuser/Shutterstock.com

Également disponible en anglais Gunvor in Congo. Oil, cash and misappropriation: the adventures of a Swiss trader in Brazzaville. A Public Eye investigation, September 2017, 68 pages. En cas de divergences entre les différentes versions, la version en français fait foi.

PUBLIC EYE Avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne | tél. +41 (0)21 620 03 03
fax +41 (0)21 620 03 00 | contact@publiceye.ch | www.publiceye.ch | CP 10-10813-5

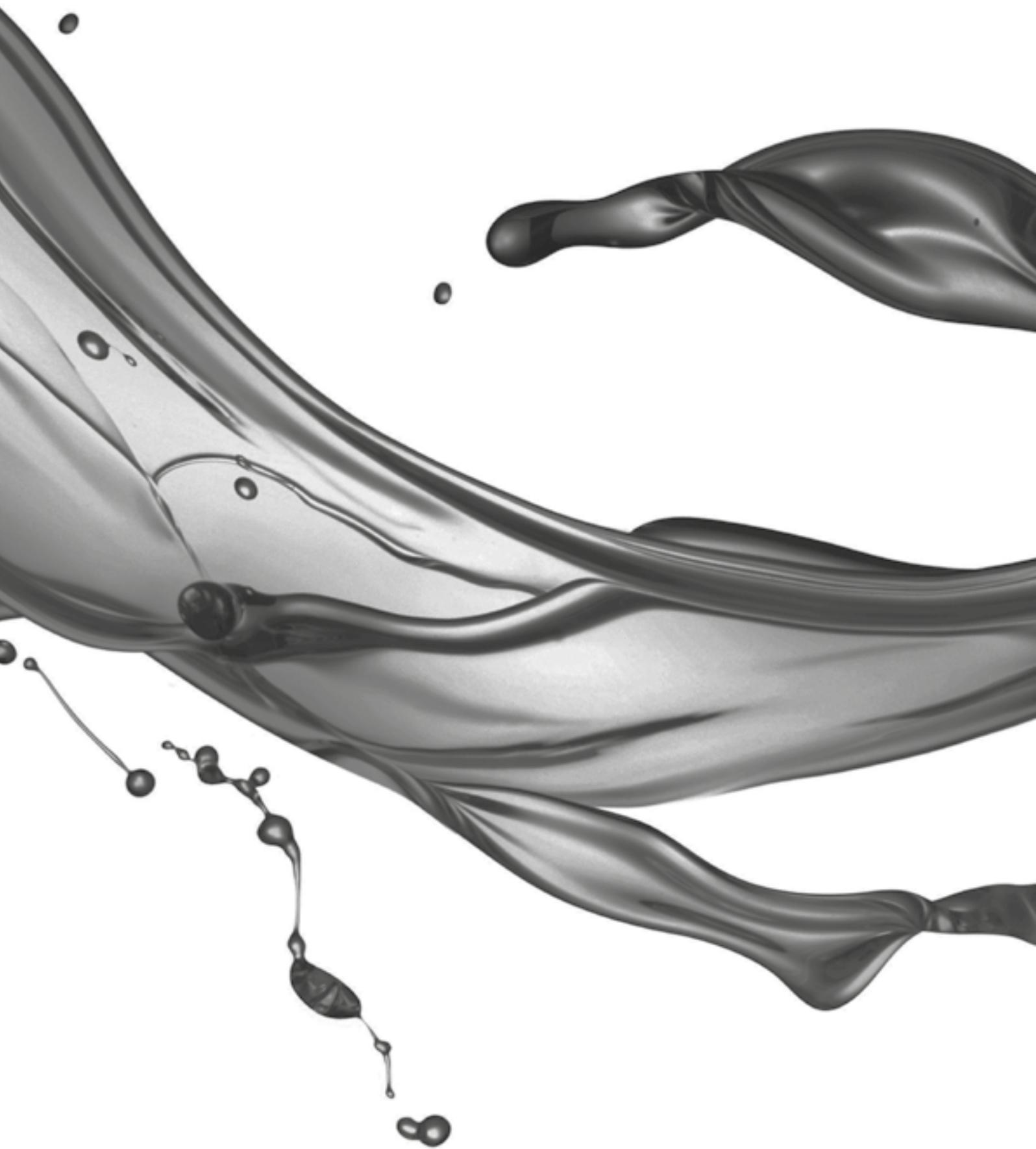


Déclaration de Berne



« Les reproches selon lesquels la corruption serait omniprésente dans le négoce de matières premières n'ont pas lieu d'être en Suisse, et ce secteur ne présente pas de risques accrus par rapport à d'autres secteurs économiques internationaux. »¹

Association suisse des banquiers



1

Introduction

**« C'est du latin ! ...
C'était la devise du Commissaire de police de la Rome antique
et ça signifie... heuh... ça signifie... à peu près...
« Cherche à qui le crime profite » ! »**

Dupont dans « Tintin au pays de l'or noir »

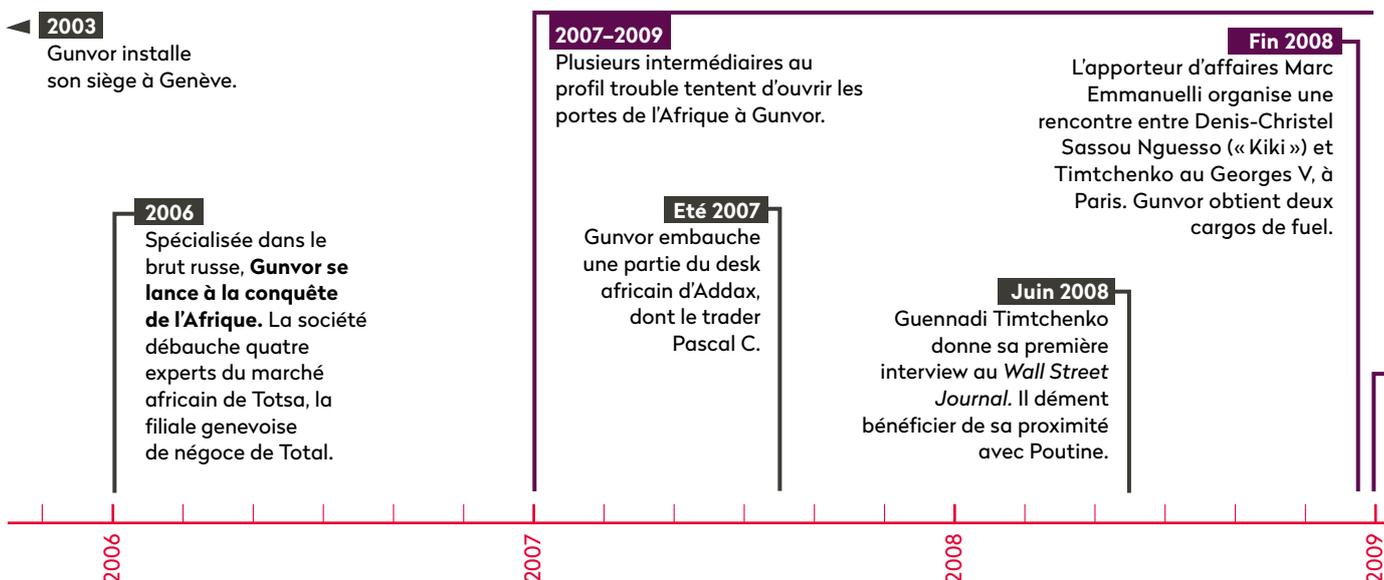
En janvier 2012, la Police fédérale perquisitionne le siège de la société de négoce Gunvor, au 80–84 de la rue du Rhône, le quartier le plus chic de Genève. Sous le regard interloqué des employés, les agents de la force publique emportent plusieurs cartons de documentation, dont le disque dur du département Afrique. Le Ministère public de la Confédération (MPC) vient alors d'ouvrir une procédure pénale dirigée contre inconnu pour « soupçon de blanchiment d'argent » en rapport avec de possibles faits de corruption sur un important marché pétrolier conclu en République du Congo, un pays souvent épinglé pour détournement et mauvaise gestion des recettes pétrolières. Les comptes bancaires suisses de deux intermédiaires rémunérés par Gunvor et celui d'un « business developer » employé par la société sont bloqués auprès de la banque Clariden Leu de Genève. Plus de 30 millions de dollars de commissions ont transité sur ces comptes en l'espace de quelques mois. Sur quoi porte ce deal hors norme, dans le viseur de la justice helvétique ?

Entre septembre 2010 et juin 2012, Gunvor a obtenu du Congo, sans appel d'offres, le droit d'exporter 22 cargos de brut d'une valeur d'environ 2,2 milliards de dollars. En échange, elle a accordé six préfinancements de 125 millions de dollars chacun à la Société nationale des pétroles congolais (SNPC), détenue à 100 % par l'État congolais. D'après nos estimations, ces

opérations ont permis au négociant d'accumuler des profits s'élevant à environ 110 millions de dollars. En 2011, année la plus faste de ses affaires au Congo, plus de 20 % des bénéfices réalisés par le groupe au niveau mondial (327,9 millions de dollars)² provenaient du petit État d'Afrique centrale. Pour le Congo, où le taux de pauvreté est très élevé, il s'agit de sommes colossales.

CHRONOLOGIE

■ Gunvor au Congo ■ Asperbras au Congo ■ Relations diplomatiques russo-congolaises



Elles équivalent à plus de 20 % des dépenses consacrées cette année-là par Brazzaville à la santé de la population du pays.³

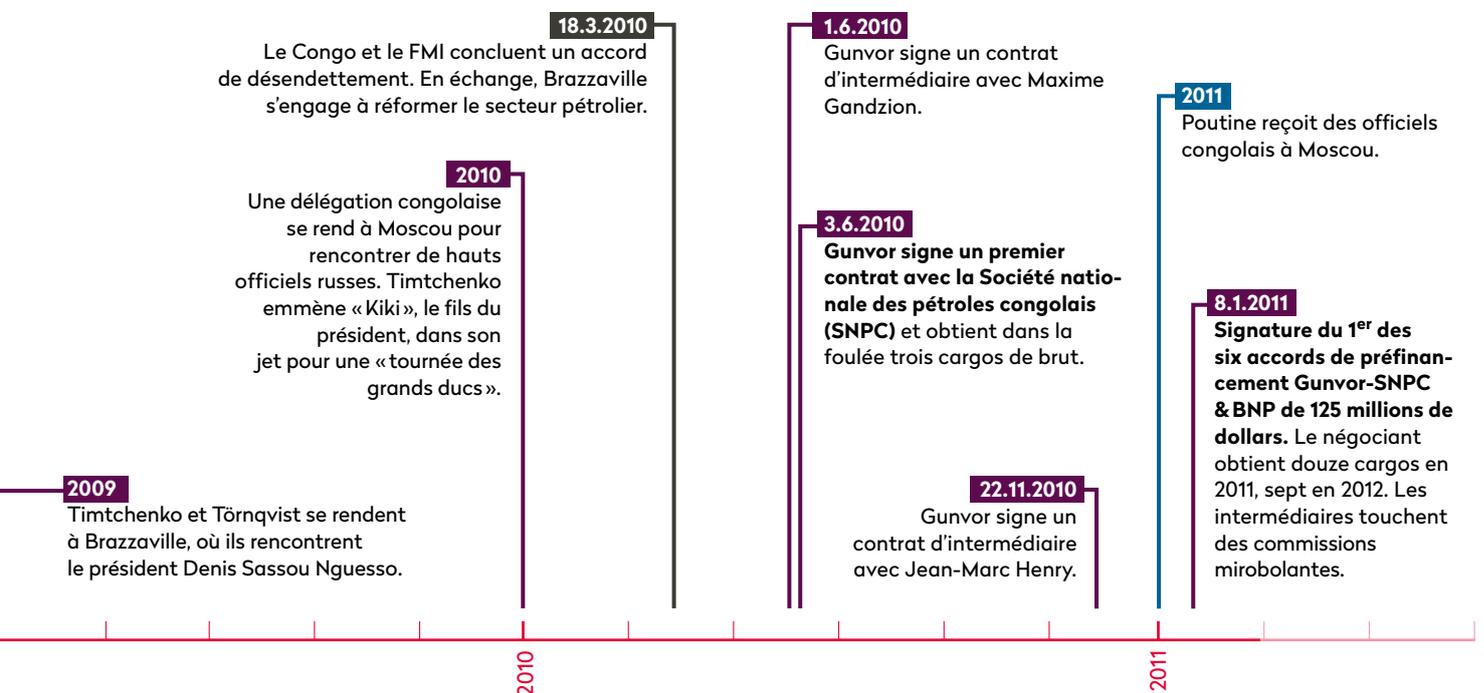
UNE SAGA JUDICIAIRE

Révélee dans la presse en juillet 2012,⁴ cette affaire met en cause le 4^e négociant de pétrole privé du monde, par ailleurs l'une des principales sociétés de négoce domiciliées sur le territoire helvétique. Elle a donné lieu à plusieurs procédures pénales. Près de six ans après l'ouverture de la procédure principale, le MPC enquête toujours. Il cherche à établir si des dessous-de-table ont été versés à des officiels congolais. Cette hypothèse semble se confirmer au vu des éléments que nous avons pu compiler. Sur la base d'une plainte déposée par la société genevoise fin 2012, le dossier s'est compliqué d'une autre procédure pour « escroquerie » dirigée contre un employé, entre-temps licencié, soupçonné d'avoir empoché des commissions, ainsi que contre l'un des deux intermédiaires impliqués dans l'obtention des marchés pétroliers congolais. Refusant de porter seul la responsabilité des malversations, l'ancien employé a répliqué en portant plainte contre son ex-employeur pour « dénonciation calomnieuse ». Une quatrième procédure, instruite pour « blanchiment », a été ouverte à l'encontre des gestionnaires de comptes ayant mis sur pied des circuits financiers destinés à opacifier les destinataires de paiements de Gunvor. En mars 2016, un ancien directeur de Gunvor a été mis en prévention pour « corruption d'agent public étranger » dans le cadre de la procédure principale. Le procureur a agi sur la base d'une vidéo explosive datant de 2014 dans laquelle on voit celui qui était alors chargé de reconquérir le marché congolais mettre en place un pacte corruptif. Un document accablant que nous avons pu visionner. À ces quatre procédures, aujourd'hui instruites en Suisse, s'ajoutent celles ouvertes à l'étranger, au Portugal notamment.

ENQUÊTE EN EAUX TROUBLES

Public Eye (anciennement « Déclaration de Berne ») a enquêté durant près de deux ans sur les activités de Gunvor au Congo. Sur la base de documents exclusifs et de témoignages recueillis auprès de nombreuses sources, nous avons pu reconstituer les différentes étapes et les dessous de cette affaire tentaculaire. La tâche s'est avérée fastidieuse. Dans le milieu du négoce, l'omerta est de rigueur et les personnes ayant accepté de nous parler ont presque toutes refusé d'être nommées. Quant aux transactions chiffrées en centaines de millions de dollars, elles ont été effectuées au travers d'un enchevêtrement de sociétés offshore situées dans au moins quinze juridictions différentes. C'est pourquoi notre enquête ne nous a probablement permis de ne lever qu'une partie du voile sur cette affaire complexe. Nous sommes toutefois en mesure de révéler des faits inédits démontrant le caractère hautement problématique des activités de Gunvor au Congo.

Durant la première décennie des années 2000, Gunvor commercialisait essentiellement du brut russe, ce qui valait à la société une réputation d'acointance avec le Kremlin, vigoureusement démentie par ses responsables. Comment le négociant helvétique est-il parvenu à se faire une place sous le soleil de Brazzaville ? Notre enquête montre que Gunvor a utilisé deux arguments imparables pour accéder au marché du brut congolais : le premier consistait à offrir un montage financier attractif aux autorités de ce pays – les préfinancements évoqués plus haut. Le second était de nature géopolitique : mettre en avant les liens unissant la société genevoise et Moscou. Les intermédiaires ont ainsi offert aux Congolais d'intercéder en leur faveur auprès des autorités russes afin que celles-ci concluent un accord de coopération économique avec le Congo et leur offrent un soutien politique auprès des



instances internationales. De fait, les deux actionnaires principaux de Gunvor sont intervenus auprès des autorités russes et ont organisé plusieurs rencontres entre les officiels des deux pays. Le 31 août 2011, ceux-ci ont signé un accord de coopération, lequel avantage au passage des sociétés appartenant à l'un des deux actionnaires de Gunvor, Guennadi Timtchenko. Il est piquant de constater qu'à l'époque où la société genevoise niait tout lien avec le Kremlin et se montrait intraitable à l'égard des médias évoquant la proximité entre Guennadi Timtchenko et le président russe Vladimir Poutine, les représentants de Gunvor utilisaient cette même proximité pour convaincre les autorités congolaises de traiter avec eux.

DES INTERMÉDIAIRES SULFUREUX

Pour s'imposer dans ce pays emblématique de la malédiction des ressources, Gunvor s'est adjugé les services d'intermédiaires dont elle ne pouvait ignorer le profil douteux. Soucieux de se protéger de tout risque juridique, le négociant a pris soin d'assortir leurs contrats de clauses anticorruption relevant de la pure cosmétique. Grâce à ces intermédiaires, et aux commissions mirobolantes de 31,9 millions de dollars qu'elle leur a versées, la société est parvenue à décrocher deux contrats pétroliers. Le premier, obtenu en juin 2010, portait sur trois cargaisons de pétrole brut. Après cette mise en bouche, Gunvor a conclu un second contrat en janvier 2011, au terme duquel elle est parvenue à lever dix-neuf tankers à des conditions très favorables, que nous avons pu détailler. Cette année-là, la firme genevoise s'est ménagé une part de marché de plus de 20 % dans l'exportation du pétrole de l'État congolais.⁵

Les marges de Gunvor sur ces transactions étaient inhabituellement élevées : entre 80 cents et 1,5 dollar par baril,

alors que la norme se situe autour de 30 à 40 cents. Durant cette même période, plusieurs millions de dollars ont été transférés à Hong Kong à partir de comptes genevois appartenant à l'un des deux intermédiaires engagés par Gunvor pour obtenir les marchés congolais. Ces sommes sont venues créditer les comptes de sociétés dont certains bénéficiaires sont soupçonnés de liens avec le crime organisé chinois. Grâce aux bons services d'une fiduciaire genevoise, d'autres montants importants versés sur instruction de Gunvor se sont évaporés dans une myriade de sociétés offshore de Hong Kong et des Îles Vierges britanniques, en passant par une banque lettonne.

FLAGRANT DÉLIT

L'affaire ne s'arrête pas là. À la suite de la médiatisation de la procédure judiciaire ouverte en Suisse, en juillet 2012, Gunvor est éjectée du marché congolais. Accusé d'avoir tout manigancé, son *business developer* est alors licencié. Pour se relancer, la société genevoise n'hésite pas à prendre des risques inouïs, en faisant appel au fils de l'un de ses sulfureux intermédiaires, celui dont les comptes bancaires ont été bloqués à Genève sur décision de justice. Puis, elle a recours aux services d'un personnage plus sulfureux encore, un Français plusieurs fois condamné et mis en cause en raison de diverses malversations financières. Enfin, l'un de ses directeurs, devenu à son tour *business developer*, se livre à une tentative de corruption dans le but de récupérer une part du marché congolais. Fait rarissime, cette tentative est documentée. Public Eye a en effet pu visionner une vidéo accablante pour Gunvor. Dans cette séquence datant de 2014, ce directeur, filmé à son insu lors d'une réunion d'affaires, explique que Gunvor est disposée, cette fois, à payer des commissions via une société russe,

■ Gunvor au Congo ■ Asperbras au Congo ■ Relations diplomatiques russo-congolaises

Février à novembre 2011

Les comptes bancaires suisses de la famille Gandzion enregistrent d'importants transferts de fonds vers des comptes à Hong Kong appartenant à onze citoyens chinois au profil suspect.

8.4.2011

Accord entre Gunvor et Asperbras relatif aux marchés congolais. Le négociant suisse devient l'apporteur d'affaires de la firme brésilienne. Une activité très lucrative!

Mai 2011

Sur instruction de Gunvor, la Fiduciaire SEF transfère 10,6 millions de dollars à Atis Ltd., une société basée à Hong Kong dont l'arrière-plan économique est suspect.

9.5.2011

Asperbras signe un contrat d'intermédiaire avec José Veiga.

14.7.2011

Le ministre des Finances congolais, Gilbert Ondongo, écrit au FMI pour certifier que les préfinancements pétroliers sont bien affectés à la SNPC et que les appels d'offres sont désormais la règle dans les marchés publics congolais. Un mensonge!

31.8.2011

Signature entre le Congo et la Russie d'un accord de coopération portant sur des projets hydroélectriques, gaziers et pétroliers.

beaucoup plus discrète pour éviter « les emmerdes » : « Avant encore une fois qu'un juge et tout ça aille voir une société russe, il faut se lever tôt », dit-il. Cette vidéo montre par ailleurs que, en rétribuant les deux premiers intermédiaires ayant permis la conclusion des contrats de 2010 et 2011, Gunvor s'attendait à ce que des officiels congolais perçoivent leur part des commissions versées. Cette « pièce maîtresse » est désormais entre les mains du MPC. Forte de ces éléments, notre enquête met à mal la thèse, défendue publiquement par le négociant genevois, selon laquelle il aurait été victime de l'un de ses employés, qui aurait agi à son insu et à son détriment. Plus alarmant encore, on constate que Gunvor craint si peu la justice suisse qu'elle n'hésite pas à persévérer dans ses pratiques douteuses, en dépit des procédures judiciaires ouvertes en lien direct avec ses activités.

DÉTournEMENT MASSIF

Notre enquête éclaire aussi sous un jour inédit le volet congolais de cette affaire. Les préfinancements offerts par Gunvor en échange de livraisons de pétrole ont été utilisés à des fins problématiques. Initialement destinés au développement des infrastructures pétrolières, ces fonds ont servi à financer des marchés publics d'une valeur de plus d'un milliard de dollars, dont l'octroi a donné lieu à de nombreux paiements suspects. La société brésilienne Asperbras a été la principale bénéficiaire de ces contrats publics. Elle facturait ses prestations à l'État congolais à des prix jusqu'à dix fois supérieurs à ceux pratiqués dans d'autres pays pour des travaux similaires. Le représentant d'Asperbras au Congo, l'ancien agent portugais de joueurs de football José Veiga, a même été considéré par sa banque comme le « gestionnaire de Sassou Nguesso », le président congolais.

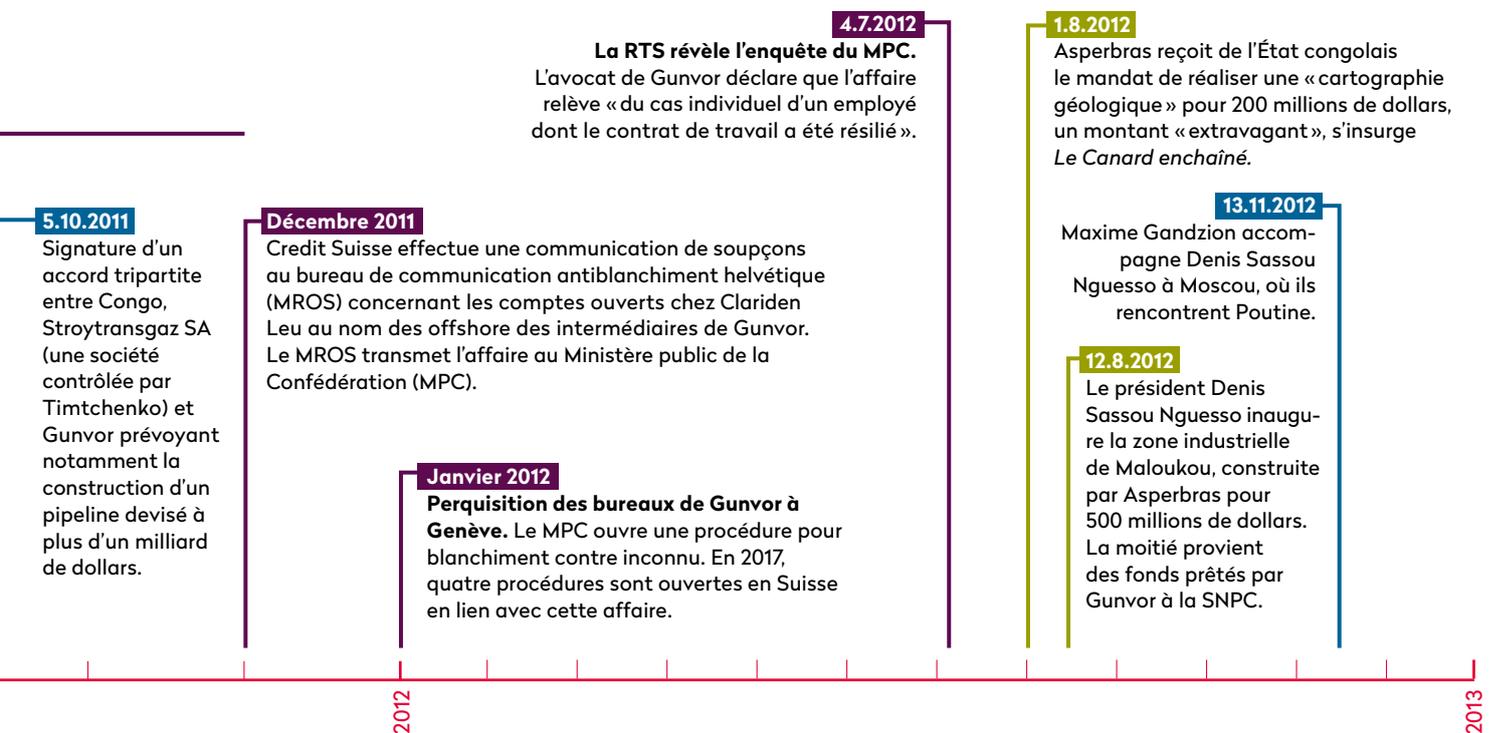
Avec les plus hauts dirigeants d'Asperbras, José Veiga et ses associés sont aujourd'hui sous le coup d'une procédure pénale pour corruption, blanchiment d'argent et fraude fiscale ouverte à Lisbonne, en lien avec leurs activités au Congo.

Les préfinancements offerts par Gunvor ont permis au clan Sassou d'investir dans des opérations sans rapport avec le pétrole, et cela en violation des engagements pris par le Congo à l'égard du FMI dans le cadre du Programme de réduction de la dette publique en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Public Eye a pu établir que des mouvements de fonds suspects liés à ces contrats ont transité par des comptes bancaires suisses. Ceci a conduit le MPC à demander l'entraide judiciaire au Portugal en 2014. Gunvor a même été rémunérée par Asperbras pour l'avoir aidée à décrocher des contrats au Congo.

NO COMMENT

À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'issue des procédures judiciaires n'est pas encore connue. Nous nous devons de respecter la présomption d'innocence dont bénéficient les parties de ce dossier. Au demeurant, il ne nous appartient pas de nous substituer aux autorités pénales en qualifiant juridiquement les faits que nous mettons ici en évidence. Comme il est d'usage, les autorités de poursuite pénale se sont abstenues jusqu'ici de commenter ces procédures. Nous avons par ailleurs sollicité les principaux protagonistes de cette affaire pour leur poser des questions et leur permettre de prendre position sur les faits que nous leur imputons. Leurs réponses sont intégrées dans ce rapport.

Principale concernée par notre enquête, Gunvor a refusé de répondre de façon détaillée à nos questions, se contentant d'une prise de position générale dans laquelle la société affirme qu'elle



souhaiterait « corriger nombre des inexactitudes » qu'elles contiennent, mais qu'elle ne le « peut pas » en raison de la procédure « en cours ». Gunvor ajoute que la procédure pénale n'est pas dirigée contre elle, mais concerne les agissements d'un « ex-employé ». Le négociant genevois persiste donc à se présenter en victime « reconnue » comme telle par le MPC.

MALÉDICTION DES RESSOURCES « MADE IN SWITZERLAND »

Le cas de Gunvor au Congo revêt un intérêt public prépondérant. Tout d'abord pour la population de ce pays riche en matières premières, mais qui reste extrêmement pauvre en raison d'une mauvaise gestion des ressources naturelles et de la corruption. De fait, les citoyens et les citoyennes congolais sont les propriétaires naturels du pétrole vendu par la société étatique. Ils ont un droit légitime de connaître dans quelles conditions l'or noir est vendu aux négociants internationaux.

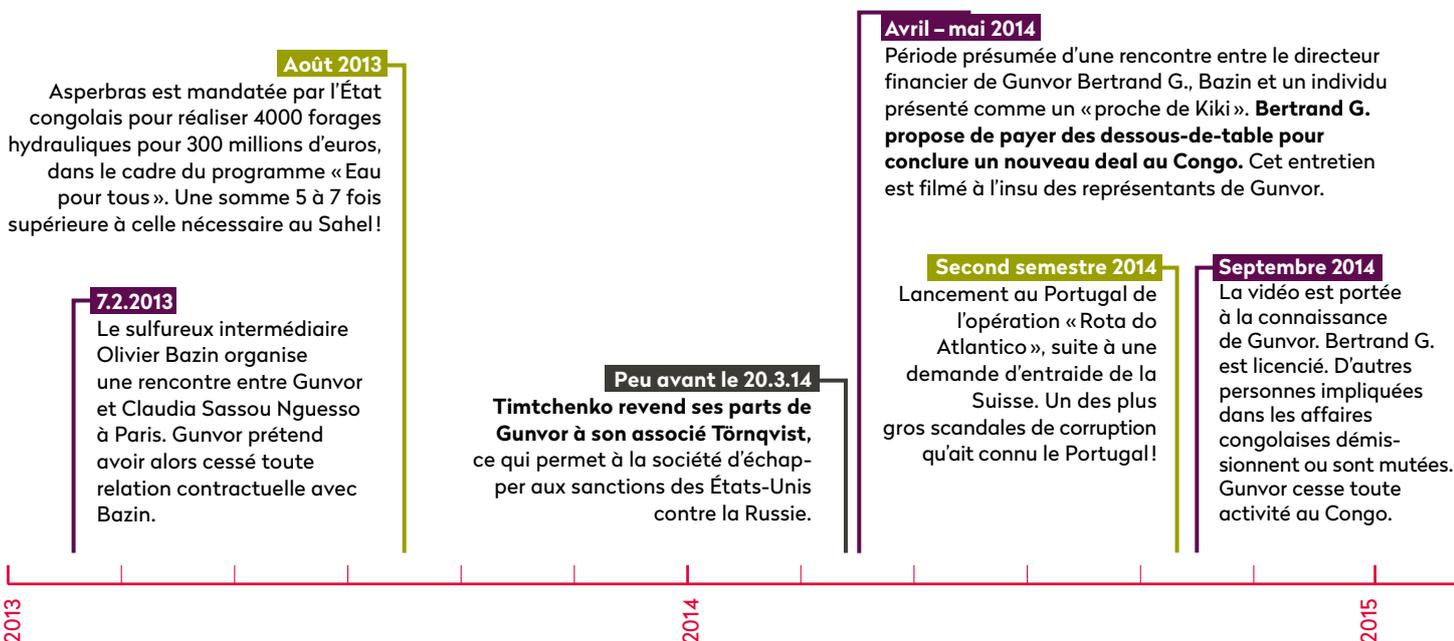
Cette affaire est également importante en raison du rôle de premier plan joué par la Suisse dans le négoce international de matières premières.⁶ Les négociants helvétiques occupent aussi des positions dominantes sur les marchés africains. Environ un quart du pétrole vendu entre 2011 et 2013 par les dix principales compagnies pétrolières étatiques d'Afrique subsaharienne a été acheté par des sociétés de négoce helvétiques. Ces achats représentent environ 500 millions de barils et 55 milliards de dollars en chiffres ronds, ce qui équivaut à 12 % des recettes publiques de ces États et au double des montants qu'ils ont reçu durant la même période au titre de l'aide au développement.⁷ Essentiels pour ces pays, ces revenus sont sujets à des risques élevés de détournements, attisés par l'opacité qui entoure de telles transactions.

LA PASSIVITÉ SUISSE

En 2013, les autorités helvétiques ont reconnu pour la première fois le « risque de réputation » que le secteur des matières premières fait peser sur la Suisse, « notamment si le comportement d'entreprises domiciliées en Suisse devait se démarquer des positions défendues et soutenues par la Suisse dans les domaines de la politique de développement, de la promotion de la paix, des droits de l'homme ainsi que des standards sociaux et environnementaux ».⁸ Pourtant, rien n'a été fait pour réguler de manière crédible les activités des négociants. Au nom de la compétitivité de la place économique helvétique, les autorités fédérales campent sur une attitude attentiste consistant pour l'essentiel à espérer que les sociétés adoptent d'elles-mêmes un « comportement intègre et responsable ».⁹ Nous le montrons : les affaires troubles et les méthodes discutables font partie intégrante du modèle d'affaires de l'un des principaux négociants helvétiques. A la lumière de ce constat, le vœu pieu des autorités fédérales témoigne au mieux de la naïveté, au pire du cynisme.

Les faits révélés dans ce rapport montrent qu'il est impossible de valider le refrain entonné de concert par les négociants, leurs représentants politiques et les adversaires par principe de toute régulation, pour qui les risques de corruption ne seraient pas plus élevés dans le négoce des matières premières que dans d'autres secteurs. A la tête de cette chorale, l'Association suisse des banquiers, qui nie des problèmes pourtant bien documentés : « Les reproches selon lesquels la corruption serait omniprésente dans le négoce de matières premières n'ont (...) pas lieu d'être en Suisse, et ce secteur ne présente pas de risques accrus par rapport à d'autres secteurs économiques internationaux. »¹⁰ Le Conseil fédéral siffle lui aussi cet air, refusant de reconnaître les risques

■ Gunvor au Congo ■ Asperbras au Congo ■ Relations diplomatiques russo-congolaises



spécifiques présentés par ce secteur. Il n'hésite pas à affirmer qu'il n'y a « pas d'indices selon lesquels le négoce de matières premières (...) serait utilisé généralement de manière abusive à des fins de blanchiment d'argent ».¹¹ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne s'y trompe pourtant pas. Elle identifie le secteur des matières premières comme celui présentant les risques de corruption les plus élevés, avant d'autres à la réputation sulfureuse, comme l'armement ou les travaux publics.¹² En analysant plus de 100 cas de grande corruption dans le secteur des matières premières, l'OCDE a pu montrer que plus d'un cas sur cinq était survenu lors de la commercialisation de ces ressources, donc lors de l'activité qui se trouve au cœur du modèle d'affaires des sociétés de négoce helvétiques.¹³

DES ARGUMENTS FALLACIEUX

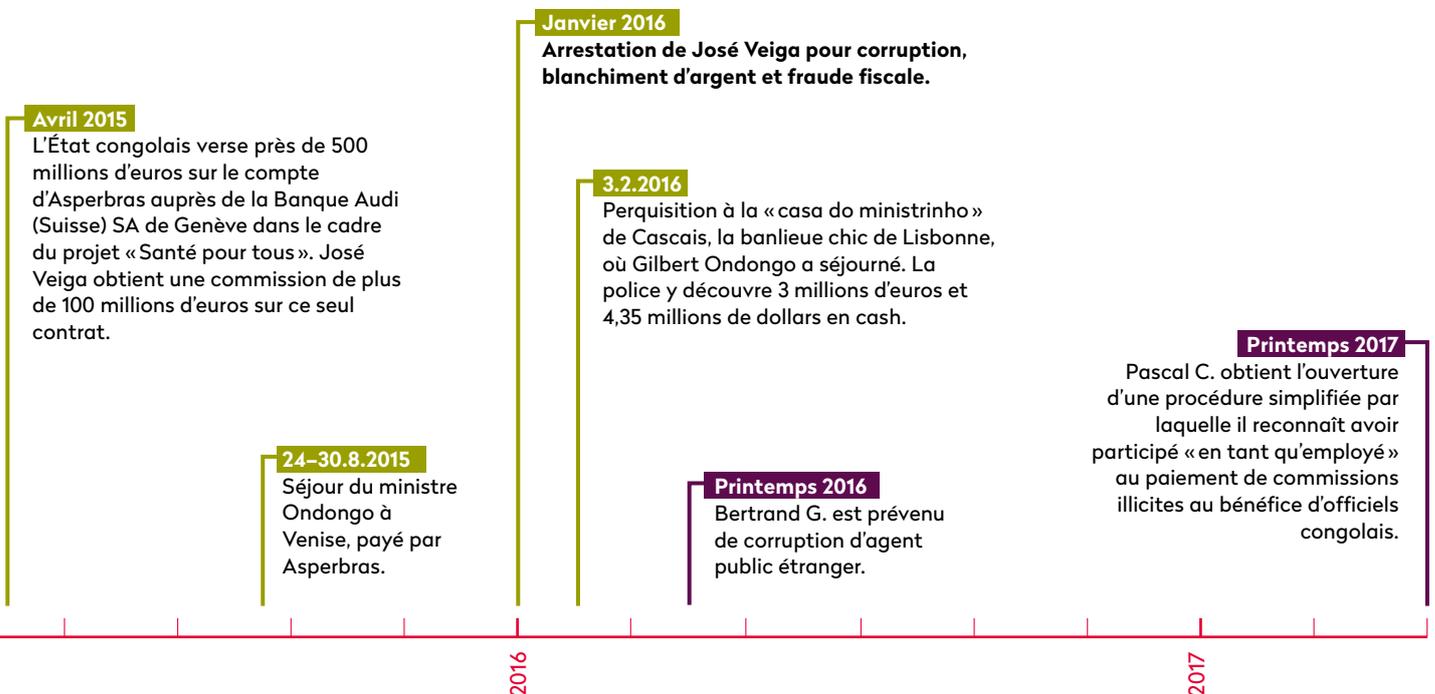
Les autorités fédérales évoquent volontiers l'efficacité du dispositif suisse antiblanchiment pour conclure qu'une régulation des activités de ce secteur serait inutile : « Dans la mesure où les flux financiers associés aux transactions commerciales (...) passeront par des intermédiaires financiers assujettis à la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA), on peut considérer que les obligations de diligence ont un effet indirect de réduction des risques dans les secteurs non assujettis à la LBA. »¹⁴ En bref : aucune nécessité de réguler le négoce des matières premières, puisque celui-ci est surveillé indirectement par les banques. Notre rapport montre les limites de cet argument : ni la banque qui a financé les opérations congolaises de Gunvor ni celles qui ont hébergé les comptes suisses des intermédiaires n'ont empêché les malversations. A cet égard, ce cas illustre aussi le rôle trouble des fiduciaires, auxquelles les

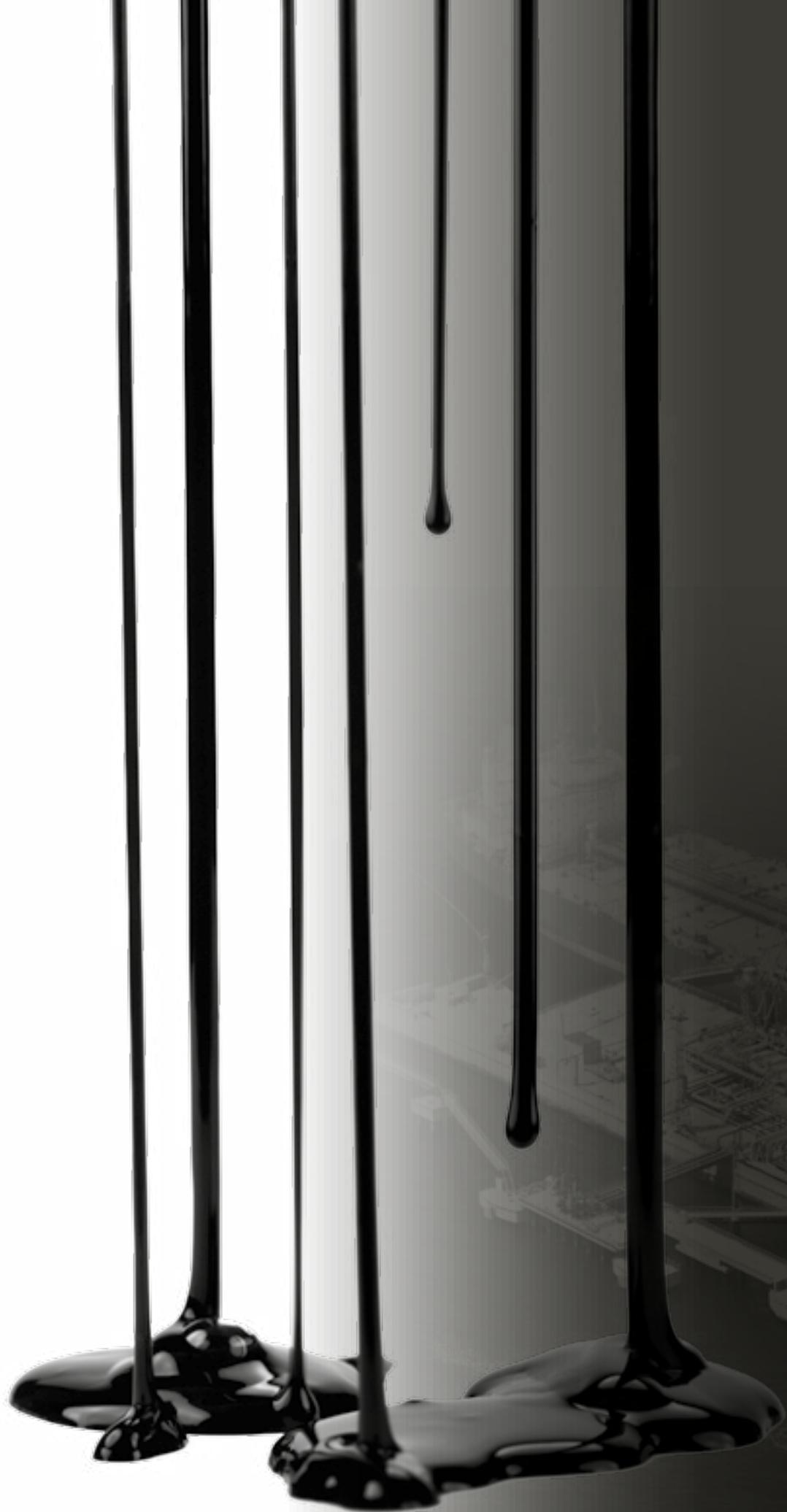
banques délèguent souvent les activités problématiques de gestion de fortune, et l'insuffisance des contrôles antiblanchiment qu'elles appliquent.

Enfin, ces gigantesques contrats de commercialisation de brut ont été conclus sans appel d'offres, en violation flagrante de l'article 28 du Code congolais des marchés publics. Ils sont donc illégaux au regard de la loi congolaise. Ce fait met à mal le couplet volontiers récité par le secrétaire général du lobby suisse des négociants, Stéphane Graber, pour qui « le négoce (*sic!*) de matières premières remporte l'essentiel de ses contrats par le biais d'appels d'offres publics ».¹⁵

POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGME

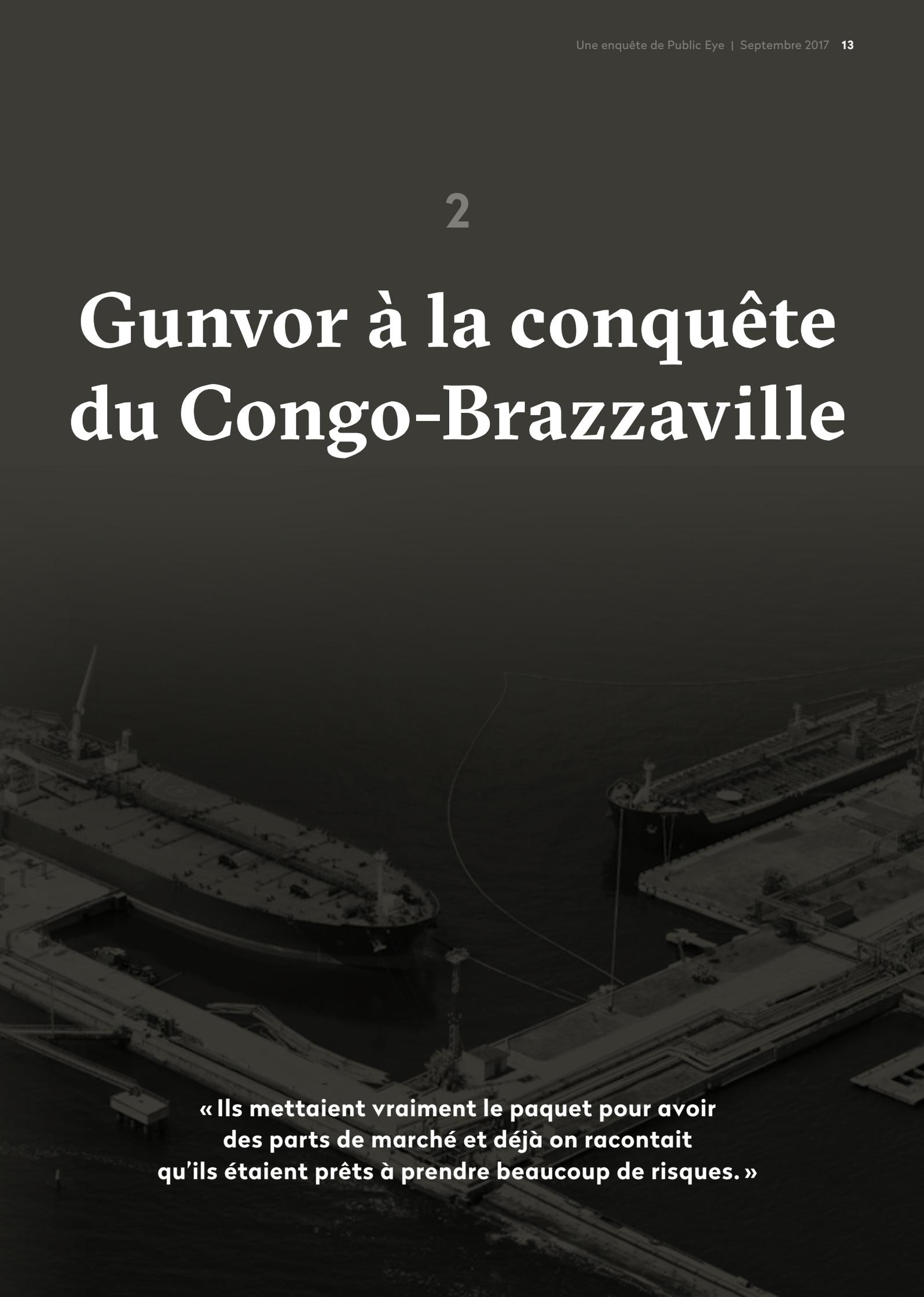
En révélant les dessous de cette affaire, nous espérons contribuer au débat nécessaire sur les moyens de lutter en Suisse contre la malédiction des ressources, à laquelle des sociétés helvétiques comme Gunvor participent par leurs pratiques douteuses et opaques. Il est grand temps que les autorités politiques de notre pays passent de la parole aux actes, en prenant des mesures contraignantes pour combattre les problèmes liés au secteur du négoce de matières premières.





2

Gunvor à la conquête du Congo-Brazzaville



**« Ils mettaient vraiment le paquet pour avoir
des parts de marché et déjà on racontait
qu'ils étaient prêts à prendre beaucoup de risques. »**

« Gunvor » : le nom reste méconnu du grand public. Il désigne pourtant l'une des principales sociétés helvétiques. Cette firme genevoise est aujourd'hui le quatrième plus gros négociant en pétrole privé du monde, avec un chiffre d'affaires de 47 milliards de dollars en 2016. Gunvor a longtemps opéré presque exclusivement sur le marché du pétrole russe. En 2007, soit moins de dix ans après sa création, elle était le vendeur attitré des géants étatiques russes Rosneft et Gazpromneft, et exportait environ un tiers du pétrole brut de l'ex-république soviétique.¹⁶ Pour comprendre pourquoi et comment cette société a développé ses affaires au Congo, il est nécessaire de présenter son histoire et la nature de ses liens avec la Russie.

2.1 – LE TRADER FAVORI DU KREMLIN

En 2003, Gunvor installe son siège à Genève. Ce n'est alors qu'une petite structure, fondée trois ans plus tôt par le Russo-Finlandais Guennadi Timtchenko (*voir carte d'identité*) et le Suédois Torbjörn Törnqvist, qui se partagent l'essentiel du capital. Enregistrée à Amsterdam via des entités à Chypre et aux Îles Vierges britanniques, la société enlève déjà des quantités significatives de brut russe auprès des sociétés étatiques Surgut-NeftGaz et Gazpromneft. Peu après son installation à Genève, l'ascension de Gunvor est météoritique. A cette époque, le géant pétrolier étatique Rosneft récupère les actifs du groupe privé Yukos de l'oligarque Mikhaïl Khodorkovski, un groupe démantelé par Vladimir Poutine. Cette manœuvre profite à Gunvor : dès 2006, la société genevoise devient le trader attitré de Rosneft, commercialisant entre 30 et 40 % du pétrole brut produit par cette compagnie.¹⁷ De fait, entre 2005 et 2007, le groupe multiplie son chiffre d'affaires par 8,5, passant de 5 à 43 milliards de dollars en trois ans !¹⁸ En 2007, Gunvor commercialise un tiers des exportations de pétrole russe, soit 60 millions de tonnes par an, ce qui représente 72 % des opérations du négociant.¹⁹ En 2008, ces volumes passent à 90 millions de tonnes, avec un chiffre d'affaires atteignant plus de 70 milliards de dollars. La vente de pétrole russe constitue toujours le principal marché de Gunvor en 2012.²⁰

Plusieurs médias de référence relatent l'ascension fulgurante de la société genevoise et se demandent dans quelle mesure celle-ci est liée à la proximité de Guennadi Timtchenko avec Vladimir Poutine (*lire encadré 1 page suivante*).²¹ Pour démentir ces rumeurs de favoritisme, Timtchenko accorde sa première interview au *Wall Street Journal* en juin 2008.²² Soucieux de se distancer autant que possible du Kremlin, Timtchenko réagit ensuite à toutes les publications soulignant ses liens d'amitié avec Vladimir Poutine. Ses communicants demandent systématiquement un droit de réponse aux médias qui s'interrogent avec trop d'insistance sur les raisons du succès de Gunvor ou mentionnent ces liens. Une plainte est ainsi déposée contre *The Economist*, puis retirée après accord.²³ Pour expliquer sa réussite, Timtchenko met en avant sa longue carrière dans le secteur pétrolier. Le message à ses détracteurs est clair : son succès n'est pas basé sur des faveurs politiques, mais sur l'efficacité de la firme qu'il a fondée, en particulier en ce qui concerne la logistique, le transport et les prix.²⁴

Dès 2006, les dirigeants de Gunvor cherchent à diversifier leurs activités et visent de nouveaux marchés en Asie et en Afrique. Leur stratégie consiste, d'une part, à s'assurer d'autres sources de profits au cas où le robinet russe viendrait à se fermer et, d'autre part, à rassurer les investisseurs sur cette dépendance lors des levées de fonds sur le marché des capitaux.²⁵ Pour y parvenir, ils sont disposés à payer le prix fort et à agir de manière très agressive.

En 2006, Gunvor recrute quatre spécialistes du marché africain auprès de Totsa, la filiale genevoise de négoce du groupe Total. A l'été 2007, la société débauche les meilleurs traders « africains » à Genève, en offrant des salaires annuels pouvant aller jusqu'à 4 millions de dollars, soit cinq fois les tarifs en vigueur dans le secteur. Le desk africain d'une société concurrente, Addax, est décimé : cinq de ses meilleurs traders sont embauchés par Gunvor. « Tout le monde sait qu'ils (*ndlr. Gunvor*) sont liés au

En 2007, soit moins de dix ans après sa création, Gunvor était le vendeur attitré des géants étatiques russes Rosneft et Gazpromneft, et exportait environ un tiers du pétrole brut de l'ex-république soviétique.



**GUENNADI
TIMTCHENKO**

Fondateur de Gunvor
et ami de
Vladimir Poutine

- > Né en 1952 (comme Poutine).
- > Aime le judo et le hockey sur glace (comme Poutine).
- > S'est offert, en 2003, une demeure à 18,4 millions de francs à Genève, dotée d'un court de tennis intérieur.
- > Jouit d'une fortune évaluée en 2017 à 14,3 milliards de dollars.
- > Possède un labrador, Rommie, dont la mère n'est autre que Connie, la chienne de Poutine.
- > A longtemps été très chatouilleux sur son amitié avec le président russe.

MAXIME
« VOUS DEVEZ RÉPONDRE DE TOUT.
MÊME DE VOTRE AMITIÉ AVEC LE
PRÉSIDENT. »²⁶

Kremlin et que leur fortune peut tourner. C'est donc le prix à payer pour attirer les traders»,²⁷ explique alors au journal *Le Monde* Jean-Pierre Carles, le vice-directeur d'Addax, avec une amertume expliquant peut-être la franchise de cette déclaration.

La concurrence est rude, puisque d'autres sociétés suisses comme Glencore, Trafigura et Vitol interviennent déjà sur le continent africain, où ils disposent de solides réseaux. Dans les milieux pétroliers genevois, la détermination de Gunvor à conquérir l'Afrique ne passe pas inaperçue. « Ils mettaient vraiment le paquet pour avoir des parts de marché et déjà on racontait qu'ils étaient prêts à prendre beaucoup de risques », se souvient un acteur du marché. Gunvor tente alors de s'installer au Nigeria, en Angola et en Côte d'Ivoire, sans hésiter à s'appuyer sur des personnages à la réputation douteuse, comme le Français Olivier Bazin (*lire section 6.2*). Sans succès. Ces revers poussent Gunvor à tenter sa chance sur un autre marché, à la fois risqué et très convoité, la République du Congo.

2.2 – LE CONGO-B, UN CONCENTRÉ DE MALÉDICTION

Le Congo-Brazzaville est un pays emblématique de la malédiction des ressources. Cinquième producteur de brut de l'Afrique subsaharienne, le pétrole y génère 74 % des revenus étatiques.²⁸ Pourtant, cet État d'Afrique centrale, moins peuplé que la Suisse (avec 4,6 millions d'habitants), affiche un indice de développement humain faible, le classant 136^e sur 188 pays.²⁹ Mais en dépit d'une décennie presque ininterrompue de cours élevés du pétrole jusqu'à l'été 2014, plus d'un Congolais sur deux vit toujours dans une situation d'extrême pauvreté, avec un revenu inférieur à 2 dollars par jour.³⁰

La corruption est endémique au Congo. En 2016, ce pays se traînait à la 159^e place (sur 176) du classement de l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International.³⁸ Cette corruption gangrène tous les pans de l'économie congolaise, *a fortiori* le lucratif secteur des hydrocarbures. La frontière entre hommes d'affaires et fonctionnaires y est particulièrement floue. Ainsi, Denis Gokana, le président de la Société nationale des pétroles congolais – détenue à 100 % par l'État – est égale-

Encadré 1

GUENNADI TIMTCHENKO DANS LE VISEUR DES ÉTATS-UNIS

Le 20 mars 2014, l'oligarque devenu milliardaire est visé par la liste des sanctions américaines, édictées dans le contexte de l'annexion de la Crimée par la Russie.³¹ Le Trésor américain affirme alors que Vladimir Poutine détient des « investissements » dans la société de négoce et aurait « accès aux fonds de Gunvor »,³² ce que démentent ses dirigeants. Quelques heures avant l'entrée en vigueur des sanctions, Timtchenko revend les 43,9 % qu'il détient dans Gunvor à son associé, Torbjörn Törnqvist,³³ ce qui permet à Gunvor d'échapper aux sanctions. En 2016, Törnqvist se fait distribuer un dividende record d'un milliard de dollars pour rembourser Timtchenko.³⁴ Les autres sociétés de Timtchenko, notamment son fonds privé d'investissement Volga Group, figurent toujours sur la liste du Trésor américain.

S'il a continuellement relativisé les liens qui l'unissent à Vladimir Poutine³⁵ tant qu'il résidait en Suisse, l'oligarque a changé de posture une fois de retour dans son pays. En août 2014, il a confirmé à l'agence de presse Tass son amitié, vieille de plus vingt ans, avec le président russe.³⁶ A la même période, déplorant les effets des sanctions américaines, Vladimir Poutine a cité en exemple le cas de l'épouse de Guennadi Timtchenko, qui s'est vu refuser un paiement par carte de crédit dans une clinique allemande où elle devait subir une opération.³⁷



Le président russe Vladimir Poutine invite son homologue congolais Denis Sassou Nguesso à prendre place à son côté. Le 13 novembre 2012, les deux hommes conviennent de poursuivre la coopération bilatérale entamée par l'entremise de Gunvor. | © Maxim Shipenkov – Reuters

ment le fondateur du groupe AOGC, devenu la principale société pétrolière congolaise privée grâce aux privatisations de larges pans de l'activité de cette même SNPC.³⁹ Il n'est pas rare que des permis d'exploration ou de production soient attribués à des sociétés sans valeur ajoutée évidente en termes de savoir-faire ou d'investissement, dans la plus grande opacité.

Le Congo est un pays emblématique de la malédiction des ressources. En dépit d'une décennie presque ininterrompue de cours élevés du pétrole jusqu'à l'été 2014, plus d'un Congolais sur deux vit dans l'extrême pauvreté.

Le président Denis Sassou Nguesso règne sans partage sur le pays depuis 1979, à l'exception d'un bref interlude démocratique de cinq ans auquel Sassou a mis fin en 1997, en reprenant le pouvoir par les armes. Son clan s'accapare sans vergogne la manne pétrolière. Son fils, Denis Christel Sassou Nguesso (*voir carte d'identité*), joue à cet égard un rôle solidement documenté.⁴⁰ Connu aussi sous ses alias « Kiki » ou « Junior », il a été nommé en 2010 directeur adjoint en charge de l'aval pétrolier au sein de la SNPC. Il est par ailleurs l'administrateur général de la

Congolaise de raffinage (CORAF). En clair, le fils du président a la haute main sur la totalité des ventes de pétrole étatique congolais (*lire encadré 2*). Ce segment des ventes de pétrole fournit l'essentiel des recettes de l'État. C'est aussi le plus opaque. L'opulence dans laquelle vit la famille au pouvoir, dont les dépenses somptuaires ont été mises en évidence par l'affaire des « Biens mal acquis » instruite par la justice française,⁴¹ contraste avec l'extrême pauvreté de la population congolaise.

L'environnement potentiellement criminogène que représente le Congo n'a jamais empêché les négociants, friands des bruts congolais, de se bousculer au portillon. Glencore, Trafigura ou Vitol : toutes ces sociétés suisses occupent le marché congolais au moment où Gunvor tente par tous les moyens d'y pénétrer.⁴²

2.3 - COMMENT GUNVOR ACCÈDE AU CONGO

À partir de 2007, Gunvor noue des relations avec plusieurs intermédiaires destinés à lui ouvrir les portes du Congo-Brazzaville. Pascal C. (*voir carte d'identité*), un « business developer » que Gunvor a débauché chez son concurrent Addax, est chargé de traiter avec ces « apporteurs d'affaires ». Pratique courante dans ce secteur, ces consultants externes proposent de faciliter l'obtention d'un marché grâce à leurs contacts privilégiés avec les personnes chargées de l'octroyer. Ils signent un contrat de « service agreement » avec la société pour laquelle ils opèrent et sont rémunérés en fonction des résultats obtenus (*lire encadré 3*).



**DENIS CHRISTEL
SASSOU NGUESSO**

**Kiki, « le fils de ».
L'homme qui
contrôle le robinet du
pétrole congolais.**

- > Député d'Oyo, fief de papa.
- > Directeur général adjoint en charge de l'aval pétrolier au sein de la SNPC et administrateur général de la CORAF.
- > Exerce ses activités philanthropiques à travers la « Fondation Perspectives d'avenir ».
- > Passionné par le luxe, les juridictions exotiques et la dilapidation de biens publics.
- > Dépense sans compter : achète une montre chez Dubail à Paris pour 22 160 euros, dilapide 402 000 euros chez Villa Paris, carreleur de luxe, acquiert des chemises avec boutons de manchettes en or et en pierres pour 257 000 euros. Dispose de sept voitures connues (Porsche, Maserati, Bentley, etc.), a investi huit millions d'euros dans la rénovation d'un appartement à Paris et un hôtel particulier à Neuilly. Flambe plusieurs centaines de milliers de dollars via une carte de crédit liée à un trust à Hong Kong (2005-2006).

MAXIME
**« AVANT D'ÊTRE LE FILS DU
PRÉSIDENT, JE SUIS UN CITOYEN
CONGOLAIS. »⁴³**

En 2007, lorsque Gunvor part à la conquête du marché congolais, la société ne dispose pas de département Compliance, selon nos informations. C'est le département du « Risk Management » qui centralise tous les contrats d'agents, vérifie les factures et approuve leur paiement. A cette époque, le négociant helvétique ne semble pas faire grand cas de l'intégrité des apporteurs d'affaires aux profils variables qui se bousculent

Encadré 2

LA SNPC, BRAS PÉTROLIER DE L'ÉTAT CONGOLAIS

Créée en 1998, la Société nationale des pétroles congolais (SNPC) assure notamment la commercialisation du pétrole sur le marché international pour le compte de l'État congolais. En vertu des contrats de partage et de production (CPP), l'État et les sociétés pétrolières opérant au Congo (en premier lieu le groupe Total, qui assurait, fin 2011, près de 60 % de la production congolaise via sa filiale Total E&P) se partagent les recettes pétrolières.

En contrepartie de leurs investissements, les sociétés extractives reçoivent une part de la production en nature (le « cost oil »). Après déduction de la redevance due au Congo (« tax oil », également payé en nature), le reste de la production pétrolière (« profit oil ») est partagé entre la société extractive et l'État, par application des termes spécifiques à chaque CPP. Plus le prix du baril est élevé, plus la part revenant à l'État sera importante, puisque les compagnies pétrolières amortissent plus rapidement leurs coûts.

Fin 2011, sur 100 barils produits, 15 revenaient à l'État au titre de la redevance, 50 allaient à la société extractive et le solde était partagé entre ces deux parties. Cette même année, la SNPC a commercialisé environ 150 000 barils par jour, soit près de 50 % de la production nationale, d'une valeur avoisinant les cinq milliards de dollars. Entre 2011 et 2013, ces revenus représentaient au moins l'équivalent de 68 % des recettes de l'État congolais.⁴⁴

Le Congo utilise environ 5 % de sa production de brut pour couvrir ses besoins intérieurs en carburants. Ce pétrole est raffiné par la Congolaise de raffinage (CORAF), une filiale à 100 % de la SNPC.

Entre 2010 et 2012, lorsque les prix du pétrole étaient élevés, la SNPC recevait 5 à 6 cargos par mois au titre de ces accords de partage. Aujourd'hui, en raison de la baisse des cours du pétrole, cette « part étatique » a fortement diminué, représentant 1 ou 2 tankers par mois.

pour proposer leurs services. Certains sont actifs dans le pétrole, d'autres ont des relations politiques au Congo. Tous affirment pouvoir convaincre la famille Sassou Nguesso de traiter avec Gunvor. Entre 2007 et 2009, pas moins de six intermédiaires se succèdent dans un bal d'apporteurs d'affaires souvent peu recommandables. Citons par exemple Lucien Ebata, fondateur de la société de négoce Orion, dont le siège helvétique est

administré par Philippe Chironi, condamné à Saint-Marin et poursuivi en Suisse pour avoir disséminé les avoirs présumés illicites du clan Sassou Nguesso aux quatre coins des paradis fiscaux de la planète.⁴⁵

Entre 2007 et 2009, pas moins de six intermédiaires se succèdent dans un bal d'apporteurs d'affaires souvent peu recommandables.

Un seul de ces intermédiaires permet à Gunvor d'obtenir un petit contrat. Il s'agit de Marc Emmanuelli, un Franco-Libanais vivant au Congo-Brazza depuis 1982. Dès 2009, il dirige la société Corporate location Services (CLS) qui, selon la revue spécialisée *Africa Intelligence*, a été créée par feu Edith Sassou Nguesso, l'une des filles du président congolais. Toujours selon cette revue spécialisée, CLS détient alors « un quasi-monopole sur la location de villas et de berlines de luxe dans la ville pétrolière de Pointe-Noire ».⁴⁶ D'après des informations publiées sur un blog congolais, Emmanuelli serait aussi proche d'Edgar Sassou Nguesso,⁴⁷ le neveu du président congolais. Ce

dernier est responsable du domaine présidentiel dont le nom est largement cité dans la procédure française dite des « Biens mal acquis ».⁴⁸ Dans une interview,⁴⁹ Marc Emmanuelli reconnaît par ailleurs avoir des liens avec la « Fondation Génération Avenir », justement liée à Edgar et enregistrée à Genève depuis 2008. Selon sa page LinkedIn, aujourd'hui effacée, Emmanuelli a même été le représentant officiel de Gunvor Petroleum Congo SAU, une société liquidée en 2011 dont la référence apparaît dans un document émis par Gunvor.⁵⁰ Selon nos informations, l'homme d'affaires mène alors des discussions avec Torbjörn Törnqvist, le grand patron de Gunvor, et organise fin 2008 une rencontre avec « Kiki » au Georges V, à Paris. Malgré ses efforts, Emmanuelli n'obtient alors « que » deux cargos de fuel auprès de la CORAF, et non le contrat de brut auquel rêvent les dirigeants de Gunvor. Les choses sérieuses ne débutent qu'après l'entrée en scène de deux nouveaux intermédiaires, grâce auxquels Gunvor décroche un premier contrat substantiel en 2010.

2.4 – LE TANDEM HENRY & GANDZION

Ces deux hommes, Jean-Marc Henry et Maxime Gandzion (*voir cartes d'identité*), réussissent là où tous les autres apporteurs d'affaires ont échoué. On connaît peu de chose sur Jean-Marc Henry. Selon plusieurs sources, il était propriétaire, dans les années 2000, d'une société de sécurité dans le sud



PASCAL C.

Le « business developer » de Gunvor

- Originaire de Belgique, né en République démocratique du Congo.
- Spécialiste du droit maritime chez Addax, puis prospecteur en Afrique pour Gunvor dès 2007.
- Vit à Genève, sur la très huppée rive gauche du Léman.
- Dépeint publiquement par Gunvor comme un « employé félon ».
- A fait une demande de procédure simplifiée pour reconnaître le versement de commissions illicites « en tant qu'employé » de Gunvor.

Encadré 3

DES « CONSULTANTS » POUR SOUS-TRAITER LES PAIEMENTS DOUTEUX

Dans le jargon des négociants, un « service agreement » est un contrat rémunérant un intermédiaire. Il est généralement conclu avant l'obtention d'un marché. Si de telles commissions sont licites, la rémunération d'agents publics étrangers (des fonctionnaires ou des décideurs étatiques qui, par leur position, ont la capacité d'avoir une influence sur l'obtention d'un marché) est en revanche prohibée, en vertu de la convention OCDE de 1997 et de la Convention onusienne anticorruption de 2003. La Suisse a ratifié ces deux accords et les a transposés dans sa législation.⁵¹

Le rôle problématique des intermédiaires ou des apporteurs d'affaires (« business getters ») a été abondamment documenté dans la littérature secondaire sur la corruption dans le secteur pétrolier.⁵² Dans une étude récente analysant 130 cas de corruption dans le secteur des ressources naturelles, l'OCDE a montré que des intermédiaires avaient été utilisés dans 49 d'entre eux.⁵³



JEAN-MARC HENRY

Intermédiaire
vedette
de Gunvor I

- > Se présente tour à tour comme un spécialiste de l'Afrique, du pétrole et de l'humanitaire.
- > Aime s'entourer de gros bras : a été propriétaire d'une société de sécurité à Montpellier.
- > Aurait travaillé pour Gunvor dans des coins aussi paisibles que la Syrie, le Yémen ou le Soudan.
- > Vit au Maroc.
- > Aime aussi s'entourer de gros bonnets, comme les ministres Gilbert Ondongo et Jean-Jacques Bouya.

MAXIME
« L'AFRIQUE DOIT SE
DÉBARRASSER DES RÉGIMES
CORROMPUS ET VIOLENTS. »⁵⁴

de la France. On retrouve sa trace au Registre du commerce français en tant que directeur d'une entreprise de sécurité créée en 2007 à Montpellier.⁵⁵ Henry se serait constitué un important réseau de VIP, politiciens et businessmen en Afrique, y compris au Congo-Brazzaville. D'après nos informations, il y connaîtrait en particulier Gilbert Ondongo, le ministre des Finances de l'époque, et Jean-Jacques Bouya, le ministre des Grands Travaux. Il aurait travaillé pour Gunvor sur certaines transactions pétrolières en Syrie, au Yémen et au Soudan. Depuis 2012, date à laquelle son nom apparaît pour la première fois dans la presse, une multitude de sites internet le concernant ont fait leur apparition. Il y est tour à tour présenté comme un spécialiste de l'Afrique, du pétrole et comme un humanitaire.⁵⁶

Quoique Congolais d'origine, Maxime Gandzion a été conseiller de l'ancien président gabonais Omar Bongo. Un rapport du Sénat américain le mentionne comme bénéficiaire d'une commission dans le cadre d'achats d'armes effectués par l'ancien président gabonais.⁵⁷ Ancien cadre chez Total Gabon, il se présente comme « un expert respecté » dans le secteur des hydrocarbures.⁵⁸ Issu d'une famille connue à Brazzaville – son père a été ministre de l'Éducation dans le gouvernement du père de l'indépendance congolaise, Fulbert Youlou (1960-1963) – il serait proche du clan Nguesso. Denis Christel Sassou Nguesso et sa sœur Claudia, aujourd'hui chargée de communication à la présidence congolaise, auraient même vécu chez lui au Gabon.⁵⁹ D'après plusieurs sources, ce séjour a eu lieu entre 1992 et 1997, c'est-à-dire durant le règne de Pascal Lissouba, seul président démocratiquement élu qu'ait connu le Congo, renversé par Sassou Nguesso. Autre signe de sa proximité avec le pouvoir congolais, Maxime Gandzion est membre du conseil de la Fondation Congo Assistance, la structure caritative de la Première dame, Antoinette Sassou Nguesso, qui regroupe l'essentiel des « femmes de » du Congo.⁶⁰ Contacté par Public Eye, Denis Christel Sassou Nguesso indique qu'il entretient des « relations professionnelles » avec Maxime Gandzion, actuellement « conseiller spécial du président ». Il dit toutefois ne pas savoir à quand remonte sa nomination.

Contacté par Public Eye,
Denis Christel Sassou Nguesso indique
qu'il entretient des « relations
professionnelles » avec Maxime Gandzion,
actuellement « conseiller spécial
du président ».

Ces relations tissées avec la famille au pouvoir lui ont probablement facilité la tâche pour obtenir, à travers la société Prevail Energy Congo, 20 % des parts d'un champ pétrolier très politique, Zingali, en partenariat avec la SNPC (60 %) et la compagnie étatique ivoirienne, la Petroci (20 %).⁶¹ Grâce à ce champ déjà en production, Maxime Gandzion a pu vendre en 2011 pour environ huit millions de dollars de pétrole, sans qu'il soit établi que Prevail ait dû fournir un quelconque investissement pour obtenir ce droit.

Maxime Gandzion est l'un des administrateurs de Prevail Energy Congo, incorporée aux Îles Vierges britanniques (BVI). Cette entité est toutefois détenue par deux sociétés offshore, à 51 % par une autre société enregistrée aux BVI et à 49 % par la société Petrolia E&P SA, domiciliée au Belize.⁶² Cette dernière société est titulaire d'un compte auprès de la banque suisse Clariden Leu. C'est sur ce compte que seront versées les commissions à huit chiffres venant rémunérer le travail d'intermédiaire de Gandzion pour le négociant genevois (*lire Chapitre 5*).

Le tandem Gandzion-Henry est donc bien positionné pour permettre à Gunvor de décrocher un contrat pétrolier de grande



**MAXIME
GANDZION**

Intermédiaire
vedette
de Gunvor II

- > Fils d'un ministre de l'Éducation du premier Gouvernement congolais.
- > Toujours de bon conseil ! A rempli la fonction de conseiller auprès du chef de l'État gabonais Omar Bongo, puis – à titre « spécial » – auprès du président congolais Sassou Nguesso.
- > Sait choisir ses invités : a hébergé Kiki et Claudia Sassou au Gabon lorsque leur père avait été provisoirement et démocratiquement éjecté du pouvoir au Congo (1992–1997).
- > Siège au sein du conseil de la Fondation Congo Assistance, au côté de la Première dame.
- > Possède des sociétés offshore un peu partout dans le monde.
- > A généreusement transféré une partie des sommes perçues de Gunvor à de drôles de Chinois.

supervisant en particulier la mise en place des accords pétroliers et des préfinancements. Maxime Gandzion a quant à lui pour mission « d'ouvrir les portes de la présidence » congolaise, où les décisions ministérielles sont validées. Avec le duo Henry-Gandzion, les relais au Congo sont en place. Reste à trouver les arguments pour convaincre Brazzaville de vendre son pétrole à Gunvor. Dans ce but, la société genevoise abat deux cartes maîtresses : la première est politique, la seconde financière.

2.5 – LES ATOUTS DE GUNVOR

La première carte abattue par Gunvor consiste à jouer les entremetteurs entre le Kremlin et la République du Congo, afin que Moscou soutienne Brazzaville, relativement isolée sur le plan international, et que les deux États concluent des accords de coopération économique. Comme l'explique une source proche du dossier, il s'agissait de « vendre la russitude » de Gunvor, c'est-à-dire de montrer que la firme avait accès aux plus hautes sphères du pouvoir moscovite. Une deuxième source explique que cet argument consistait à faire comprendre aux Congolais qu'en s'alliant avec une « structure contrôlée en sous-main par Poutine », ils verraient « s'ouvrir les portes de la Russie pour des accords de coopération économique ». Moscou s'engagerait aussi à défendre le Congo-Brazzaville devant les instances onusiennes, avec « l'assurance d'une protection au niveau du Conseil de sécurité ». Cette deuxième source le souligne : « Aucun des concurrents de Gunvor n'avait proposé un tel schéma, avec une approche géopolitique. » La première source précise : « Cette stratégie explique pourquoi Torbjörn Törnqvist et Guennadi Timtchenko se sont tant impliqués. Il y a eu plusieurs délégations de Congolais reçues à Moscou pour négocier des accords de coopération. »

Il s'agissait de « vendre la russitude »
de Gunvor, c'est-à-dire de montrer
que la firme avait accès aux
plus hautes sphères du pouvoir moscovite.

envergure. Selon les documents que nous avons pu consulter, la société de négoce emploie Gandzion en tant que consultant à partir du 1^{er} juin 2010, via Petrolia E&P. Cet accord est signé deux jours avant le premier contrat de brut conclu entre Gunvor et la SNPC. Pour sa part, Jean-Marc Henry joue un rôle suffisamment important pour que le négociant lui accorde aussi un contrat de « service agreement », le 22 novembre 2010, soit quelques semaines avant que Gunvor ne décroche le graal, en janvier 2011. L'accord est conclu via une société maltaise, Armada Trading. Comme Petrolia E&P, cette société offshore dispose d'un compte en Suisse auprès de Clariden Leu.

Selon nos informations, Maxime Gandzion et Jean-Marc Henry se sont bien répartis les rôles. Jean-Marc Henry s'occupe du lobbying auprès des ministres congolais Gilbert Ondongo et Jean-Jacques Bouya. Il se soucie également de la logistique,

A cette époque, Timtchenko ne joue officiellement plus aucun rôle dans les affaires courantes de Gunvor, dont il reste toutefois l'un des deux principaux actionnaires. Mais pour permettre à Gunvor de s'imposer comme l'un des partenaires privilégiés du Congo-Brazzaville, l'homme d'affaires s'active en coulisses. En 2009, il se rend à Brazzaville avec Torbjörn Törnqvist pour rencontrer le président Sassou Nguesso. « C'était la première fois que M. Timtchenko se rendait en Afrique. Habituellement, il ne s'implique pas dans l'opérationnel, mais étant donné l'ampleur du contrat et sa dimension politique, il fallait qu'il assiste aux réunions », explique la première source. Selon Gunvor, de telles rencontres au sommet sont la norme lors de la conclusion de grands contrats entre une société de négoce pétrolier et un État.⁶³

Le dossier congolais est aussi suivi avec attention par l'autre fondateur et actionnaire principal de Gunvor, Torbjörn Törnqvist. Selon nos informations, ce dernier aurait rencontré plusieurs fois le président Sassou Nguesso et se serait déplacé à quatre reprises au Congo avant la conclusion du contrat pétrolier, entre 2009 et 2011, notamment en compagnie de Jean-Marc Henry, Maxime Gandzion et Pascal C.

Selon nos informations, c'est lors de la rencontre en présence de M. Timtchenko que le potentat congolais fait part de son intérêt à recevoir «l'appui politique» de Vladimir Poutine et de la Russie, conscient du fait que son régime risque de se retrouver de plus en plus isolé en Occident, cerné par les scandales de corruption et empêtré dans le problème récurrent de la dette étatique. C'est ainsi que naît l'idée d'un traité de coopération russo-congolais autour du contrat pétrolier espéré par Gunvor. Ce traité doit sceller le rapprochement politique avec Vladimir Poutine.

« C'était la première fois que
M. Timtchenko se rendait en Afrique. »

Comme nous avons pu le reconstituer, Guennadi Timtchenko emmène ensuite Denis Christel Sassou Nguesso, le fils du président congolais, à Moscou dans son jet privé. Nous sommes en 2010. Lors de cette « tournée des grands ducs », « Kiki » rencontre le ministre russe de l'Énergie Sergèï Chmatko ainsi que les patrons des principaux géants russes de l'énergie Rosneft, Novatek et GazpromNeft. Maxime Gandzion, Torbjörn Törnqvist, Stéphane D. (le chef du desk africain de Gunvor) et Pascal C. sont aussi du voyage. But de la visite : prouver aux officiels congolais que Gunvor a bien accès aux plus hautes sphères du pouvoir russe et qu'elle peut intervenir pour que Moscou investisse au Congo-Brazzaville.

Gunvor semble effectivement avoir le bras long en Russie : le 31 août 2011, un accord intergouvernemental de coopération économique russo-congolais portant en priorité sur le secteur de l'énergie est signé à Moscou. Vladimir Poutine accueille alors en Russie une délégation composée de Denis Christel Sassou Nguesso, Maxime Gandzion, Jean-Jacques Bouya (le ministre des Grands Travaux congolais) et Jérôme Koko (le directeur général de la SNPC). Cet accord de coopération prévoit que la Russie soutienne au niveau « étatique » les compagnies russes et congolaises qui participeront aux travaux de construction et à la modernisation du complexe pétrolier congolais.

Les efforts déployés par Timtchenko lui permettent par ailleurs d'obtenir un marché pour une autre de ses sociétés : sa compagnie russe de construction d'oléoducs, Stroytransgaz. Public Eye a pu consulter la copie d'une lettre adressée le 16 mars 2012 par le ministre russe de l'Énergie, Sergèï Chmatko, à Jean-Jacques Bouya. Cette lettre évoque le projet de construction « d'un pipeline de produits raffinés Pointe-Noire-Brazzaville-Oyo, de deux centrales hydroélectriques et d'autres ouvrages le cas échéant ». Ce projet d'oléoduc s'étend sur 450 kilomètres et implique à la fois Stroytransgaz et Gunvor, décrite

comme étant « la plus importante société de négoce en matière énergétique ». Le ministre russe se réfère aussi à un Protocole d'accord (« *Memorandum of Understanding* ») signé le 5 octobre 2011 par la République du Congo, Gunvor et Stroytransgaz. Il termine sa missive en proposant à Jean-Jacques Bouya d'envoyer à Brazzaville une délégation russe de son ministère, qui comprendrait des représentants de Stroytransgaz et de Gunvor, afin de présenter le projet d'oléoduc, dont le coût est devisé à plus d'un milliard de dollars. Financée par les achats de brut de Gunvor, cette construction est « soutenue par la Fédération de Russie », qui y voit un « élément important de la coopération économique bilatérale » entre les deux pays.

Il faut relever qu'à l'époque où Gunvor se présente au Congo comme le bras pétrolier de Vladimir Poutine, ses dirigeants réfutent publiquement l'existence d'un quelconque lien avec le président russe. A titre d'exemple, voici un extrait de l'une de ces réactions : « Gunvor et Guennadi Timtchenko réitèrent ici qu'ils n'entretiennent aucun lien de quelque nature que ce soit avec Vladimir Poutine, encore moins, *a fortiori*, des liens de nature privilégiée avec l'ancien président de la Russie. »⁶⁴ Ce hiatus frappant entre le discours public de la société et celui tenu à l'égard des autorités congolaises illustre bien la capacité de Gunvor à communiquer des informations n'entretenant qu'un rapport élastique avec la réalité. Sollicitée sur ce point, Gunvor n'a pas répondu.

La seconde carte abattue par Gunvor en vue de séduire les Congolais est financière. Le négociant bénéficie en effet d'un accès aisé au crédit auprès des grandes banques actives dans le financement du négoce. Le groupe propose alors aux autorités congolaises un prêt gagé sur le pétrole, soit une forme d'hypothèque sur de futures livraisons d'or noir. Dans le jargon, il s'agit d'un « préfinancement » ou d'un « prépaiement ». Dans le monde du négoce, cette formule est classique pour remporter des marchés, dans la mesure où les firmes opèrent souvent dans des pays suscitant la méfiance des créanciers, et qui sont par conséquent à la recherche de liquidités prêtées à des taux abordables. Dans ce type d'opérations, une banque fournit généralement des capitaux au négociant, qui les prête à son tour à la société pétrolière nationale, tout en se portant garant vis-à-vis de l'établissement financier en cas de défaut. Le négociant se mue en banquier. L'opération peut être risquée mais très lucrative. Suivant son ampleur, elle est aussi dangereuse pour les finances publiques du pays qui contracte un tel prêt, puisque sa capacité de remboursement dépend des cours du pétrole.

En usant de ces deux arguments politique et financier, Gunvor fait coup double. La firme décroche le contrat pétrolier dont elle rêve, point d'orgue de sa stratégie de diversification. Entre septembre 2010 et juin 2012, Gunvor obtient du Congo – sans appel d'offres – le droit d'exporter 22 cargos de brut d'une valeur d'environ 2,2 milliards de dollars. En échange, elle accorde six préfinancements de 125 millions de dollars chacun à la SNPC. Ce schéma lui permet d'empocher des marges importantes sur les transactions physiques et d'accroître ses profits grâce aux intérêts perçus sur les prêts consentis aux autorités congolaises. Le chapitre suivant relate comment le négociant helvétique a pu empocher le pactole et détaille les profits générés par ses affaires congolaises.



3

Bienvenue au Congo



**« L'absence d'appel d'offres et l'ampleur
des marges que réalisent les négociants expliquent
pourquoi nous avons cessé de financer
des opérations au Congo. »**

*Le responsable du financement du négoce
d'une grande banque genevoise*

Pénétrer le marché congolais signifie entrer dans un univers opaque, où les manipulations et les infractions sont monnaie courante. Le prix du pétrole, source principale des revenus de l'État, est un secret bien gardé. Il se discute derrière des portes closes entre la compagnie étatique et les acteurs dominants. C'est dans ce contexte trouble que le géant helvétique Gunvor parvient à s'imposer comme un partenaire privilégié de la SNPC et à réaliser des gains substantiels. Sur la base des informations inédites dont nous disposons, nous sommes parvenus à estimer ces profits pour la première fois. Récit, analyse de contrats et calculs.

3.1 – MISE EN BOUCHE ET PLAT DE RÉSISTANCE

Selon les documents que nous avons pu consulter, les négociations entre Gunvor et les autorités congolaises aboutissent le 3 juin 2010. A cette date, la société genevoise conclut un premier contrat de commercialisation de brut avec la SNPC, signé par Denis Christel Sassou Nguesso. De fait, en octobre, novembre et décembre 2010, la société parvient à « lever » trois cargaisons de pétrole de type Djéno, principal brut commercialisé par la compagnie étatique. Ces trois cargaisons ne sont qu'une mise en bouche. Le plat de résistance est entamé en janvier 2011, avec la signature d'un contrat qui débouche, au cours des mois suivants, sur l'enlèvement de 19 tankers supplémentaires de pétrole brut valant chacun quelque 100 millions de dollars. Ce cortège de cargos prend fin dès l'été 2012, lorsque l'enquête menée par le Ministère public de la Confédération fait la une des médias.

« Le Congo est un État souverain qui peut donc légitimement choisir ses partenaires, comme le font tous les pays.

Cela s'est fait en toute transparence et en toute légalité. »

Denis Christel Sassou Nguesso

Contrairement à ce que prévoit l'article 28 du Code congolais des marchés publics, aucun appel d'offres n'a été organisé pour commercialiser ces vingt-deux cargaisons vendues entre 2010 et 2012. Même s'ils portent la signature d'officiels congolais, les contrats conclus entre Gunvor et la SNPC sont donc illégaux au regard de la loi nationale. Sollicitée par Public Eye, Gunvor n'a pas souhaité s'exprimer sur ce point. Pour sa part,

Denis Christel Sassou Nguesso se borne à déclarer que le Congo est « un État souverain qui peut donc légitimement choisir ses partenaires, comme le font tous les pays. Cela s'est fait en toute transparence et en toute légalité. »

Avant que Gunvor puisse faire bombance, la SNPC lui demande des prépaiements, condition *sine qua non* pour que le second contrat pétrolier se matérialise et prenne une autre dimension. Selon nos informations, cette demande émane du président de la SNPC, Denis Gokana, qui aurait mis en avant les besoins en cash de la société étatique. Profitant de sa solide assise financière et de sa bonne réputation, Gunvor ne tarde pas à trouver une banque de financement : BNP Paribas, par l'intermédiaire de sa branche matières premières et énergie. Complexe à mettre en place, l'opération se révèle très lucrative pour Gunvor, qui engrange de juteux bénéfices à la fois sur les opérations de trading et sur les préfinancements.

3.2 – LES PRÉFINANCEMENTS, UNE MACHINE À MILLIONS POUR GUNVOR

Entre janvier 2011 et septembre 2012, six accords de préfinancement, officiellement nommés « accords de prépaiement commercial », sont signés entre Gunvor et la SNPC pour des tranches de 125 millions de dollars chacun, soit un total de 750 millions de dollars⁶⁵. Selon une source proche du dossier, BNP Paribas s'engage à hauteur de 95 à 100 millions de dollars pour quatre d'entre eux, alors que Gunvor prête la somme restante pour atteindre les 125 millions demandés. Selon nos informations, deux autres préfinancements sont avancés entièrement sur les fonds propres de Gunvor, ce qui permet à la société helvétique de faire exploser ses gains. Le négociant se mue en banque, sans toutefois être soumis aux réglementations applicables aux institutions financières.

Du point de vue financier, Gunvor parvient à minimiser son exposition au risque en « levant », dès 2011, en moyenne un cargo

de brut par mois. Le trader a en effet calculé que, si les Congolais venaient à faire défaut sur un cargo, il serait toujours possible de ne pas payer celui du mois d'avant, puisque les termes de paiement du contrat prévoient un remboursement dans les 30 jours. Et comme le baril gravite alors autour des 100 dollars, chaque cargaison de quelque 920 000 barils vaut environ 100 millions de dollars, ce qui limite l'exposition de Gunvor à 25 millions, soit le solde entre la valeur de son prêt et de celle de la cargaison qui sert à son remboursement. En somme, Gunvor mène une opération peu risquée sous l'angle financier, mais lucrative.

L'opération se révèle très lucrative pour Gunvor, qui engrange de juteux bénéfices à la fois sur les opérations de trading et sur les préfinancements.

Pour estimer les gains réalisés par Gunvor sur ces préfinancements, il faut se pencher sur les détails des contrats. Public Eye a pu consulter le projet de premier « accord de prépaiement commercial » conclu entre Gunvor et la SNPC le 8 janvier 2011. Il s'agit d'un document non signé, mais dont le contenu a été mis en œuvre.

Pour obtenir une tranche de 125 millions de dollars payables « sur le compte de la SNPC au Congo en deux ou trois versements consécutifs maximum », les Congolais s'engagent à livrer trois cargaisons de brut, la première « au plus tard en février 2011 », la seconde « au plus tard en mai 2011 », et la troisième « au plus tard en novembre 2011 ». Le remboursement du prêt se fait sur le prix des cargaisons de pétrole. L'accord de prépaiement autorise en principe Gunvor à se rembourser immédiatement et intégralement sur une cargaison. D'après nos informations, le trader ne choisit cette option qu'à une seule reprise, préférant répondre favorablement aux demandes de cash des Congolais, qui souhaitent à chaque fois qu'une partie de la valeur du pétrole leur soit payée. Dès lors, chaque tranche de prêt est remboursée sur plusieurs cargaisons, trois en général. Cette manière de procéder permet au négociant de maximiser l'étendue de son contrat pétrolier. Pour la SNPC, c'est l'occasion de bénéficier d'un maximum de liquidités.

D'après le même document, Gunvor prête à la SNPC à un taux d'intérêt de Libor (12 mois)⁶⁶ + 1,95 %, soit entre 2,7 % et près de 3 %. Ce taux est « à peu près équivalent au taux d'intérêt que la BNP Paribas faisait à Gunvor », précise une source au fait de la transaction. Là-dessus, Gunvor ne gagne donc rien, mais elle « se rattrapait considérablement sur les « arrangement fees », poursuit cette source. Sortes de frais contractuels, ces « arrangement fees » sont censés couvrir les coûts de mise en place du crédit et s'appliquent indépendamment de la période de remboursement. Grâce à ceux-ci, Gunvor a empoché plus de 14 millions de dollars sur les quatre préfinancements de l'année 2011, selon nos informations.

Le contrat de prépaiement a été conclu en dollars (devise dans laquelle étaient également libellées les cargaisons de brut),

mais les versements sont effectués en euros. Dans le document que nous avons pu consulter, il est stipulé que Gunvor verserait « les montants demandés dans un délai maximum de huit jours, en euros, après conversion, au taux de change applicable à la date du décaissement concerné ». Cette condition, fréquente dans le marché pétrolier africain, permet au négociant suisse d'ajouter plus de 10 millions de dollars à son escarcelle grâce aux opérations sur le taux de change dollars/euros.

Préparé à usage interne par Gunvor, un document que Public Eye a pu consulter récapitule les gains purement financiers obtenus en 2011. Pour l'année 2012, durant laquelle deux prêts ont été consentis, les informations dont nous disposons sont trop lacunaires pour permettre une estimation satisfaisante. Nous nous contenterons par conséquent de détailler les profits bruts réalisés en 2011. Signalons toutefois que l'année 2011 reste la plus pertinente, car c'est durant celle-ci que les activités du négociant ont été les plus florissantes au Congo, avec pas moins de quatre préfinancements octroyés et douze cargos enlevés. Il est l'heure maintenant de sortir la machine à calculer !

Le tableau 1 (voir page 26) détaille, pour un préfinancement de 125 millions de dollars octroyé le 17 mai 2011, la façon dont Gunvor parvient à empocher 6,22 millions de dollars de gains financiers, c'est-à-dire sans compter sa marge de trading sur la vente des cargaisons de pétrole. Une somme rondelette sachant que l'essentiel des fonds, soit 100 millions de dollars, a été prêté par BNP Paribas. Gunvor s'est contentée de fournir le solde.

Gunvor va répéter cette opération à quatre reprises en 2011. Par deux fois, la firme opère sans apport de BNP Paribas, ce qui lui permet d'accroître encore ses gains. Pour l'un de ces prêts décaissés par Gunvor à 100 % sur ses fonds propres, daté du 1^{er} juillet 2011 (et gagé sur trois cargaisons livrées de septembre à décembre 2011), les gains escomptés étaient de près de 9 millions de dollars. L'ensemble des profits réalisés par Gunvor sur ces préfinancements en 2011 sont récapitulés dans le tableau 2 (voir page 26), en additionnant les gains provenant du taux de conversion dollars/euros et des frais contractuels (*Arrangement fees*).

Gunvor ne se contente pas de ces gains financiers. Elle réalise bien sûr des marges sur ce qui reste son cœur de métier : le commerce physique de pétrole brut.

3.3 – DES MARGES « EXCEPTIONNELLES »

Pour calculer les gains réalisés par Gunvor sur ses activités de trading, il est nécessaire de comprendre comment fonctionne le marché du brut orchestré depuis Brazzaville, à quel prix ce pétrole est vendu et quels en sont les principaux acteurs.

Principal brut vendu par la SNPC, le Djeno Blend est plus lourd et plus soufré que le Brent, le pétrole de référence de la mer du Nord, avec des rendements en essence et distillats moyens plus faibles. Le Djéno est par conséquent toujours vendu avec « un discount sous le Brent ». Son prix fluctue en principe entre -5 dollars et -2 dollars par rapport au prix du baril de Brent, auquel est adossé l'essentiel du pétrole produit en Afrique. Le rapport 2013 de l'Initiative pour la transparence des industries

Tableau 1 – PROFITS BRUTS RÉALISÉS PAR GUNVOR SUR UN PRÉFINANCEMENT DE 125 MILLIONS DE DOLLARS

(en millions de dollars US)		PRÉ-FINANCEMENT	LIVRAISONS DE PÉTROLE BRUT			TOTAL
Date/Date enlèvement		17.05.2011	10.06.2011	28.07.2011	30.08.2011	
Prêt à la SNPC (dont env. 100 mio de BNP)		125				125
TRANSACTIONS	Nom du tanker		Overseas Rosalyn	Astro Challenge	Ibukisan	
	Valeur du cargo		101,2	90,7	96,2	288,1
	Prix/baril (en dollars US)		109	98	104	
	Remboursement à la BNP			101		101
	Paiements à la SNPC sur cargos		51,2	65,7	45,7	162,6
Frais contractuels facturés à SNPC		2,35	0,57	0,64	1	4,56
Gains sur taux de change		0,78	0,41	0,44	0,63	2,26
Frais BNP		-0,6				-0,6
PROFITS BRUTS DE GUNVOR		2,53	0,98	1,08	1,63	6,22

Pour calculer les profits bruts de Gunvor, il faut additionner les « frais contractuels » et les gains sur taux de change, puis retrancher les frais de BNP Paribas.

Tableau 2 – PROFITS BRUTS RÉALISÉS PAR GUNVOR SUR LES PRÉFINANCEMENTS EN 2011

(en millions de dollars)	
Prêts	500
Valeur des 12 cargos	1146
Frais contractuels facturés à la SNPC	14,7
Gains sur taux de change	10,9
PROFITS BRUTS	25,6

extractives (ITIE) fait état d'un rabais moyen de 3 dollars par baril sur l'ensemble de l'année.⁶⁷ A noter que les auteurs de ce rapport utilisent le conditionnel, tant les données précises font défaut. Sollicité par Public Eye, Simon Martelli, analyste du marché ouest-africain pour l'agence Argus, confirme cette difficulté : « Le marché congolais comporte trop peu de transactions et d'acteurs pour que le prix du pétrole puisse être établi de façon fiable ». Une telle situation facilite grandement les manipulations.

Les bases de données pétrolières et du fret maritime montrent que le Djéno est majoritairement exporté en Chine, où

il est acheté par Unipec, le bras commercial de la société étatique chinoise Sinopec. D'après nos informations, sur les douze cargos enlevés par Gunvor que nous avons pu retracer, huit ont pris le chemin de Ningbo, en Chine, où se situe l'une des infrastructures de raffinage de Sinopec. Celle-ci possède en effet des raffineries spécialement conçues pour traiter ce pétrole. Cette part de marché dominante permet à Unipec de s'accorder sur les prix avec la SNPC. C'est ainsi que les Congolais ajoutent un autre « discount », ou rabais, qui se situe en moyenne autour de 1 à 1,5 dollar par baril pour le Djéno.

« À partir de 1 % de marge, j'ai des doutes. Au-delà de 1,5 %, je n'en ai plus. Aucun service ne saurait justifier de telles marges. »

Un professionnel du milieu raconte que « chaque mois, les Congolais s'entendent avec les Chinois d'Unipec, qui achètent au final l'essentiel des cargaisons de Djéno, soit directement soit indirectement », c'est-à-dire en les acquérant auprès de tiers, comme Gunvor. Une autre source explique le mécanisme et ses implications : « La SNPC discutait avec Unipec en amont et les

Congolais savaient à l'avance à quel prix les Chinois allaient acheter les cargaisons de Djéno auprès des traders». En fonction de cette donnée, la « négociation » commençait avec les traders et la SNPC demandait: « Ce mois-ci, à combien voyez-vous le marché ? » La formule discount peut alors se mettre en place. Par exemple, si le prix auquel les Chinois rachètent est à Brent -3,25 dollars le baril, la SNPC peut vendre aux traders à -4,25 dollars ou -4,75 dollars, soit une marge de 1 à 1,5 dollar par baril. C'est colossal, puisque, en général, la marge d'un trader est de 30 à 40 cents! » Cet interlocuteur ajoute: « La SNPC est régulièrement soumise à des audits de la Banque mondiale [et du FMI]. Pour ne pas attirer l'attention, elle applique à peu près les mêmes discounts à tous les traders. C'est pour ça qu'ils se battent pour avoir le brut congolais. Le brut congolais, c'est une machine à imprimer des billets de banque! Cette générosité n'est évidemment pas gratuite et s'accompagne toujours d'un accord de commissionnage (*sic!*) en direction d'officiels congolais. » Le discount constitue ainsi un manque à gagner pour l'État congolais, qui s'assimile *in fine* à du détournement de fonds publics.

« Le brut congolais, c'est une machine à imprimer des billets de banque! »

Contacté par Public Eye, Denis Christel Sassou Negusso confirme que l'essentiel du Djéno est exporté en Chine et que sa « décote par rapport au Brent oscille généralement entre -3 et -5 dollars par baril, bien qu'elle puisse varier considérablement en fonction des conditions de marché ».

Entre septembre 2010 et l'été 2012, Gunvor obtient 22 cargos de Djéno dont 18 au titre des six accords de prépaiement évoqués plus haut.⁶⁸ Trois tankers sont enlevés la première année. La suivante, le négociant emporte une cargaison de 920 000 barils par mois, ce qui représente alors un quart environ de la production commercialisée par la SNPC pour le compte de l'État. Gunvor affrète encore sept navires à Pointe-Noire en 2012. Mais dès le remboursement de l'ultime tranche de préfinancement, en juin de cette dernière année, le filon se tarit, en raison de l'enquête ouverte en Suisse (*lire chapitres 5 et 6*).

Durant cette période bénie, l'argent coule à flots: le prix du baril est alors au-dessus de 100 dollars, et les marges qu'obtiennent les négociants auprès de la SNPC (outre Gunvor, il s'agit notamment de Lynx, Trafigura, Vitol, Mercuria et Glencore, tous basés en Suisse) sont « exceptionnelles », raconte un professionnel du marché: entre 0,8 et 1,5 dollar par baril sur la durée du contrat. Vu que le baril oscille entre 95 et 125 dollars en 2011, les marges dépassent donc régulièrement 1%. « A partir de 1% de marge, j'ai des doutes. Au-delà de 1,5%, je n'en ai plus. Aucun service ne saurait justifier de telles marges », explique le responsable du financement du négoce d'une grande banque sise à Genève. Et de préciser, au sujet du Congo: « L'absence d'appel d'offres et l'ampleur des marges que réalisent les négociants expliquent pourquoi nous avons cessé de financer des opérations au Congo. »

Dans ce contexte, Gunvor obtient d'abord une « marge trader » comprise entre 1 et 1,5 dollar. Mais « à partir de 2012, cette marge est tombée à 80 cents, car les Congolais étaient sous la loupe du FMI et de la Banque mondiale », ajoute une source. D'après nos informations, la marge réalisée sur la vente d'un cargo de Djéno (920 000 barils) oscille ainsi entre 736 000 dollars (0,8 dollar par baril) et 1,38 millions de dollars (1,5 dollar par baril). Le tableau 3 récapitule les marges de trading réalisées par Gunvor dans le cadre de son contrat de commercialisation de brut. À noter qu'il s'agit d'estimations, puisque nous ne disposons ni du prix exact obtenu par Gunvor pour chaque cargaison ni du prix du Djéno à chacune des dates d'enlèvement.

Tableau 3 – MARGES ESTIMÉES DE GUNVOR SUR LES VENTES DE PÉTROLE BRUT, 2010-2012

ANNÉE	2010	2011	2012	TOTAL
Nombre de cargos (920 000 barils) ⁶⁹	3	12 ⁷¹	7	22
Prix moyen estimé du Djéno (en dollars par baril) ⁷⁰	100	107 ⁷²	100	
Discount (en dollars par baril)	1	1,5	0,8	
MARGE (en millions de dollars)	2,8	16,6	5,15	24,55

3.4 – LE PACTOLE DE GUNVOR

Grâce à sa double casquette de banquier et de commerçant, Gunvor encaisse des profits sur les préfinancements et sur les opérations de négoce. Mais, pour connaître l'ensemble des gains réalisés par la société helvétique dans le cadre de ses opérations au Congo, il faut encore tenir compte des revenus générés par ses activités d'intermédiaire dans ce pays. Car en effet, Gunvor a perçu d'importantes commissions sur la réalisation de travaux publics menés par l'État congolais avec l'argent provenant de ses préfinancements. Nous reviendrons plus loin sur ces contrats obtenus par la société française NTA et la brésilienne Asperbras, qui ont toutes deux rémunéré le négociant pour services rendus (*lire chapitre 4*). A cet égard, il est intéressant de constater que le négoce physique a généré, pour Gunvor, moins de bénéfices que son activité « bancaire » et d'apporteur d'affaires.

L'année 2011 est très lucrative pour Gunvor.

D'après nos estimations, ses affaires congolaises lui rapportent 73,2 millions de dollars.

Ce montant représente plus de 20% des dépenses consacrées cette année-là par Brazzaville à la santé de sa population.

SCHÉMA 1 – PÉTROLE CONTRE COMMISSIONS : MODE D'EMPLOI I

Ce schéma résume comment Gunvor a décroché, à des conditions très favorables, ses contrats de brut avec la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Pour obtenir les faveurs de Brazzaville, le négociant suisse a embauché des apporteurs d'affaires chargés de convaincre les décideurs politiques congolais, a promis des prêts à la SNPC et s'est servi de sa proximité avec les autorités russes.

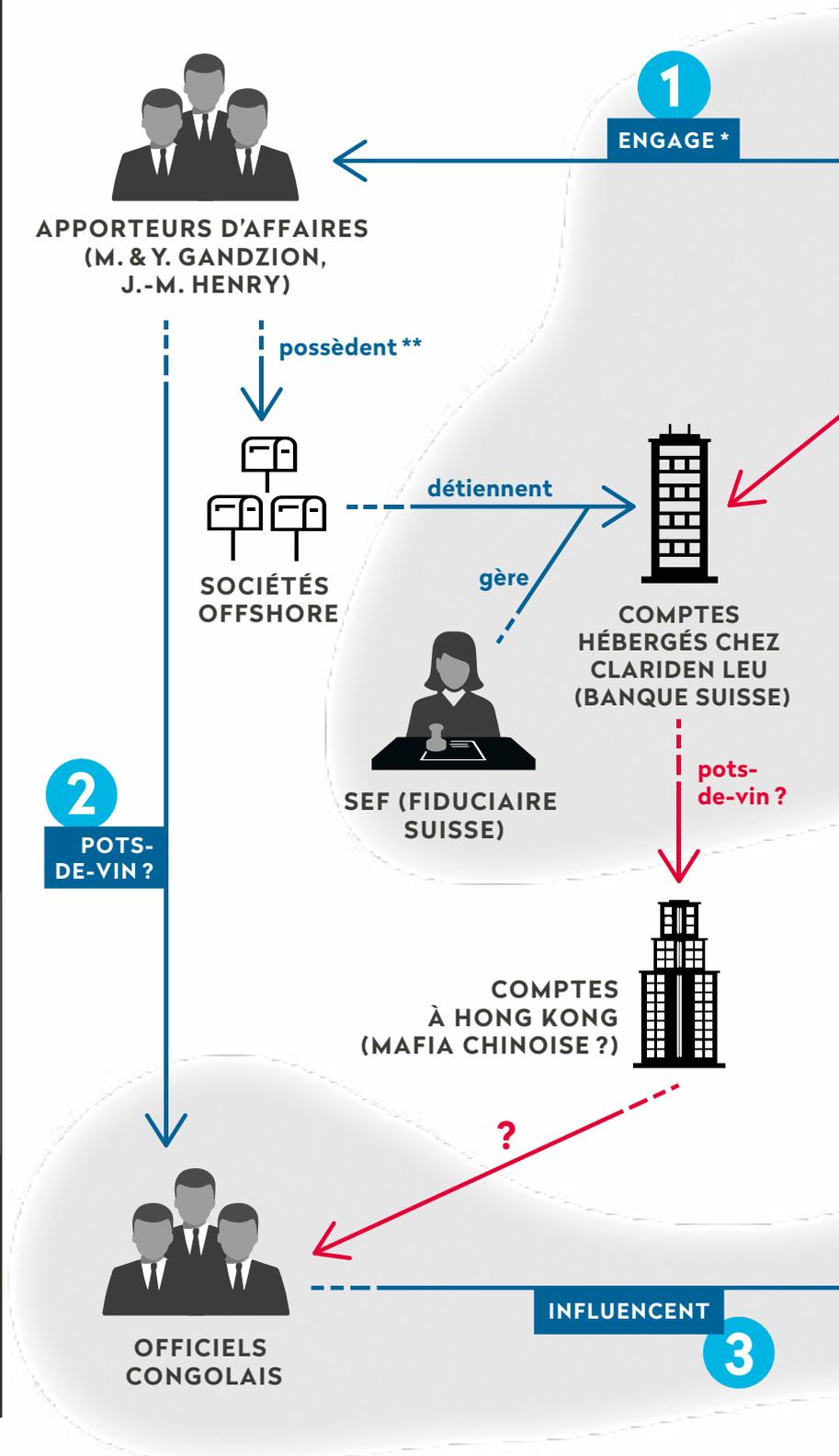
PRINCIPALES ÉTAPES

- 1 Gunvor engage des apporteurs d'affaires.
- 2 Ces intermédiaires sont chargés de convaincre des décideurs politiques congolais de traiter avec Gunvor. Ils sont suspectés de leur faire parvenir des commissions.
- 3 Ces décideurs politiques orientent les décisions de la SNPC. En parallèle, Gunvor promet des prêts à la SNPC et se sert de sa proximité avec les autorités russes, afin que la Russie signe des accords de coopération économique avec le Congo-Brazzaville et lui offre un soutien politique.
- 4 L'État congolais demande à la SNPC, dont il est le propriétaire, de ratifier l'accord avec Gunvor.
- 5 Quatre des six préfinancements offerts par Gunvor à la SNPC sont partiellement financés par des prêts de la banque BNP Paribas.
- 6 Gunvor octroie des préfinancements à la SNPC et engrange des profits substantiels sur cette opération financière.
- 7 En échange, la SNPC livre du pétrole à Gunvor à des conditions favorables.
- 8 Gunvor rembourse la BNP.

SOURCES DES BÉNÉFICES DE GUNVOR

- A** Gunvor bénéficie des conditions des préfinancements (taux de change et frais contractuels)
- B** Gunvor profite de marges importantes sur le prix du pétrole qu'elle achète à la SNPC (ces marges varient entre 0,8 et 1,5 \$ par baril)

* A l'origine, seul l'un des apporteurs d'affaires dispose d'un contrat avec Gunvor.
 ** Deux (ou trois) apporteurs d'affaires: Maxime Gandzion et son fils Yohann ainsi que Jean-Marc Henry disposent de trois sociétés offshore différentes. Le « business developer » de Gunvor dispose de comptes auprès de la même banque. Une partie des préfinancements est financée par des prêts de BNP Paribas, une partie est financée par les fonds propres de Gunvor.



→ Actions → Flux financiers → Livraison de pétrole

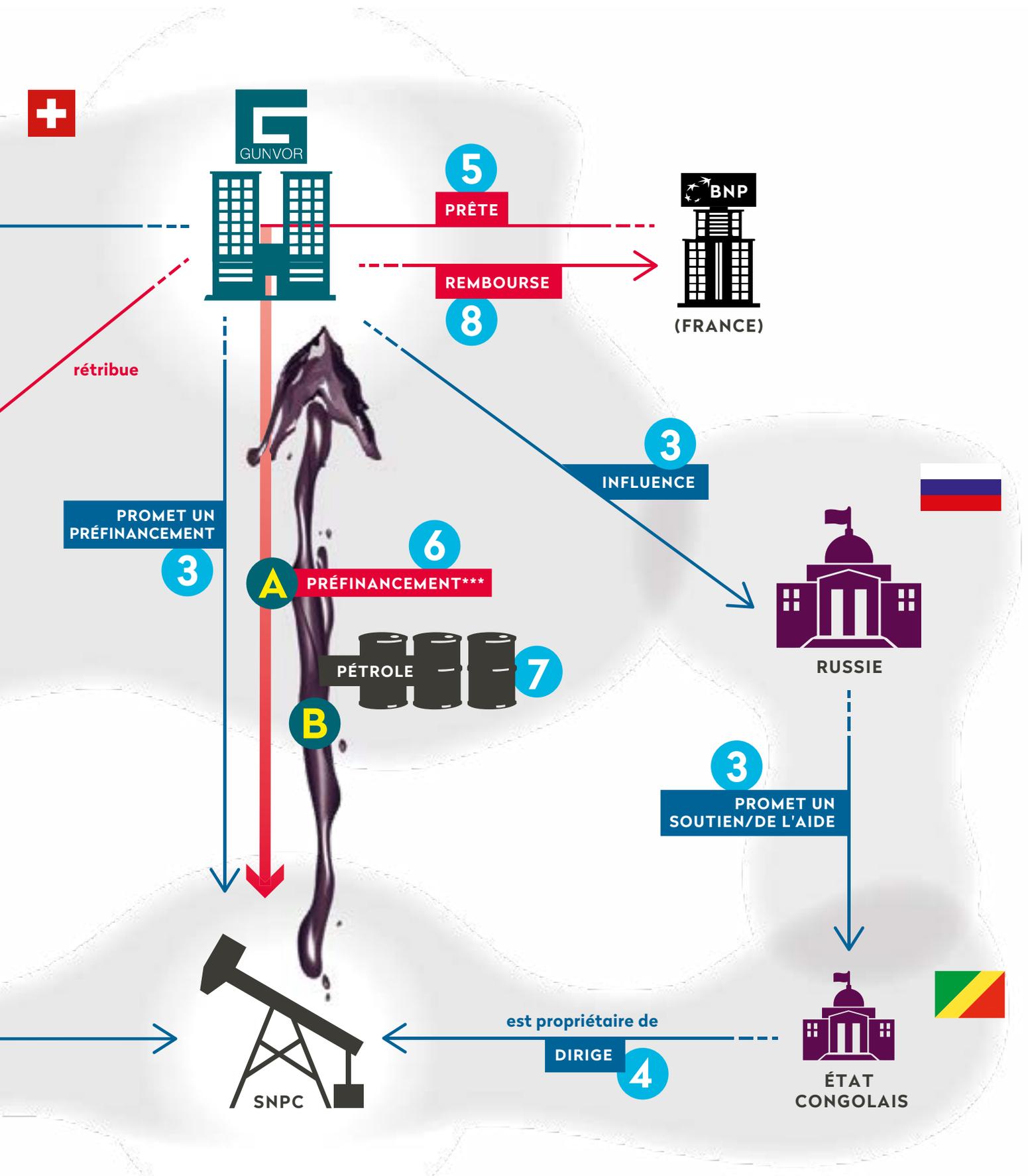


Tableau 4 – PROFITS ESTIMÉS DE GUNVOR EN 2011, PAR TYPE D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars)

ACTIVITÉ	PROFITS
 Commerce physique	16,6
 Préfinancements (Arrangement fees + taux de change)	25,6
 Commissions sur les travaux adossés aux préfinancements (NTA et Asperbras)	31
TOTAL	73,2

Voir également schéma 1 page 28 et schéma 2 page 34.

Grâce à ses affaires congolaises, l'année 2011 s'est avérée extrêmement lucrative pour Gunvor.

Avec un profit estimé de 73,2 millions de dollars réalisé sur ce seul marché, la firme genevoise a atteint, selon nos informations, environ 130 % des bénéfices totaux enregistrés par le département du pétrole brut dans le cadre de ses activités mondiales ! C'est plus d'un cinquième (22 %) des bénéfices totaux du groupe cette année-là. Sur l'ensemble de ses activités au Congo, soit entre 2010 et 2012, nous évaluons les profits du négociant helvétique à 114 millions de dollars. Avec ces préfinancements, l'État congolais dispose quant à lui de sommes colossales. Celles-ci sont allouées à des travaux publics, dont les mandats sont octroyés dans des conditions extrêmement suspectes.

4

Le grand détournement

**« La Route de l'Atlantique,
c'est parce que nous avons observé attentivement
les allers-retours des jets d'Asperbras
entre le Portugal et le Congo. »**

Entre 2011 et 2012, l'État congolais a obtenu 750 millions de dollars du négociant helvétique sous forme de préfinancements. Comment cet argent a-t-il été utilisé ? Initialement destinés aux développements des infrastructures pétrolières, les fonds prêtés par Gunvor ont été alloués à des travaux publics sans rapport avec le secteur pétrolier. Au-delà des quelque 80 millions de dollars engrangés grâce aux cargaisons de brut et aux prépaiements, Gunvor a aussi touché de juteuses commissions sur ces contrats, attribués par le Gouvernement congolais aux sociétés brésilienne Asperbras et française NTA dans des conditions problématiques. Celles-ci ont par ailleurs eu recours aux deux apporteurs d'affaires « vedettes » du négociant helvétique, Gandzion et Henry, pour se faire une place sous le soleil lucratif de Brazzaville. Dans le viseur de la justice suisse, les transactions pétrolières conclues entre Gunvor et la SNPC ont fait éclater, à travers ces marchés publics, l'un des plus gros scandales de corruption qu'ait connu le Portugal. Récit d'un détournement massif de la rente pétrolière congolaise.

4.1 – CHAMPAGNE À BRAZZAVILLE GRÂCE AUX PRÉFINANCEMENTS

Nous sommes au début de 2011, année de tous les succès pour Gunvor au Congo. Le schéma des préfinancements est en place. En vertu des accords de prépaiements conclus entre BNP Paribas, Gunvor et la compagnie étatique congolaise, les prêts consentis par Gunvor doivent en principe être strictement alloués au développement des activités de la SNPC. Interdiction, donc, de se servir de ces emprunts gagés sur le pétrole pour financer les dépenses courantes de l'État. Cette clause est conforme aux engagements pris par le Gouvernement congolais vis-à-vis du Fonds monétaire international (FMI) en échange d'un allègement substantiel de sa dette publique extérieure de 2,4 milliards de dollars.⁷³ Cet allègement a été définitivement validé en mars 2010, quelques mois seulement avant le

rapprochement entre le Congo et Gunvor. Sous la férule du FMI et de la Banque mondiale, le Club de Paris, un groupe informel de pays créanciers, rejoint par le Brésil, a octroyé à Brazzaville le bénéfice de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le but : permettre à cet État d'Afrique centrale de réduire la pauvreté et de doper sa croissance économique.

En contrepartie, le Congo s'est engagé à entamer de vastes réformes, formulées dans le cadre d'un « Protocole d'accord technique ».⁷⁴ Celles-ci doivent répondre à des exigences bien précises quant à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion du secteur pétrolier. Le 14 juillet 2011, le ministre congolais des Finances, Gilbert Ondongo, prend d'ailleurs sa plume pour exposer l'avancée de ces réformes à la directrice générale du FMI, Christine Lagarde. Dans cette « lettre d'intention complémentaire », Gilbert Ondongo se montre optimiste. Il affirme par exemple qu'à « la fin de mai [2011], 90 % des marchés supérieurs à 500 000 dollars ont fait l'objet d'un appel d'offres ». A ces trois pages encourageantes, le ministre adjoint une annexe détaillée sur les mesures instaurées par son gouvernement, notamment en ce qui concerne le secteur pétrolier et la Société nationale des pétroles congolais (SNPC). C'est au paragraphe 16 que M. Ondongo précise sans équivoque que « les nouveaux préfinancements [gagés sur le pétrole] contractés par l'État ou pour son compte sont strictement interdits dans le cadre du programme » d'allègement de la dette signé en mars 2010. Cette disposition a pour but d'éviter que la rente pétrolière soit hypothéquée par des créances publiques.

Le contrat conclu entre la SNPC et Gunvor ne résulte pas d'une procédure d'appel d'offres. Pire, le prêt gagé sur de futures livraisons de pétrole n'a pas été affecté au domaine de l'or noir, mais à des travaux publics.



- A été directeur du Benfica de Lisbonne et agent de joueurs de football célèbres, comme Luis Figo.
- S'est transféré avec succès dans les affaires en Afrique.
- Véritable meneur de jeu, a reçu une commission de plus de 100 millions d'euros d'Asperbras pour avoir obtenu le mandat de construire douze hôpitaux au Congo dans le cadre du projet «Santé pour tous».
- Avant-centre dans l'une des plus grosses affaires de corruption qu'ait connu le Portugal, «Rota do Atlantico».
- Sait recevoir à domicile : a mis à disposition de Gilbert Ondongo la « maison du petit ministre » à Cascais, dans la banlieue chic de Lisbonne, dans laquelle plusieurs millions de dollars en cash ont été découverts. A reçu « Kiki » lors du mariage de son fils, Dani.

MAXIME

« SI LA STRUCTURE ÉTAIT RESTÉE FERMÉE, NOUS AURIONS CONTINUÉ À GAGNER. »⁷⁵

Malgré ces belles paroles, le Congo viole déjà ses promesses. Six mois avant de réitérer leur engagement auprès de Christine Lagarde, M. Ondongo et son gouvernement viennent en effet d'en prendre l'exact contrepied.

Ainsi, le contrat pétrolier conclu en janvier 2011 entre la SNPC et Gunvor ne résulte pas d'une procédure d'appel d'offres. Pire, le prêt gigantesque gagé sur de futures livraisons de pétrole n'a pas été affecté au domaine de l'or noir, mais à des travaux publics. Très loin de son intention de « renforcer la gouvernance et la transparence », M. Ondongo est d'ailleurs bientôt suspecté

par la justice d'avoir bénéficié personnellement de faveurs liées à l'octroi de ces contrats qui constituent, *in fine*, un immense schéma de détournement de la rente pétrolière congolaise.

4.2 – ASPERBRAS, BÉNÉFICIAIRE DE « LA COOPÉRATION CONGOLO-BRÉSILIENNE »

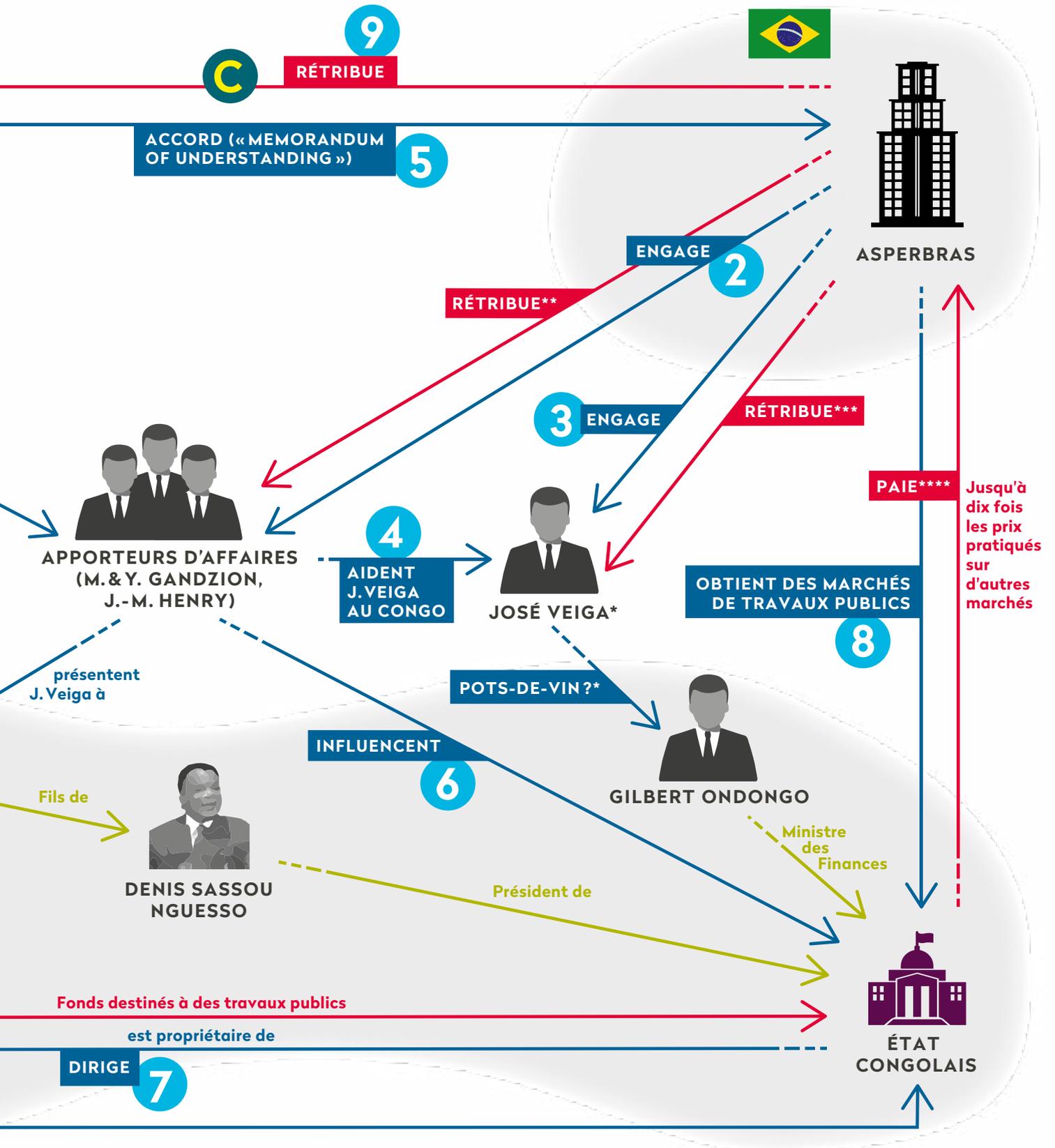
Un allègement de dette de cette ampleur fait toujours l'objet de tractations entre États. Ainsi, Brasilia a accepté d'effacer 80 % des créances congolaises qu'elle détient, pour une somme totale de 278 millions de dollars. Mais cette générosité n'est pas gratuite. Elle vise aussi à ouvrir les portes du Congo aux fleurons de l'industrie brésilienne, notamment les entreprises de bâtiment et travaux publics (BTP). Cette intention a d'ailleurs été sanctifiée le 1^{er} avril 2008 par la signature d'un « arrangement spécial de coopération économique, financière et commerciale » entre le Brésil et le Congo.⁷⁶ L'année précédente, le président Lula s'était rendu à Brazzaville et avait enjoint les investisseurs brésiliens de tenter l'aventure congolaise, tout en promettant que « dans les prochains jours, nous prendrons une décision pour le traitement de la dette congolaise ».⁷⁷

Une firme brésilienne tente justement de se ménager une place sous le soleil africain : Asperbras. Cette société, qui se présente comme un spécialiste des tuyaux et raccords en PVC pour l'irrigation agricole, dit employer plus de 3000 personnes en Amérique du Sud, en Europe et en Afrique. Elle appartient aux frères Colnaghi, José Roberto et Francisco Carlos Jorge,⁷⁸ qui ont su nouer des liens étroits avec le gouvernement Lula. Selon le journaliste d'investigation brésilien José Casado, Asperbras a procédé à de nombreux versements depuis l'Angola, où la firme est active, aux agences publicitaires en charge des campagnes présidentielles de Lula et de Dilma Rousseff respectivement en 2002 et 2010.⁷⁹ D'après un rapport du Sénat brésilien, Antonio Palocci, le trésorier de ces deux campagnes et ministre des Finances de Lula, a été l'usager des jets d'Asperbras à de nombreuses reprises.⁸⁰ Ce « cacique discret »⁸¹ du Parti du Travail n'a pas ménagé ses efforts afin qu'Asperbras profite des bonnes dispositions du Congo à l'égard du Brésil. Palocci s'est aussi démené pour que son pays annule l'ardoise congolaise.

Grâce à ses appuis politiques, Asperbras se trouve donc en excellente position pour obtenir des marchés publics au Congo, au moment même où la manne de Gunvor vient renflouer les caisses de la SNPC. Reste toutefois à trouver la personne capable de gagner la confiance des décideurs congolais.

4.3 – GUNVOR BÉNÉFICIE DU PLAN CORRUPTIF D'ASPERBRAS

Ce rôle revient à Antonio José da Silva Veiga, appelé José Veiga (*voir carte d'identité*).⁸² Ce Portugais âgé de 54 ans a d'abord été agent de joueurs de football. Cette activité lui a d'ailleurs valu des ennuis judiciaires en France et au Portugal pour fraude fiscale dans des affaires de transferts datant des années 2000, en lien avec plusieurs joueurs portugais de premier plan.⁸³ Le 9 mai 2011, quatre mois après la signature du premier contrat



de préfinancement entre Gunvor et la SNPC, José Veiga est officiellement embauché par Asperbras pour décrocher des contrats au Congo.

« José Veiga présente bien et se montre charmant », confie un homme d'affaires qui l'a côtoyé. « Son statut d'ancien directeur du Benfica de Lisbonne lui confère un certain prestige en Afrique. » Mais, en 2011, Veiga est encore un novice au Congo ; il a donc besoin d'intermédiaires pour accéder aux plus hautes sphères du pouvoir et obtenir des marchés. Il se tourne alors vers deux hommes jouissant d'un tel accès : Maxime Gandzion et Jean-Marc Henry. La firme brésilienne témoigne à leur égard d'une générosité reflétant leur position incontournable. Entre le 20 et le 25 juillet 2011, Gandzion et Henry perçoivent d'Asperbras respectivement 1,5 million de dollars et 1,3 million de dollars. Au total, les deux compères encaissent 17,05 millions de dollars de la part de la firme brésilienne cette année-là. Ces sommes atterrissent sur les comptes de sociétés offshore ayant aussi bénéficié de versements de Gunvor, Petrolia E & P (Belize) et Armada Trading (Malte). Il était prévu que Maxime Gandzion perçoive jusqu'à 5 % des contrats signés entre Asperbras et le Congo.⁸⁴

Les intermédiaires Gandzion et Henry ont été au service des deux firmes, dont les intérêts convergent.

Sollicitée par Public Eye, Asperbras dit avoir été introduite auprès de Gunvor par Gandzion et Henry, tous deux recommandés par José Veiga. Les intermédiaires ont ainsi été au service des deux firmes, dont les intérêts convergent : alors que le négociant suisse prête des centaines de millions de dollars à la SNPC, la société brésilienne souhaite en bénéficier sous forme de travaux publics consentis par l'État congolais. Contre rémunération, Gunvor s'active alors pour qu'Asperbras décroche de juteux contrats, quitte à dévoyer les clauses de son propre préfinancement. Selon la firme brésilienne, cette opération a eu lieu à la demande de Gunvor, qui a exigé de recevoir une commission.

Le 8 avril 2011, les deux partenaires confirment leur volonté de « coopérer » à travers un Protocole d'accord (« Memorandum of Understanding »), que nous avons pu consulter, dans lequel le négociant helvétique s'engage à faire « tout son possible » pour que le préfinancement des exportations de pétrole brut soit alloué, totalement ou en partie, par le « Congo/SNPC » au financement des projets d'Asperbras.⁸⁵ En échange, Gunvor doit percevoir une belle commission, fixée à 7,5 % du montant de tout contrat octroyé à la firme brésilienne par les autorités congolaises. A Brazzaville, le négociant en pétrole ne devient pas seulement la « banque » du Congo, mais se mue aussi en apporteur d'affaires pour le compte d'Asperbras. Visiblement, Gunvor est disposée à prendre beaucoup de risques, non seulement en violant les accords de son propre contrat de préfinancement avec la SNPC, mais aussi dans le choix de ses partenaires.



**GILBERT
ONDONGO**

Vénal ministre
congolais

- > Né en 1960.
- > A été successivement ministre du Travail et des Finances avant de devenir celui de l'Économie.
- > Doté d'un certain talent épistolaire : a pris sa plume pour vanter à Christine Lagarde, directrice générale du FMI, l'amélioration de la gouvernance de l'État congolais.
- > Cosmopolite : a acheté un bel appartement dans l'artère la plus chic de Lisbonne.
- > S'est fait offrir un séjour de luxe au Ritz de Lisbonne et à l'Hôtel Danieli de Venise.
- > Suspecté par la justice portugaise d'avoir bénéficié personnellement de faveurs en échange de l'attribution de marchés publics à Asperbras.

MAXIME

« NOUS TRAVAILLONS À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DANS NOTRE PAYS. IL FAUT QUE PARTOUT IL Y AIT DE LA TRANSPARENCE, QUE PARTOUT IL Y AIT DE LA RESPONSABILITÉ ET PARTOUT QUE L'ON SOIT OBLIGÉ DE RENDRE COMPTE À CEUX QUI NOUS DONNENT LE MANDAT D'AGIR. »

A Brazzaville, le négociant en pétrole ne devient pas seulement la « banque » du Congo, mais se mue aussi en apporteur d'affaires pour le compte d'Asperbras.



JEAN-JACQUES BOUYA

Le cousin pilote devenu ministre des Grands Travaux

- > Né en 1962.
- > Est l'un des cousins du président Sassou Nguesso.
- > A été aux commandes du Boeing 727 du président entre 1989 et 1992.
- > Elu député en 2012 avec 100 % des voix.
- > Spécialisé dans les Grands Travaux, dont il est l'inépuisable ministre.
- > De nature généreuse : a accepté que son ministère paie près de 500 millions d'euros pour la construction de douze hôpitaux en 2015 ainsi que le transfert de 69 millions d'euros dans divers paradis fiscaux entre 2007 et 2013.
- > Apprécie Louis Vuitton et les belles voitures, en particulier les BMW et les Maserati.

MAXIME
« TOUT LE MONDE VEUT LA MÊME CHOSE EN MÊME TEMPS. CE NE SERA PAS ÉVIDENT. »

En 2011, l'union entre Gunvor, ses intermédiaires et José Veiga fait mouche : Asperbras enregistre un premier succès au Congo, en obtenant un marché public. On ignore toutefois qui au sein de Gunvor a entrepris quelles démarches pour parvenir à un tel résultat. La société des frères Colnaghi est mandatée par l'État congolais pour construire une grande zone industrielle à Maloukou, à 80 kilomètres de Brazzaville. Selon nos informations, deux des prêts accordés par Gunvor à la SNPC, soit 250 millions de dollars, ont servi au financement de ce

gigantesque complexe industriel et commercial. Les travaux de cet ouvrage,⁸⁶ devisé à 500 millions de dollars, sont lancés en grande pompe le 12 août 2012, par le président Denis Sassou Nguesso en personne. Dans un reportage dithyrambique consacré à ce projet, publié par une revue comportant plusieurs pleines pages de publicité vantant les mérites d'Asperbras, le « journaliste » certifie que 10 000 emplois seront créés « à terme » et « en tout » à Maloukou.⁸⁷

Selon nos informations, Gunvor a reçu 21 millions de dollars de commissions pour ce service rendu, en application du Protocole d'accord. Ce stratagème coûte donc très cher à Asperbras, qui ne tarde pas à réaliser que Gunvor a exagéré son rôle. En effet, le ministre congolais des Finances, Gilbert Ondongo, et celui des Grands Travaux, Jean-Jacques Bouya (voir cartes d'identité), informent la société brésilienne qu'elle ne recevra aucune avance sur ses mandats et qu'il lui faudra accomplir les travaux avant d'être rémunérée. Les préfinancements et les travaux publics sont en quelque sorte déliés. « Il n'y avait de toute façon aucun lien juridique entre les prêts et leur affectation », précise une source. Pour Asperbras, cette information sonne le glas de sa coopération avec Gunvor, puisque cette dernière n'exerce pas une réelle emprise sur l'emploi des fonds versés au Congo. La société brésilienne confirme : comme les sommes qui lui étaient dues étaient débloquées « par étape, au fil des années suivantes, sans recourir aux fonds des prépaiements, (...) les contrats avec Petrolia, Armada et Gunvor ont été résiliés en 2012 ». Par ailleurs, comme les qualités relationnelles de José Veiga portent leurs fruits, Asperbras peut désormais se débrouiller seule au Congo.

4.4 - DES MARCHÉS PHARAONIQUES ET SURFACTURÉS

Des photos circulant sur internet montrent Veiga en compagnie de dirigeants congolais. Maxime Gandzion a tout particulièrement pris soin d'introduire le Portugais auprès de Denis Christel Sassou Nguesso, dit Kiki, et de Claudia Sassou Nguesso,



José Veiga s'entretient avec Denis Christel Sassou Nguesso (à gauche). (DR)

Encadré 4

CLIMAT ÉLECTRIQUE EN GUINÉE AUTOUR D'ASPERBRAS

Sitôt élu en décembre 2010, le président guinéen Alpha Condé tient à honorer l'une de ses promesses de campagne : électrifier le pays, et d'abord sa capitale, Conakry. Le chef d'État veut aller vite, très vite.

Le 5 octobre 2011, la Guinée octroie à la société Energy & Mining ASP Inc., sans appel d'offres, le mandat de fournir des centrales thermiques au mazout d'une puissance de 100 mégawatts pour un montant de 122 millions de dollars. Incorporée dans les très opaques Îles Vierges britanniques, et administrée par un certain Wagner Agrivino de Jesus, cette société appartient en fait à Asperbras.

Etrangement, l'article 6 du contrat prévoit une mise en service à 180 jours. « Non seulement Asperbras n'a aucune compétence à faire valoir dans ce domaine, mais une société qui maîtrise ce type d'ouvrage nécessite (*sic!*) trois fois plus de temps », explique une source qui a participé à la transaction. De fait, cette échéance n'est pas respectée.

En octobre, via son compte à Credit Suisse, la Banque centrale de Guinée décide d'émettre, pour le ministère des Finances, une lettre de crédit au bénéfice du compte d'Energy & Mining ASP auprès de Banco Espírito Santo à Lisbonne. Fidèle à son modèle d'affaires, Asperbras va dès lors s'employer à trouver des fournisseurs compétents dans le domaine électrique. Le consortium industriel allemand MAN est appelé à fournir divers équipements d'une valeur de 37,5 millions de dollars, tandis que le groupe américain spécialisé dans l'énergie électrique USP&E est mandaté pour du matériel valant 25,1 millions de dollars. Au total, Asperbras sous-traite donc des contrats pour 62,6 millions de dollars, soit environ la moitié du prix facturé au Gouvernement guinéen. Le « service » fourni vaudrait donc un peu plus de 59 millions de dollars !

Selon des e-mails que nous avons pu consulter, les descriptions trop vagues contenues dans la lettre de crédit conduisent les services de compliance de Credit Suisse à refuser de la valider dans un premier temps. Face à l'insistance de son client, la banque suisse finit par s'exécuter. Quelques mois plus tard, les parties signent un avenant stipulant que la Guinée doit verser la somme non pas au Portugal, mais à la filiale de Banco Espírito Santo au Cap-Vert, une banque dont José Veiga est le principal client.

Le projet tarde à se réaliser. A Conakry, la presse commence à émettre des critiques. Le contrat est finalement résilié dans le courant du premier semestre 2014. Un journaliste guinéen s'étonne d'un accord « à l'amiable alors que le travail pour lequel l'argent public a été dépensé n'a pas été honoré ». ⁸⁸

deux des enfants du président occupant des postes clés au sein de l'administration congolaise. Signe de la proximité des deux hommes, Kiki assiste même au mariage du fils de José Veiga, Dani, célébré en grande pompe à l'Hôtel Intercontinental d'Estoril, la banlieue chic de Lisbonne. Ces relations vont déboucher sur d'autres succès pour Asperbras. Sollicité par l'intermédiaire de son avocat, Rogério Alves, José Veiga confirme connaître Claudia et Denis Christel Sassou Nguesso en raison de ses activités au Congo.

Outre la construction de la zone industrielle de Maloukou, Veiga obtient pour Asperbras trois autres contrats de grande envergure, tous forts éloignés du cœur de compétences de la société brésilienne, qui touche aux raccords et tuyaux en PVC pour l'irrigation des champs.⁸⁹ Mais au fond, Asperbras incarne la polyvalence. La société brésilienne ne livre-t-elle pas des bus scolaires en Angola, où elle est depuis 2010 le représentant officiel pour la vente des véhicules lourds de MAN et de Volkswagen ? Et des générateurs d'électricité en Guinée (*lire encadré 4*) ? En Afrique, son modèle d'affaires semble consister à remporter un mandat public surfacturé, puis à trouver le prestataire capable de fournir le service requis pour l'exécution du contrat. Mais qu'est-ce qui justifie ces prestations surfacturées ?

Le 1^{er} août 2012, Asperbras est désignée pour réaliser une « cartographie géologique, prospection minière et géologique » pour 200 millions de dollars.⁹⁰ Ce contrat matérialise « la coopération congolo-brésilienne », jubile dans son communiqué le ministre des Mines et de la Géologie, bénéficiaire d'un projet décidé par Jean-Jacques Bouya, ministre des Grands Travaux. Si la société des frères Colnaghi a décroché le contrat, elle soustraite un an plus tard sa réalisation au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), un établissement français de droit public. Cette affaire vaut au BRGM d'être épinglé par *Le Canard enchaîné*, qui relève que des travaux similaires ont été effectués à des tarifs nettement inférieurs au Tchad et au Cameroun.⁹¹ « Extravagant », tranche même le palmipède, qui avance que la carte congolaise a coûté quatre à dix fois plus que celles réalisées au Tchad et au Cameroun.

Au fond, Asperbras incarne la polyvalence.
La société brésilienne ne livre-t-elle pas
des bus scolaires en Angola ?
Et des générateurs d'électricité en Guinée ?

Tout en précisant que la cartographie a été achevée en janvier 2016, le BRGM affirme que des différences topographiques et spatiales justifient le surcoût par rapport au Tchad et au Cameroun. Il reconnaît toutefois que le montant qu'il a perçu est « sans commune mesure » avec celui qu'Asperbras aurait encaissé à Brazzaville. Christian Braux, directeur adjoint chez BRGM, ajoute au *Monde Afrique*, et confirme à Public Eye que, au vu de la procédure portugaise en cours, sa société « réfléchirait » avant de se lier à nouveau avec Asperbras.⁹² Au moment de la signa-

ture du contrat, en août 2013, BRGM dit avoir pris certaines « précautions » pour s'assurer de la solvabilité de son partenaire, sans toutefois mener « d'autre procédure de conformité destinée à vérifier la licéité d'un contrat ».

« Heureusement, les experts français ont épaulé le marchand de tubes. Sans se préoccuper de la facture exigée par Asperbras. »

Le Canard enchaîné

En août 2013, la firme brésilienne est encore « adjudicataire » d'un marché concédé sans appel d'offres. Il s'agit d'exécuter 4000 forages hydrauliques dans tout le pays pour 300 millions d'euros dans le cadre du programme « Eau pour tous ». ⁹³ Soit 75 000 euros par forage, une somme cinq à sept fois supérieure à celle nécessaire au Sahel, relève *Le Canard enchaîné*, où l'eau est pourtant nettement plus rare que dans la forêt tropicale congolaise. ⁹⁴

Toujours aussi universelle dans ses compétences, Asperbras chapeaute encore le programme « Santé pour tous », qui prévoit la construction d'un « hôpital général » dans chacun des douze départements du pays. Les informations sur ce projet sont lacunaires. Dans son rapport sur les dépenses consacrées à la santé, la coalition de la société civile congolaise « Publiez ce que vous payez » n'a même pas pu « savoir quelle somme a été dépensée pour les hôpitaux généraux ». ⁹⁵ Car au Congo, les dépenses publiques supérieures à un milliard de FCFA relèvent non pas du ministère compétent, ici de la Santé, mais du très opaque ministère des Grands Travaux de Jean-Jacques Bouya, impliqué dans l'enquête française consacrée aux « Biens mal acquis ». ⁹⁶ Une source nous indique toutefois que la Direction générale des Grands Travaux a versé près de 500 millions

d'euros au début avril 2015 sur le compte d'Asperbras auprès de la Banque Audi (Suisse) SA de Genève dans le cadre de ce projet.

Sollicitée par Public Eye, Asperbras affirme être « actuellement » un groupe diversifié, dont le savoir-faire ne se limite pas aux tuyaux et aux raccords en PVC, mais s'étend aussi à l'ingénierie industrielle, la construction, l'immobilier, l'agro-alimentaire, l'industrie minière et la production d'électricité. Au Congo, le groupe brésilien dit avoir aussi mené des projets privés, comme des fermes « expérimentales », et être devenu le représentant national de Volkswagen pour la vente de véhicules lourds.

Asperbras conclut que tous ses contrats publics au Congo ont été signés par différents ministères, qu'ils ont obtenu l'approbation présidentielle et qu'ils respectaient intégralement la législation congolaise. Enfin, elle affirme que ces contrats ont récemment été réexaminés par la Chambre d'appel de Brazzaville, qui n'a décelé aucune irrégularité.

4.5 – LE SYSTÈME VEIGA TANGUE SUR L'ATLANTIQUE

Les dirigeants d'Asperbras peuvent sabrer le champagne, leur fortune est faite ! Ils ont obtenu des contrats totalisant environ 1,5 milliard de dollars au Congo-Brazzaville. Dès la signature des premiers « deals », les frères Colnaghi font l'acquisition de deux parcelles sur la très huppée Star Island, à Miami, pour la bagatelle de 17 millions de dollars. Ils dépensent encore 11,8 millions pour y construire une somptueuse demeure, selon des documents en notre possession. Sur les réseaux sociaux, les photos des fêtes qu'ils donnent exhibent yachts, bolides de luxe et top-modèles. José Veiga n'est pas en reste. Quoique débiteur du fisc, il flambe au Portugal et alimente ses comptes en Suisse par sa maîtrise de la finance offshore. Son contrat avec Asperbras prévoit qu'il empoche 3 % de la valeur totale des travaux publics obtenus au Congo ; il touche au moins 15 millions de dollars, selon les éléments recueillis par la justice portugaise. Une



Le numéro 35 de Star Island Drive, propriété des frères Colnaghi à Miami achetée pour un total de 28,8 millions de dollars en 2011, au moment où leurs affaires décollent au Congo. (DR)

source nous révèle par ailleurs qu'il a encaissé, pour le seul contrat portant sur les douze hôpitaux généraux, une commission faramineuse de plus de cent millions d'euros versée par Asperbras depuis son compte auprès de la banque libanaise Audi (Suisse) SA! De manière plus anecdotique, l'un des plus proches associés de Veiga, Paulo Santana Lopes, s'offre une Bentley à 177 100 francs suisses immatriculée à Genève.

Asperbras possède aussi deux jets privés Bombardier, un Challenger 605 et un Global Express 6000. Symboles de réussite, ces avions vont aussi, ironiquement, incarner la chute de la maison brésilienne, en inspirant le nom de la vaste enquête judiciaire qui s'ouvre au second semestre 2014 au Portugal: «Rota do Atlântico». «La route de l'Atlantique, c'est parce que nous avons observé attentivement les allers-retours des jets d'Asperbras entre le Portugal et le Congo», confie malicieusement au Portugal une source proche du dossier. A Lisbonne, les enquêteurs estiment que les aéronefs servent aussi bien au transport de personnes que d'importantes sommes en espèces.

Les dirigeants d'Asperbras peuvent
sabrer le champagne!
Ils ont obtenu des contrats
pour 1,5 milliard de dollars au Congo.

La Route de l'Atlantique a en fait débuté en Suisse. Depuis décembre 2011, le Ministère public de la Confédération (MPC) instruit en effet le volet pétrolier du contrat de Gunvor au Congo, avec comme point de départ les comptes suisses des intermédiaires Gandzion et Henry (*lire chapitre 5*). Comme Asperbras les a également employés, beaucoup d'argent transite au Portugal à travers les réseaux de Veiga et d'Asperbras, qui disposent eux aussi de comptes en Suisse. C'est pourquoi le MPC sollicite l'aide de la justice portugaise. En une année, le Département central d'investigation et d'action pénale portugais compile un épais dossier. L'affaire éclate alors au grand jour en janvier 2016, avec l'arrestation de José Veiga. Elle mobilise depuis des dizaines d'enquêteurs. La Route de l'Atlantique est l'un des plus grands cas de corruption qu'ait connu le Portugal.

«L'affaire a été médiatisée parce que Veiga est un personnage connu», explique une source portugaise proche du dossier. Plus de dix personnes, dont certains des plus hauts dirigeants d'Asperbras, ont le statut de suspects dans cette instruction ouverte pour blanchiment d'argent, fraude fiscale et corruption d'agent public étranger. Malgré les dénégations de la firme, selon laquelle «aucun représentant de la société n'est accusé d'un crime», les autorités portugaises confirment que le directeur général d'Asperbras, José Roberto Colnaghi, fait partie du lot et a dû verser une caution de 3 millions d'euros à la suite de son audition. Le directeur financier, José Mauricio Caldeira, fait face à des mesures identiques. L'enquête révèle qu'Asperbras, José Veiga et ses associés ont mis en place un circuit sophistiqué

pour faire transiter des fonds présumés illégaux. Ils investissent dans l'immobilier et les voitures de luxe, ou placent simplement des millions de dollars sur des comptes bancaires. Par le biais de son avocat, José Veiga nie toutes les accusations qui pèsent sur lui. Il considère comme légitimes tant son comportement que les contrats dûment signés. Il dit aussi attendre l'issue de l'enquête judiciaire pour répondre intégralement aux accusations dont il fait l'objet.

Les enquêteurs portugais détectent de forts indices de corruption. Le 3 février 2016, la perquisition d'une résidence dans la station balnéaire chic de Cascais, non loin de Lisbonne, leur réserve une drôle de surprise: 3 millions d'euros et 4,35 millions de dollars en liquide! La maison est surnommée par Veiga et ses acolytes la «Casa do ministrinho» (la maison du petit ministre) parce qu'elle est mise à disposition de Gilbert Ondongo, le ministre des Finances congolais. Ce même ministre qui faisait valoir les progrès accomplis par son pays en matière de gouvernance auprès de Christine Lagarde. José Veiga affirme avoir pris connaissance de l'existence de ces fonds dans le cadre de la procédure judiciaire. Il dit ne pas connaître leur origine et conclut que sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce point.

Interrogé par *Le Monde Afrique* au sujet du pactole trouvé dans la maison de Cascais, l'entourage de M. Ondongo indique qu'il «est fantaisiste d'imaginer que ces fonds, trouvés dans un lieu ne lui appartenant pas, aient un quelconque lien avec le ministre.»⁹⁷ L'hypothèse d'un lien avec M. Ondongo est pourtant celle privilégiée par la justice portugaise. La maison appartient à une société administrée par l'avocate portugaise Maria Jesus Barbosa, une proche associée de José Veiga, qui en serait l'ayant droit économique. Selon nos informations, Veiga s'est intégralement acquitté des frais d'un séjour à la résidence du ministre congolais et de sa famille, entre le 16 et le 22 août 2015. Soins, restaurants, personnel, tout est payé par une carte Visa au nom du frère de Paulo Santana Lopes, le propriétaire de la Bentley, qui agissait «sur instruction» de Veiga, précise l'enquête portugaise. Deux mois plus tôt, le ministre et sa famille ont aussi bénéficié d'un séjour de six nuits offert par Asperbras à l'Hôtel Danieli de Venise, dans une suite coûtant 5000 euros par nuit, et d'un séjour au Ritz de Lisbonne, en janvier 2016, quelques jours avant que l'affaire ne fasse les gros titres de la presse portugaise.

Sollicité au sujet de ces cadeaux par *Le Monde Afrique*, le Gouvernement congolais répond par l'intermédiaire de son ministre de la Communication, Thierry MOUNGALLA, qu'il ne commente pas «d'éventuelles procédures en cours» et qu'il n'a «reçu aucune demande d'entraide judiciaire».⁹⁸ Quoi qu'il en soit, le ministre des Finances Gilbert Ondongo ne se refuse rien. Il a aussi acheté un appartement au deuxième étage d'un immeuble situé dans l'artère la plus chic de Lisbonne, l'Avenida da Liberdade. Au numéro 236, il se trouve entre les boutiques de Cartier et de Porsche. Sur les 600 000 euros qu'a coûté ce logement, 347 000 proviennent d'une société de droit congolais, Dunito Congo, «contrôlée par José Veiga». Selon la justice portugaise, cette somme est une contrepartie directe aux contrats obtenus par Asperbras. En clair, elle constitue un pot-de-vin. Pour sa part, José Veiga dit qu'il ne connaissait pas et

n'avait pas à connaître l'origine des fonds utilisés par Gilbert Ondongo pour l'acquisition de cet appartement.

Lorsqu'il ne s'agit pas de liquide, la plupart des fonds présumés illégaux transitent par le réseau de filiales de Banco Espirito Santo, la grande banque portugaise qui a fait faillite en 2014 et dont l'entité restante s'appelle Banco Novo. Bien implantée en Afrique, elle dispose d'une filiale au Cap-Vert, la BICV. Dès 2011, soit au moment où il pénètre avec fracas au Congo, Veiga en devient presque l'unique client, détenant plus de 70 % des avoirs sous gestion par le biais de sociétés offshore et congolaises.⁹⁹ Il possède donc de fait le petit établissement insulaire, qu'il tente d'ailleurs de racheter peu avant le début de ses ennuis judiciaires. Des dizaines de millions de dollars vont et viennent sur les multiples comptes qu'il ouvre auprès de cette banque, tous enregistrés dans des paradis fiscaux, en direction ou en provenance du Congo, du Portugal, des États-Unis, de la Suisse, etc. S'il nie les charges qui pèsent sur lui, Veiga est bien au cœur de cette machine suspectée de blanchir de l'argent, de corrompre et de frauder le fisc.

La Route de l'Atlantique
est l'un des plus grands cas de corruption
qu'aït connu le Portugal.

D'autres sources précisent le rôle de José Veiga et de ses associés auprès d'officiels congolais placés au plus haut niveau de l'État. Un enregistrement sonore, rendu public par l'hebdomadaire portugais *Sabado*, détaille les débats du « Conseil supérieur » de Banco Espirito Santo. Le 27 janvier 2014, cherchant des investisseurs pour renflouer cette banque en train de sombrer, les dirigeants évoquent le candidat Veiga. Il disposerait de « 150 à 300 millions » ! Un ordre de grandeur corroboré par la commission de plus de cent millions d'euros mentionnée plus haut. Pour plusieurs participants, Veiga est le « type d'Asperbras », mais l'un d'eux ajoute très sérieusement : « Oui, mais il est surtout le gestionnaire du président du Congo-Brazzaville. »¹⁰⁰

Selon la justice portugaise, José Veiga affirme à divers interlocuteurs rencontrés à Genève qu'il négocie des contrats en promettant des avantages au ministre des Finances, Gilbert Ondongo, ainsi qu'au fils du président congolais, Denis Christel Sassou Nguesso.

Dans une prise de position publiée fin 2016 dans la presse brésilienne, Asperbras a tenté de se distancier de l'affaire « Rota do Atlantico ». La société affirme que José Roberto Colnaghi s'est présenté volontairement devant la justice portugaise ; elle souligne que l'enquête se concentre exclusivement sur José Veiga et ses contrats d'intermédiaires. Sollicitée par Public Eye, la firme a néanmoins reconnu que son directeur général était un « arguido » au Portugal, ce qui correspond au statut de prévenu dans le Code de procédure pénale suisse. Elle n'a pas répondu directement aux questions concernant sa prise de position selon laquelle José Veiga serait l'unique responsable de ses déboires judiciaires.

Pour sa part, José Veiga affirme qu'Asperbras, dont il était un partenaire d'affaires, était présente et représentée lors de l'adjudication de tous les marchés publics remportés au Congo. Selon lui, Asperbras disposait par conséquent de toutes les informations pertinentes sur ces activités. Cette affaire titanesque suit son cours au Portugal et nous ne savons pas, à ce jour, si et quand elle sera portée devant les tribunaux.

4.6 – UNE FLOTTILLE DE BATEAUX FLUVIAUX

En 2011, Gunvor et ses deux intermédiaires, Jean-Marc Henry et Maxime Gandzion, vont encore toucher des commissions sur un autre marché public congolais. Cette année-là, la société française NTA,¹⁰¹ spécialisée dans la logistique maritime et fluviale, décroche le mandat de réhabiliter le transport sur le fleuve Congo. Il s'agit de rénover les docks et de mettre à flot des unités fluviales, comme des bacs, des pousseurs et des barges. Ce projet était « voulu par le président congolais », affirme une source proche du dossier. Il constitue « une nécessité absolue pour le pays », fait valoir Thierry Allix, qui dirige l'entreprise NTA avec son frère Sébastien.

« Quand nous avons découvert les lieux, ils étaient dans un état désastreux, poursuit-il. C'était la conséquence de la guerre de 98-99.¹⁰² Il y avait encore des obus dans les machines-outils et des impacts de balles partout. Avant le conflit, les volumes pour le fleuve Congo, concernant le Congo-B, étaient de 3,5 millions de tonnes et il y avait 320 unités. Quand je suis allé pour la première fois là-bas en 2006-2007, il n'y avait plus que quelques barges en très mauvais état et 150 000 tonnes en volume. Actuellement, on recense une cinquantaine d'unités, comprenant les nôtres et de petits armateurs totalisant une quinzaine d'unités. » L'objectif *a minima* du contrat est de doubler le nombre d'unités capables de naviguer sur le second plus long fleuve du continent africain.

Pour obtenir ce marché, NTA rémunère à la fois Gunvor et le tandem Gandzion-Henry. Ces commissions ont été calculées sur la totalité du contrat et correspondent aux « normes d'usage, c'est-à-dire inférieures à 15 % », certifie l'entrepreneur. D'après nos informations, la totalité du contrat atteindrait 150 millions de dollars. Les commissions se situent en effet tout juste sous le seuil de 15 %, à 21,7 millions de dollars (14,5 %).

« Si on n'avait pas payé,
on n'aurait pas eu d'activités au Congo. »

Thierry Allix,
directeur de l'entreprise française NTA

Selon nos informations, Gunvor se ménage la part du lion, avec 10 millions de dollars de commission. Maxime Gandzion a perçu 7,7 millions de dollars sur les comptes de ses sociétés Petrolia et Fortus. Quant à Jean-Marc Henry, il a obtenu 4 millions de dollars. Selon nos informations, le *business developer* de Gunvor, Pascal C., aurait affirmé que c'est sur ce contrat-

là qu'il a touché, via Jean-Marc Henry, une commission de 6,8 millions de dollars apparemment à l'insu de son employeur (voir section 5.5). Thierry Allix dit avoir côtoyé Pascal C., mais déclare qu'il ne lui a pas versé directement de commission.

L'entrepreneur français ne confirme pas les montants, invoquant des clauses de confidentialité. Il reconnaît toutefois avoir versé des commissions à Gunvor, Gandzion et Henry. Il précise que les sommes en question sont « importantes » et l'ont « interpellé ». De son point de vue, même si le chantier dépend du ministre Gilbert Ondongo, mis en cause dans les contrats passés avec Asperbras, Gandzion et Henry avaient des contrats de consultants. Il présume qu'il « n'y a donc pas eu de corruption ». Si nous ne sommes pas en mesure de contester cette affirmation, relevons que ces commissions répondent au même schéma qui suscite, depuis plus de cinq ans, l'intérêt de la justice suisse dans le cadre son enquête sur les affaires pétrolières de Gunvor décrite au chapitre suivant. D'ailleurs, Thierry Allix reconnaît lui-même que : « si on n'avait pas payé, on n'aurait pas eu d'activités au Congo. Nous avons obtenu un contrat très important qui s'étale sur dix à douze ans. »

Pour verser ces commissions, NTA se sert d'une société créée à Singapour le 17 mars 2011, Singapore River and Sea Development Pte Ltd., dont la firme française détient « une grosse part », précise Thierry Allix. Cette société obtient de NTA le mandat de fournir dix barges fluviales en tant que « constructeur ». Mais d'après nos informations cette société n'avait pas de matérialité économique au-delà du paiement de ces commissions. Les fonds versés transitent de Singapour vers les comptes suisses d'Henry et de Gandzion auprès de Clariden Leu. De son côté, Thierry Allix confirme qu'il a également été entendu par le procureur fédéral Gérard Sautebin en 2013, lequel enquête depuis la fin de l'année 2011 sur les activités de Gunvor au Congo.

aussi, accès à leur part du gâteau congolais. En clair, Gunvor a directement contribué à faciliter la mauvaise gestion des recettes découlant de ses achats de pétrole.

Le cas Asperbras montre comment
la contribution des négociants
à la malédiction des ressources
peut s'étendre au-delà des conditions dans
lesquelles ils obtiennent
le droit de vendre des matières premières.

Le cas d'Asperbras, et dans une moindre mesure celui de NTA, illustrent de manière éclatante comment la contribution des négociants à la malédiction des ressources peut s'étendre au-delà des conditions dans lesquelles ils obtiennent le droit de commercialiser des matières premières. Pour Gunvor, peu importe que les préfinancements octroyés à la SNPC ne soient pas utilisés dans le respect des engagements internationaux pris par le Congo et au bénéfice de sa population. Au contraire, la société helvétique a vu dans le dévoiement des clauses de son propre contrat conclu avec la SNPC une opportunité d'engranger des profits supplémentaires, par le biais des commissions qu'Asperbras et NTA étaient disposées à payer pour avoir, elles

5

La justice suisse face à une affaire tentaculaire

**« La logique qui prévaut est la suivante :
on paie un intermédiaire et on le met en garde contre l'interdiction
de reverser des commissions à des officiels.
Ce qu'il fait ensuite de son argent ne nous regarde
absolument pas. »**

Pour Gunvor, le conte de fées congolais vire au cauchemar dès le 20 décembre 2011, lorsque le Bureau suisse de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) transmet un fax au Ministère public de la Confédération. Dans ce document de 21 pages, que Public Eye a pu consulter en partie, le MROS fait état des soupçons communiqués cinq jours plus tôt par Clariden Leu à propos des comptes détenus au nom de quatre sociétés : Petrolia E & P SA (Belize), Fortus International Consulting SA (Royaume-Uni), Armada Trading SA (Malte) et Sacori Finance Corp (Îles Vierges britanniques). Les trois premières entités sont contrôlées par les intermédiaires embauchés par Gunvor. Petrolia et Fortus appartiennent à Yoann Gandzion, le fils de Maxime. Armada appartient à Jean-Marc Henry. La quatrième (Sacori) a pour ayant droit économique Pascal C., le *business developer* de Gunvor chargé d'orchestrer les opérations du négociant à Brazzaville.

Ce sont les commissions versées sur les comptes suisses de ces sociétés qui sonnent l'alerte, en novembre 2011, au moment où Credit Suisse absorbe Clariden Leu. Cela fait alors près de dix-huit mois que les intermédiaires rémunérés avec largesse par Gunvor s'activent pour faire fructifier les affaires de la société suisse au Congo, sans qu'aucune question substantielle ne soit posée par la banque. Qui administre ces comptes ? Ils ont tous été ouverts par une petite société de tiers gérant, Swiss Executive Finance SA (SEF), basée à Genève. A travers SEF, Gunvor a versé pas moins de 31,9 millions de dollars à Maxime Gandzion et à Jean-Marc Henry ainsi qu'à des personnes non identifiées détentrices de sociétés à Hong Kong.

Ce chapitre décrit les événements ayant conduit Clariden Leu à déclencher l'enquête pénale du MPC et l'extension tentaculaire de l'affaire qui en a résulté : depuis lors, l'autorité de poursuite pénale a en effet considérablement élargi le champ de son investigation, qui compte aujourd'hui quatre procédures distinctes, sans compter les nombreuses demandes d'entraide judiciaire. Nous avons par ailleurs cherché à retracer la

destination des paiements de Gunvor et des versements effectués par les intermédiaires afin d'identifier qui en a bénéficié.

Ce chapitre analyse enfin la ligne de défense choisie par le négociant helvétique depuis la médiatisation de cette affaire. Selon Gunvor, la société aurait en effet été victime d'un « employé félon », qui aurait agi seul et à l'insu de sa hiérarchie. Nous mettons en lumière les faits venant contredire cette explication.

5.1 – DES COMMISSIONS MIROBOLANTES VERSÉES À GENÈVE

Pour rémunérer les deux intermédiaires engagés pour lui ouvrir le marché du Congo, Gunvor verse des commissions sur leurs comptes en Suisse, auprès de Clariden Leu, à Genève. Ce fait peut surprendre, puisque la pratique consiste plutôt à rémunérer les intermédiaires à l'extérieur de la Suisse afin d'échapper aux contrôles de compliance des intermédiaires financiers helvétiques, qui sont tenus, sur le papier du moins, de se plier à la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). S'appuyer sur des banques soumises à cette réglementation peut toutefois s'avérer intéressant lorsqu'il s'agit de se dédouaner. Une source explique : « Le fait que les commissions aient été payées sur des comptes en Suisse, et non dans d'obscurs paradis fiscaux, c'était pour Gunvor une manière de se couvrir. En acceptant d'ouvrir des comptes pour ces personnes, la banque, qui est soumise à la LBA, était censée avoir fait son travail de due diligence et s'être

Le procureur fédéral Gérard Sautubin cherche à vérifier si des paiements ont été faits à des agents publics depuis les comptes ouverts auprès de Clariden Leu.

assurée de leur respectabilité... Ce qui ne s'est pas exactement passé comme cela dans le cas de Clariden Leu.»

Sollicitée par Public Eye, Credit Suisse n'a pas répondu aux questions précises sur ses procédures de compliance, se contentant d'une déclaration de «principe» sur son «strict respect de toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les marchés dans lesquels il opère».

Selon cette même source, Gunvor entendait payer les intermédiaires et les laisser ensuite faire ce qu'ils voulaient de leur argent pour obtenir des marchés. Côté Gunvor, aucune inquiétude à avoir puisque les intermédiaires s'engageaient, dans leurs contrats de «service agreement», à respecter la loi en matière de lutte contre la corruption, comme on peut le voir dans un document consulté par Public Eye. Un professionnel du négoce détaille : «La logique qui prévaut est la suivante : on paie un intermédiaire et on le met en garde contre l'interdiction de reverser des commissions à des officiels. Ce qu'il fait ensuite de son argent ne nous regarde absolument pas.»

Toutes les commissions en question transitent par la petite société de tiers gérant SEF. Initialement dotée d'un capital de 300 000 francs via 300 actions au porteur, elle a été liquidée en avril 2016. Elle était alors administrée par Nele D.-K. D'origine estonienne, cette ancienne banquière de Clariden Leu est spécialiste des montages offshore.¹⁰³ Responsable de la relation clients, Nele D.-K. détenait un mandat de gestion pour les sociétés de la famille Gandzion, soit la possibilité de gérer, d'investir et de déplacer les fonds. SEF ne menait pas elle-même le travail de due diligence (devoirs de diligence) et de vérification, mais suivait les instructions de Clariden Leu. Selon une information du journal *Le Temps*,¹⁰⁴ que nous avons pu confirmer, Nele D.-K. a été mise en prévention pour gestion déloyale et abus de confiance. En dépit de multiples tentatives, nous n'avons pas pu la joindre.

Au moment de l'ouverture des comptes, le département Compliance de Clariden Leu ne s'est pas étonné du fait que l'ayant droit économique des comptes au nom de Petrolia E&P SA ne soit pas Maxime Gandzion, pourtant officiellement l'agent de Gunvor en vertu d'un accord de «service agreement», mais son fils Yoann, alors âgé de 28 ans. Titulaire d'un passeport français et d'une adresse rue de la Boétie à Paris, le jeune homme n'a à l'époque aucune activité connue dans les affaires. Et, de fait, son rôle dans le deal congolais n'a été que très secondaire, malgré les sommes considérables versées sur ses comptes. Pour l'essentiel, il semble avoir joué le rôle de prête-nom, peut-être parce qu'il était moins suspect que son père, qui disposait alors d'une fonction officielle comme conseiller de la présidence congolaise.

Durant les premières opérations de Gunvor au Congo, seul Maxime Gandzion bénéficie d'un «service agreement», mais une partie de ses commissions sont ensuite reversées à Jean-Marc Henry. Ce dernier ne perçoit son argent directement qu'à partir de novembre 2010, date à laquelle un contrat en bonne et due forme lui est offert. Selon nos informations, aucun montant ne figure sur ces contrats. Il est seulement indiqué que les agents seront payés en fonction des marges réalisées par Gunvor, ce qui ouvre la voie, à chaque paiement, à des négociations.

Sur chaque préfinancement, Maxime Gandzion et Jean-Marc Henry touchent en moyenne 1,2 million de dollars (soit 7,2 millions au total). Ils perçoivent par ailleurs 300 000 dollars par cargo (soit 6,6 millions de dollars au total). Via Petrolia, Maxime Gandzion a reçu 10,83 millions de dollars de Gunvor en 2011, entre le 28 janvier et le 9 décembre. A cela s'ajoutent les commissions perçues d'Asperbras et de NTA, qui dépassent aussi la dizaine de millions de dollars (*lire chapitre 4*). Ces montants extravagants auraient dû alerter les banquiers. Mais ce sont surtout les transferts réalisés vers Hong Kong depuis les comptes de Yoann Gandzion qui interpellent.

5.2 – PREMIÈRE ALERTE : ONZE CHINOIS GÉNÉREUSEMENT PAYÉS À HONG KONG

Selon nos informations, une mini-alerte a bien eu lieu. Au printemps 2011, Clariden Leu s'inquiète des nombreuses sorties d'argent enregistrées depuis le compte du fils Gandzion,¹⁰⁵ principalement vers Hong Kong. Pourquoi tant de mouvements alors qu'il ne s'agit pas d'un compte courant, mais d'un placement de gestion de fortune ? Par l'intermédiaire de SEF, Maxime Gandzion aurait rassuré la banque en évoquant des «affaires immobilières» en Chine.

Qui sont ces onze Chinois ?

La banque les a passés au crible. Le verdict est inquiétant : plusieurs de ces individus seraient liés au «crime organisé» ; d'autres auraient été condamnés pour des «crimes financiers».

La sonnette d'alarme est tirée quelques mois plus tard seulement, alors que Clariden Leu vient d'être absorbée par Credit Suisse. Public Eye a pu consulter un rapport du service compliance de Credit Suisse, rédigé en novembre 2011, qui soulève plusieurs questions importantes. Les responsables de la conformité ont constaté que, entre février et septembre 2011, des paiements ont été faits pour 4,7 millions de dollars depuis les comptes de Petrolia et de Fortus, la seconde société offshore de Yoann Gandzion, vers des sociétés à Hong Kong, dont les bénéficiaires sont onze citoyens chinois.¹⁰⁶ La banque a passé ces individus au crible, entre autres via le système «World Check», une base de données d'usage courant dans les milieux financiers. Le verdict est inquiétant : plusieurs de ces personnes seraient liées au «crime organisé» ; d'autres auraient été condamnées pour des «crimes financiers» ! Un certain Liu Liang, décrit dans le rapport de Credit Suisse comme «lié au crime organisé», a obtenu la part du lion, avec 160 000 dollars et 1 030 000 euros versés par Petrolia E&P SA entre mars et juin 2011.

Sur la base de l'audit réalisé par Credit Suisse, Public Eye a pu reconstituer la liste des versements effectués via les sociétés de la famille Gandzion, Petrolia et Fortus, au crédit des comptes

Tableau 5 – FONDS TRANSFÉRÉS À HONG KONG À PARTIR DES COMPTES SUISSES DE PETROLIA ET DE FORTUS EN 2011

Nom	Dates	Euros	Dollars	Appartenance présumée au crime organisé
Liu Ruo Liang	17.3.–21.6. 29.3.–1.6.	1 030 000	160 000	Oui
Wang Ai Shu	28.9.		330 000	Oui
Xia Chun Lan	7.2.–9.2.	294 000		
Liu Chun Lan	14.3.	100 000		Oui
Zheng Lin Ming	14.3.–23.5.	295 000		Oui
Ding Ju Ying	12.4.	250 000		
Hui Xiu Hua	21.6.	200 000		
Zhuo Bao Guang	28.6.–1.7.	210 000	210 000	Oui
Xu Chunfang	11.7.		336 000	
Ya Su Hua	6.9. 15.8.–19.8.	200 000	382 000	
Liu Ailan	11.8.	165 000		Oui
TOTAL		2 744 000	1 418 000	

bancaires à Hong Kong de ces onze ressortissants chinois (voir tableau 5). Toutes ces opérations ont eu lieu au moment où le contrat entre Gunvor et la SNPC était à son apogée.

Qui sont ces onze Chinois ? Et pourquoi Maxime Gandzion leur verse-t-il de telles sommes ? Selon l'une de nos sources, ce dernier aurait expliqué en 2012 que ces personnes étaient actives dans l'immobilier au Congo et avaient réalisé des travaux pour son compte à Pointe-Noire. Notre source pense toutefois que Maxime Gandzion procède à ces virements pour une tout autre raison. Selon elle, ces onze personnes ont retiré ces sommes en liquide et les ont ensuite adressées, par mallette, au Congo. On peut imaginer qu'une partie de ces fonds ont ensuite été remis à des officiels congolais.

Nous verrons que cette hypothèse n'est pas dénuée de fondement, pour deux raisons. D'une part, Pascal C. a reconnu devant le MPC que les commissions versées à Maxime Gandzion ont profité « à la présidence » ainsi qu'au ministre des Finances de l'époque, Gilbert Ondongo (lire section 5.4). D'autre part, le successeur de Pascal C. au sein de Gunvor, Bertrand G., a déclaré ultérieurement, dans un entretien filmé à son insu : « (...) Quand on a pris Gandzion, quand on les a payés, on était persuadé que ça partait majoritairement quelque part, que ça allait à qui de droit. Et on ne pouvait qu'en être persuadé, comme on a eu des cargos, donc on pensait que tout se passait bien (...) » (lire section 6.3). Sollicité à de multiples reprises, l'avocat de Maxime Gandzion n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Dans son rapport d'audit, Credit Suisse s'étonne aussi du fait que Pascal C. soit le seul à signer les contrats des deux in-

termédiaires, alors qu'il ne figure même pas sur la liste des signataires autorisés de Gunvor. La banque exige des explications sur cette irrégularité qui, en son temps, n'avait pas gêné Clariden Leu. Pascal C. se tourne alors vers ses supérieurs : ceux-ci acceptent de lui fournir, après coup, deux procurations (*Power of attorney*). Datées du 12 décembre 2011, elles sont signées par Timothy L., chef du département Risk, et Jean-Baptiste L., chef du département juridique.¹⁰⁷ Ces documents stipulent que Gunvor « ratifie, approuve et confirme » que Pascal C. avait le pouvoir donné par Gunvor de signer les deux contrats de commissions plus d'une année auparavant avec Henry et Gandzion. Sollicitée par Public Eye, la société n'a pas répondu sur ce point. Gunvor a toutefois affirmé dans la presse avoir octroyé ce pouvoir de signature « sur la base d'informations lacunaires et trompeuses fournies » par son ex-employé (lire section 5.5).

Cet épisode est celui de trop pour la banque. Estimant que le dossier prend une tournure pour le moins suspecte, Credit Suisse s'en remet au MROS en décembre 2011. C'est ainsi que le Ministère public de la Confédération entre dans la danse. Il ouvre une enquête et bloque les comptes de Yoann Gandzion, Jean-Marc Henry et Pascal C. Une perquisition a lieu quelques semaines plus tard dans les bureaux de Gunvor.

Dans le cadre de cette procédure pénale pour « soupçon de blanchiment d'argent », toujours dirigée contre inconnu, le procureur fédéral Gérard Sautebin cherche à vérifier si des paiements ont été faits à des agents publics depuis les comptes ouverts auprès de Clariden Leu. Il a notamment adressé une demande d'entraide judiciaire à Hong Kong afin de déterminer si

les onze ressortissants chinois ont rétrocédé des montants à des officiels congolais, ce qui constituerait l'infraction préalable au blanchiment d'argent. L'enquête est toujours en cours et demeure, par ses enjeux, la plus importante procédure liée aux affaires de Gunvor au Congo, bien que d'autres procédures connexes aient été ouvertes (*lire encadré 5*).

5.3 – D'AUTRES PAIEMENTS SUSPECTS VERS HONG KONG

Durant l'enquête, le MPC découvre que Gunvor a eu directement recours aux services de SEF pour effectuer d'autres versements, eux aussi possiblement illicites. Toujours soucieux de limiter son exposition au risque, Gunvor a fait verser, via SEF, 10,6 millions de dollars à Atis HK Limited, une société établie à Hong Kong. En mai 2011, SEF transfère ces fonds vers la Région administrative spéciale de la République populaire de Chine, sur le compte d'Atis auprès de HSBC. L'argent est ensuite redirigé vers une autre société de Hong Kong (Zilan HK Limited), en passant par une banque lettone, Rietumu Bank. De Zilan, les fonds sont disséminés sans qu'il nous soit possible de déterminer à qui et pour quelle raison.

Nous ne sommes pas parvenus à établir avec certitude à quoi ces fonds correspondent. Une source indique que cette somme a été versée dans le cadre d'un accord de partage de profit entre Gunvor et la SNPC, en vertu d'une clause du contrat pétrolier. Si tel est le cas, pourquoi la SNPC a-t-elle désigné une obscure entité établie à Hong Kong plutôt que de recevoir ces montants sur ses comptes congolais? Et s'il s'agit bien d'une clause de partage de profit, comment expliquer que 10,6 millions de dollars de bénéfices aient déjà été dégagés en mai 2011, alors que le contrat congolais n'a débuté que quatre mois plus tôt? Cela semble peu vraisemblable, même si une telle clause est une pratique courante (*lire encadré 6*).

Devant le MPC, Pascal C. a admis que l'un des versements présumés illicites réalisés par Gunvor visait à rémunérer des officiels de la SNPC (*lire section 5.4*). Il pourrait donc s'agir

des 10,6 millions de dollars versés à Atis. Mais nous ne savons pas qui a bénéficié de ces transferts de fonds. Par ailleurs, le Registre du commerce de Hong Kong ne permet pas de connaître les ayants droit économiques d'Atis et de Zilan. Rien n'indique que ces sociétés soient directement affiliées à la SNPC. Grâce aux Panama Papers, cette gigantesque fuite de données portant sur le portefeuille de clients du cabinet panaméen Mossack & Fonseca, nous avons toutefois pu rassembler des éléments allant au-delà de ce que propose le Registre du commerce.

Encadré 6

PARTAGE DE PROFIT, MODE D'EMPLOI

Au sein des compagnies pétrolières étatiques, il est fréquent que des officiels arrondissent leur fin de mois en proposant de petites subtilités aux négociants qui achètent les cargaisons. En principe, l'acquéreur doit choisir à l'avance entre trois fenêtres de calcul pour la fixation du prix du baril (« pricing »): la moyenne du prix cinq jours avant l'enlèvement de la cargaison, cinq jours autour ou cinq jours après. C'est ce qu'on appelle les « options », dans le jargon. Le pari sur ces options est parfois gagnant, parfois perdant, puisqu'il dépend de la variation réelle des prix. Il existe cependant une façon de gagner à tous les coups: choisir sa période de « pricing » a posteriori, c'est-à-dire lorsque la variation réelle des prix est connue.

Le responsable du financement du négoce d'une grande banque sise à Genève qualifie de « classique » cette astuce sur le prix des cargaisons, largement pratiquée au Nigeria, par exemple. Selon lui, certains traders « gagnent toujours sur les optionalités de prix. Pour une raison simple: ils envoient les trois options et un petit fonctionnaire déchire les deux mauvaises après le chargement, de sorte que les traders obtiennent toujours le meilleur prix. » Ce banquier ajoute que lorsqu'ils ont demandé « à leurs clients [négociants] d'exercer l'optionnalité avant le chargement, les deux tiers ont changé de banque... »

D'après l'une de nos sources, c'est justement « cette astuce » que des officiels de la SNPC auraient proposée à Gunvor. Si elle a bien eu lieu, l'opération a profité à la fois au négociant, qui a maximisé ses bénéfices, et aux officiels congolais rétribués pour cette faveur, au détriment de la SNPC. Nous n'avons pas pu confirmer cette hypothèse, mais celle-ci n'est pas étrangère aux pratiques en vigueur au Congo. Le négociant Philia disposait aussi, dans le cadre de son contrat avec la raffinerie publique congolaise, la CORAF, d'une telle clause de partage de profit.¹⁰⁸

Encadré 5

LES PROCÉDURES OUVERTES EN SUISSE

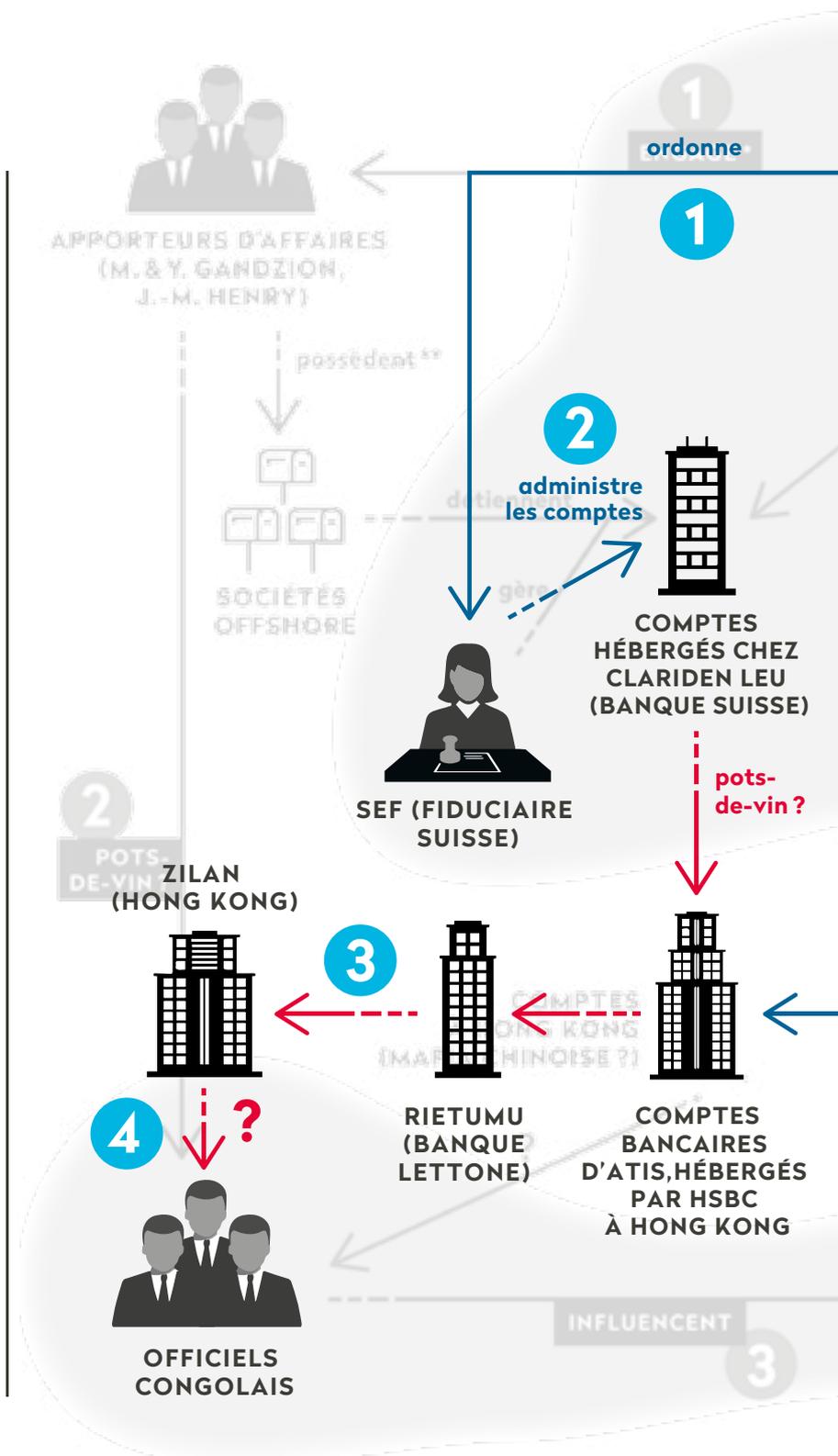
- Procédure dite principale: ouverte en janvier 2012 contre X pour blanchiment
- Procédure ouverte en novembre 2012 sur plainte de Gunvor contre son employé, pour escroquerie
- Procédure ouverte en mars 2013 sur plainte de l'employé contre Gunvor, pour dénonciation calomnieuse
- Procédure ouverte (date inconnue) pour blanchiment, notamment contre les bénéficiaires d'Atis, une société ayant effectué des versements suspects (*lire section 5.3*)

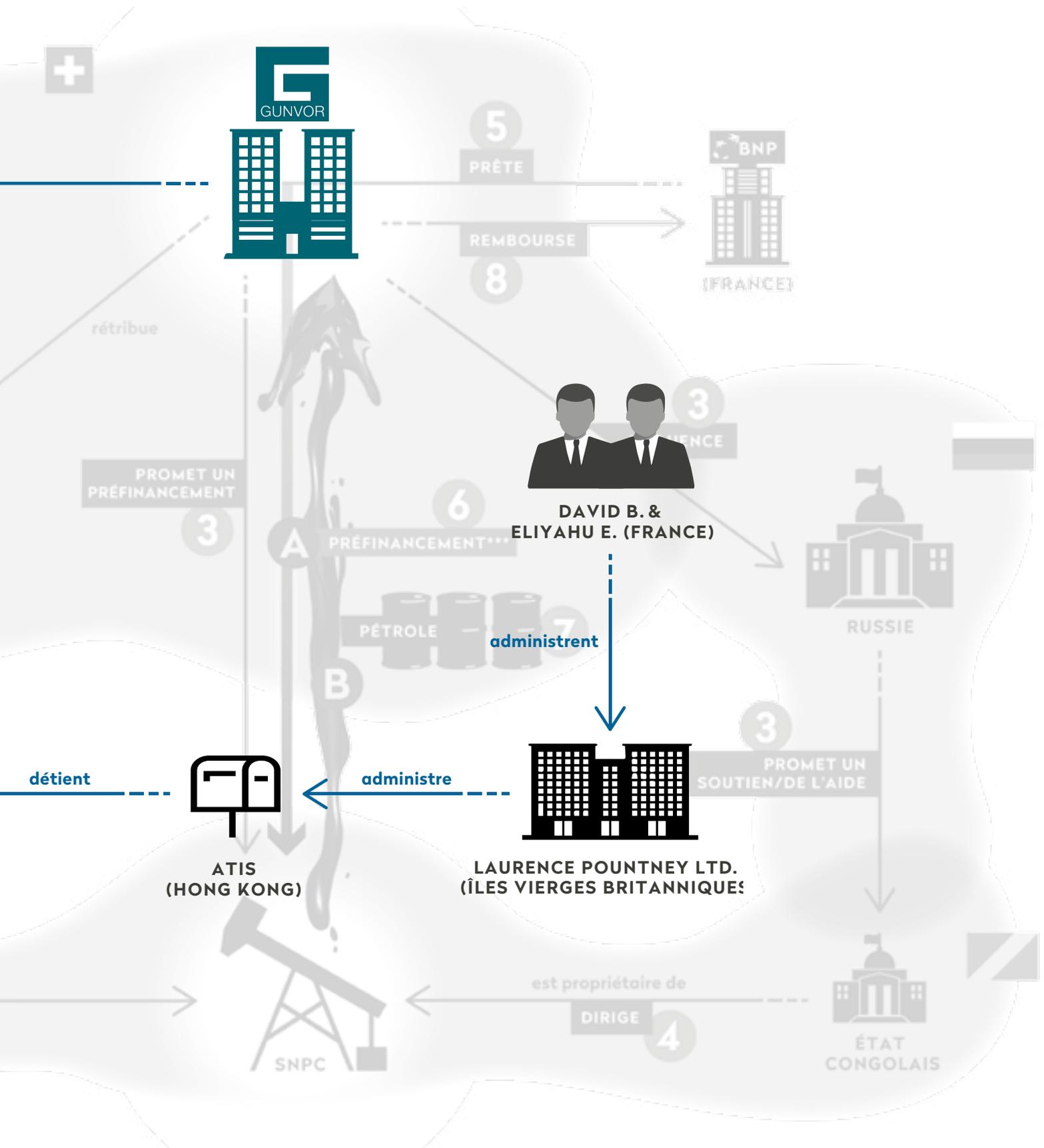
SCHÉMA 3 – PÉTROLE CONTRE COMMISSIONS : MODE D'EMPLOI II

Dans un cas précis, Gunvor a directement ordonné à la Fiduciaire SEF de verser 10,6 millions de dollars sur le compte d'une obscure entité domiciliée à Hong Kong, Atis Ltd. De cette société, les fonds ont poursuivi leur chemin vers une autre société établie à Hong Kong, Zilan, sans que l'on sache qui, *in fine*, en a bénéficié. Il pourrait s'agir d'officiels congolais.

PRINCIPALES ÉTAPES

- 1 Gunvor ordonne à SEF de virer 10,6 millions sur des comptes à Hong Kong.
- 2 Ces comptes appartiennent à ATIS, une société administrée indirectement par deux personnes spécialisées dans la gestion de structures écrans.
- 3 Les fonds de Gunvor transitent vers une autre société établie à Hong Kong, Zilan, en passant par une banque lettone.
- 4 Ces fonds s'évaporent ensuite sans qu'on sache qui en a bénéficié. Il pourrait s'agir d'officiels congolais.





L'actionnaire unique d'Atis est une autre société établie dans les Îles Vierges britanniques et dénommée Laurence Pountney Limited. Cette société a été incorporée en octobre 2007 pour le compte d'un « client spécial » acceptant de s'acquitter de « prix spéciaux » afin de bénéficier d'une discrétion maximale. Mais là encore, les ayants droit économiques ne sont pas identifiés : Laurence Pountney Limited sert de prête-nom à la totalité des sociétés incorporées par Compadvise, une société basée à Hong Kong qui y est la correspondante du cabinet Mossack & Fonseca. Par conséquent, cette entité ne détient pas de comptes en banque, ne verse pas de dividendes et ne réalise aucun rapport annuel ; elle est impossible à tracer. Ses administrateurs successifs gèrent par ailleurs des dizaines d'autres sociétés ; ils ne sont, eux aussi, que des prête-noms. Mais, toujours d'après les Panama Papers, Laurence Pountney Limited a attiré l'attention de la justice à deux reprises : la première fois au Royaume-Uni en 2010 pour des faits de blanchiment d'argent ; la seconde en France, entre 2011 et 2012, dans le cadre d'une enquête fiscale. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu de ces procédures. En octobre 2014, Mossack & Fonseca a confessé à l'autorité de supervision du secteur financier des Îles Vierges britanniques ne pas être en mesure d'identifier l'ayant droit économique de cette société...

Sollicitée par Public Eye, Gunvor
n'a pas souhaité dire à quoi correspondent
les 10,6 millions de dollars
versés à Atis par l'intermédiaire de SEF.

Il semble donc quasi impossible de déterminer à qui appartient Atis, tout comme Zilan, avec les moyens de l'enquête journalistique. Nous avons toutefois appris que deux hommes domiciliés à Paris, Eliyahu E., âgé de 47 ans, et David B., âgé de 36 ans, se cachent derrière cette structure opaque. « C'est David B. qui tire les ficelles. Il a créé ces deux sociétés uniquement dans le but de réaliser des transactions bancaires pour le compte de tiers, en percevant au passage 2 % de commission », précise une source. On ne sait pas pour qui David B. agit, mais il est établi, toujours grâce à cette source, que l'homme entretient des liens avec le pouvoir congolais et son pétrole. En 2010, une autre de ses sociétés des Îles Vierges britanniques, Golum West Limited, disposant d'un compte bancaire auprès de l'antenne genevoise de la Bank of China, a transféré plusieurs centaines de milliers de dollars en trois tranches sur un compte tunisien appartenant à Blaise Elenga. Blaise Elenga ? Il s'agit de l'ancien administrateur de la défunte Cotrade, la filiale trading de la SNPC, dissoute sur demande du FMI en raison de malversations récurrentes. Elenga s'était fait remarquer par son train de vie luxueux dans une enquête de l'ONG britannique Global Witness, qui avait publié les relevés de deux de ses cartes de crédit Mastercard adossées à un compte à Hong Kong – déjà.¹⁰⁹

Fort de ces éléments, la justice suisse a décidé de poursuivre l'Israélien Eliyahu E. et le Français David B. pour blanchiment d'argent, dans le cadre d'une nouvelle procédure.

Nous avons tenté de contacter David B. par le biais de l'administrateur d'une société genevoise dont il était le directeur, Mont-Blanc Investments SA. Ce dernier déclare n'avoir aucune nouvelle de lui et ne pas savoir où le contacter. Il explique par ailleurs ne pas être surpris d'apprendre les ennuis judiciaires de David B., étant donné que celui-ci « a laissé quelques cadavres dans le placard, dont des dettes » à cette société aujourd'hui en liquidation. Sollicitée par Public Eye, Gunvor n'a pas souhaité dire à quoi correspondent les 10,6 millions de dollars versés à Atis par l'intermédiaire de SEF.

5.4 – EN TANT QU'EMPLOYÉ, PASCAL C. RECONNAÎT LES PAIEMENTS CORRUPTIFS

Les commissions versées par Gunvor à Petrolia (Maxime Gandzion), à Armada (Jean-Marc Henry) et à Atis représentent un montant total de 31,9 millions de dollars. A qui ces commissions ont-elles bénéficié ? Si des paiements illicites ont bien eu lieu, qui au sein de Gunvor en était informé ?

Au printemps 2017, le dossier judiciaire connaît une avancée significative. Le « business developer » de Gunvor Pascal C. demande l'ouverture d'une procédure simplifiée pour corruption d'agents publics étrangers. Une telle procédure permet à un prévenu, avant sa mise en accusation formelle, de reconnaître les faits essentiels et sa culpabilité, pour autant que sa déposition concorde avec les éléments inclus dans le dossier. Selon nos informations, le MPC a donné une suite favorable à cette demande. Dite « condamnation négociée entre le demandeur et le procureur », elle doit toutefois être ratifiée par un tribunal lors d'une discrète audience éclair durant laquelle le prévenu se contente de confirmer son accord avec les faits et la peine contenus dans l'accusation. A ce jour, le Tribunal pénal fédéral n'a pas formellement ratifié la condamnation négociée entre Pascal C. et le MPC. Sollicité par Public Eye, Pascal C. n'a pas répondu à nos questions.

« L'un des objectifs de la procédure
est de déterminer si ces personnes
font partie d'un système
ou si elles ont agi de leur propre chef. »

*Michel Lauber,
procureur général de la Confédération*

Selon nos informations, l'ancien « business developer » de Gunvor a reconnu avoir participé activement à la mise en place et au versement de commissions dont il savait qu'elles devaient bénéficier à des agents publics étrangers. Il dit avoir agi en sa qualité d'employé. Cet élément est central : bien qu'il admette les paiements corruptifs, Pascal C. contredit la thèse de Gunvor selon laquelle il aurait agi à l'insu de sa hiérarchie. Nous y reviendrons.

Trois schémas distincts de paiements sont déclarés illicites et déterminent, par conséquent, l'infraction de corruption d'agents publics étrangers. D'abord, des commissions sont versées dès

2008-2009 en lien avec un premier petit contrat, probablement celui obtenu par l'intermédiaire de Marc Emmanuelli (*lire section 2.3*). Entre 2010 et 2012, des commissions sont payées à Maxime Gandzion, pour un montant total de 10,83 millions de dollars rien que pour l'année 2011. Une partie de cette somme aurait, *in fine*, servi à rémunérer « la présidence » congolaise ainsi que le ministre des Finances de l'époque, Gilbert Ondongo. Enfin, d'autres versements ont été effectués au bénéfice d'officiels de la SNPC. Il pourrait s'agir des 10,6 millions de dollars ayant été versés par Gunvor, via SEF, à la société Atis de Hong Kong (*lire section 5.3*).

« Tout le monde peut faire des erreurs, mais il faut les assumer. Le problème avec Gunvor réside dans la réponse à ses erreurs. »

Pascal C. est-il cet « employé félon » décrit par Gunvor dans la presse ou a-t-il réellement pris ces risques sur la base de consignes, tacites ou explicites, de sa hiérarchie ? Celle-ci avait-elle bien mis en place des procédures efficaces pour prévenir les comportements illicites ? Répondre à ces questions est l'un des buts affichés de la principale procédure pénale en cours, selon les déclarations du procureur général de la Confédération, Michael Lauber : « L'un des objectifs est de déterminer si ces personnes font partie d'un système ou si elles ont agi de leur propre chef. »¹¹⁰

5.5 – GUNVOR ET SON « KERVIEL » : LA THÈSE FACILE DE « L'EMPLOYÉ FÉLON »

« Tout le monde peut faire des erreurs, mais il faut les assumer. Le problème avec Gunvor réside dans la réponse à ses erreurs. » C'est ce qu'un banquier haut placé avance pour expliquer pourquoi BNP Paribas, l'une des principales banques actives dans le financement du négoce de matières premières au niveau mondial, a rompu à l'époque ses relations avec Gunvor. Cette décision a été une conséquence directe de l'affaire congolaise, comme l'affirmait aussi *Le Temps* en 2013.¹¹¹

La ligne de défense de Gunvor a été constante depuis la médiatisation de cette affaire. Publiquement et judiciairement, le négociant a toujours accablé son « business developer » Pascal C. Ce « prince du pétrole »,¹¹² qui a su transformer l'or noir congolais en profits à neuf chiffres pour Gunvor, serait coupable d'avoir tout manigancé à l'insu de sa hiérarchie. Selon la société, Pascal C. aurait agi comme un électron libre. Lorsque l'affaire éclate dans la presse, en juillet 2012, l'avocat de Gunvor, Andreas Bachmann, déclare ainsi qu'elle relève du « cas individuel d'un employé dont le contrat de travail a été résilié ».¹¹³

En réponse aux questions adressées par *Le Monde* en juin 2013,¹¹⁴ la direction de Gunvor persiste en expliquant que « les contrats (*ndlr. de commission*) ont été signés par l'ex-employé en contravention aux procédures applicables en matière de pou-

voirs de signature » et que « c'est à sa demande expresse, sur la base d'informations lacunaires et trompeuses, que Gunvor a octroyé a posteriori un pouvoir de ratification, confirmant la signature unique de l'ex-employé ».

Il y a pourtant de nombreuses raisons de douter de la thèse de l'employé félon défendue par Gunvor. A commencer par les déclarations de l'employé lui-même, qui a toujours refusé de porter seul la responsabilité des malversations survenues dans le cadre des affaires congolaises de son ex-employeur. Le 8 mars 2013, il a déposé une plainte contre Gunvor pour dénonciation calomnieuse, suggérant au procureur Gérard Sautebin de déterminer la chaîne de commandement pour le paiement des commissions. Le but : démontrer que Gunvor était parfaitement informée de ces versements. Face au MPC, Pascal C. a par ailleurs affirmé que, dès son engagement pour développer le marché africain, en 2007, il a été informé par d'autres employés que la société genevoise payait des commissions afin d'obtenir des contrats. Pascal C. serait-il donc plutôt « le Kerviel de Gunvor », selon l'analogie choisie par Thierry Allix, en réponse aux questions de Public Eye ? Comme Jérôme Kerviel, ce banquier français accusé d'avoir causé la perte de 4,9 milliards d'euros à la Société Générale dans le contexte de la crise financière de 2008, Pascal C. est-il le bouc émissaire d'un système basé sur l'appât du gain et conçu pour inciter tacitement à des prises de risques excessives ? Le patron de NTA, qui a été en interaction avec lui, dit ne pas avoir compris la chute de « quelqu'un de structuré, intelligent, brillant ». C'est parce qu'il défend farouchement cette version de l'histoire que Pascal C. a insisté pour que le MPC reconnaisse sa responsabilité « en tant qu'employé de Gunvor ».

La ligne de défense de Gunvor a été constante depuis la médiatisation de cette affaire. Il y a pourtant de nombreuses raisons de douter de la thèse de l'employé félon défendue par le négociant.

Plusieurs éléments semblent soutenir sa version de l'histoire. Difficile en effet d'imaginer que des paiements de cette ampleur aient pu être effectués à l'insu de sa hiérarchie. En mars 2015, *Le Temps* s'interrogeait déjà à juste titre : « Comment comprendre qu'un employé de Gunvor ait pu faire verser 30 millions (*ndlr. 31,9 millions de dollars*) de commissions sans disposer d'un pouvoir de signature formel, comme l'affirme la société ? Selon des sources proches du dossier, les versements ont été fractionnés en douzaines de petits montants, ce qui empêchait Gunvor d'avoir une vision claire des sommes en jeu. » On devine ici sans peine que ces « sources proches du dossier » se situent du côté de Gunvor. D'ailleurs, la position du négociant est ensuite précisée : « Nos systèmes de contrôle internes ont été détournés par notre ancien employé dans le but de s'enrichir aux dépens de Gunvor. »¹¹⁵

Sollicité par Public Eye, Gunvor poursuit encore sur cette ligne, insistant sur les « améliorations » significatives de ses procédures internes de compliance et antifraude : « Comme ces

faits datent d'il y a cinq années, Gunvor a fourni des efforts considérables et continus pour améliorer son système de compliance. » Un directeur de la compliance supervise et forme la totalité des unités de trading au niveau mondial. Pour établir un tel programme « de maintien et de mise en œuvre des standards de compliance les plus élevés », Gunvor « a même eu recours à des experts externes ». Face à cette réponse plutôt vague et convenue, on peut supposer que ces « améliorations » ont été faites pour développer un système de compliance interne jusqu'alors quasi inexistant, et prévenir les critiques. Rien n'indique pourtant une réelle volonté de remettre en cause des pratiques problématiques mais lucratives. Les éléments révélés au chapitre suivant montrent d'ailleurs que les mesures prises par Gunvor n'ont pas permis de prévenir une tentative de corruption entreprise par un cadre de Gunvor à l'été 2014, une période pourtant plus récente que les cinq années évoquées par le négociant.

Comment imaginer que les dirigeants
de Gunvor n'aient pas suivi
de près des opérations d'une telle ampleur,
a fortiori après s'être autant engagés pour
obtenir ces marchés ?

La chronologie des événements laisse aussi douter du bien-fondé de la version défendue par le négociant. Malgré la perquisition effectuée par le MPC en janvier 2012, Gunvor n'a pas jugé utile de réagir immédiatement. Elle n'a en effet licencié Pascal C. que six mois plus tard. La société de négoce a ensuite attendu jusqu'en novembre 2012¹¹⁶ pour déposer une plainte pour blanchiment d'argent, escroquerie, abus de confiance et gestion détournée contre son ancien employé, l'accusant notamment d'avoir indûment perçu une commission de 6,8 millions de dollars dont elle était pourtant informée depuis le début de l'année, ainsi que contre Jean-Marc Henry. Tous deux ont été mis en prévention par le MPC.¹¹⁷ Sollicité par Public Eye par l'intermédiaire de son avocat, Jean-Marc Henry n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Dans un premier temps, la réaction de Gunvor à l'encontre de son employé aurait été bien plus « sympathique » : selon nos informations, la direction aurait souhaité se séparer de Pascal C. à l'amiable, lui proposant même de devenir « consultant externe ».

Une source fournit une explication : « Sur le fond de l'affaire, Gunvor était relativement tranquille en janvier 2012, mais c'est sa médiatisation, en juillet 2012, et surtout la crainte de perdre ses relations bancaires, en particulier celles nouées avec BNP Paribas, qui l'a finalement poussée à déposer plainte contre son ancien employé. »

Sollicitée par Public Eye, Gunvor affirme que le délai entre la découverte de « l'escroquerie » et le dépôt de sa plainte contre Pascal C. correspond au temps nécessaire pour mener une enquête interne. C'est sur cette dernière que repose sa plainte, qui lui a valu d'être « reconnue comme plaignante » par le MPC. Gunvor n'a pas précisé si cette enquête interne avait été versée au dossier d'instruction.

D'après nos informations, les auditions des cadres de Gunvor ont montré que la société disposait d'un système informatique de gestion sophistiqué qui permettait, en temps réel, de voir les entrées et les sorties de tous les paiements, ainsi que les positions des cargos. Aucune facture ne pouvait être payée sans être approuvée par la direction. « Tout décaissement supérieur à 100 000 dollars devait être signé par deux personnes habilitées à le faire. Et je vous assure que ces dizaines de millions de dollars de commissions n'ont pas été fractionnés en montants inférieurs à ce seuil », précise une source. Le versement de 10,6 millions de dollars effectué d'un coup en mai 2011 au bénéfice d'Atis confirme cette déclaration. Une autre source fait aussi remarquer : « Prétendre qu'un employé qui n'avait pas le contrôle des finances ait pu faire des mouvements pour des dizaines de millions de dollars n'a pas de sens. »

« Dès que la SNPC communiquait son accord pour l'enlèvement d'un cargo (un mois et demi à l'avance), le prix de vente de la SNPC et le prix d'achat des Chinois d'Unipet étaient connus. On connaissait alors les profits ainsi que les commissions et les coûts additionnels qui seraient retranchés, et tout cela rentrait dans ce système. Les factures étaient vérifiées et validées. Puis d'autres responsables se chargeaient de déclencher les paiements vers les agents. Tous les montants étaient provisionnés avant les paiements et ce ne sont donc pas les factures qui déclenchaient les paiements », explique une source.

Entendu fin janvier 2016 par le MPC, Torbjörn Törnqvist a reconnu, selon nos informations, qu'il avait « choisi, validé et donné son feu vert » pour que Maxime Gandzion travaille pour Gunvor sur le marché congolais, mais qu'il ne savait pas « exactement » ce que faisait Jean-Marc Henry. Il jugeait que son travail avait été « surpayé ». ¹¹⁸ Cette attitude consistant à discréditer également Jean-Marc Henry paraît logique, puisque c'est lui qui a versé une commission sur le compte de la société offshore de Pascal C.

Devant la justice, le chef du service juridique de Gunvor, Jean-Baptiste L., aurait d'abord affirmé que Torbjörn Törnqvist ne connaissait pas Jean-Marc Henry. Selon nos informations, le procureur a contredit cette déclaration en produisant un e-mail daté d'août 2010 montrant que le patron de Gunvor avait passé plusieurs jours dans un hôtel à Brazzaville en compagnie de Pascal C. et de Jean-Marc Henry. Ce séjour n'a-t-il pas suffi à lui donner une idée du métier exercé par cet intermédiaire qui allait être engagé par sa firme trois mois plus tard et toucher des millions de dollars ? Quelques semaines après la conclusion d'un accord de « service agreement » avec Henry, au début de l'année 2011, Gunvor décrochait le jackpot au Congo.

Au vu des éléments mis en lumière, la thèse de « l'employé félon » avancée par Gunvor est mise à mal. A cet égard, il faut encore rappeler l'ampleur des profits dégagés par le négociant dans le cadre de ses affaires congolaises : en 2011, ceux-ci représentaient 22 % des bénéfices du groupe. Comment imaginer que les dirigeants de Gunvor n'aient pas suivi de près des opérations d'une telle ampleur, *a fortiori* après s'être autant engagés pour obtenir ces marchés ? Les faits révélés dans le chapitre suivant montrent que de tels versements constituaient au mieux une pratique tacite, au pire un modèle d'affaires.

6

Pour se relancer au Congo, Gunvor ose tout

« C'est la tentative et non l'acte qui nous perd. »

*Lady Macbeth,
dans Macbeth, de Shakespeare*

En dépit de ces affaires judiciaires, Gunvor tente malgré tout de se relancer sur le marché congolais. Pour cela, le négociant en pétrole n'hésite pas à prendre des risques inouïs. Alors que les procédures viennent de débuter, la société genevoise fait appel une seconde fois à la famille Gandzion – dont les comptes bancaires à Genève sont bloqués – pour renouer ses relations d'affaires avec la SNPC. Puis la firme se tourne vers une personnalité plus sulfureuse encore, dont le passé pénal est notoire et chargé. Un cadre de Gunvor ira même jusqu'à proposer un pacte corruptif à un entremetteur disant représenter

Cet ultime épisode témoigne du modèle d'affaires problématique de Gunvor, illustré par le bras d'honneur littéralement adressé à la justice suisse par l'un de ses directeurs, qui est ensuite prévenu à son tour de corruption. Ces éléments viennent par ailleurs contredire la ligne de défense de la société suisse, qui continue d'accuser son ancien employé d'avoir agi à l'insu de sa hiérarchie. Or, au moment de ces nouveaux faits révélés par Public Eye, «son Kerviel» est déjà hors jeu.

6.1 – LA FAMILLE GANDZION SIGNE UNE SECONDE FOIS

Qu'importent les procédures judiciaires en cours : à l'été 2012, Gunvor est bien décidée à reprendre au plus vite l'exportation de pétrole brut congolais et à donner corps au projet d'oléoduc reliant Pointe-Noire-Brazzaville-Oyo envisagé dans le cadre de la coopération russo-congolaise (*lire section 2.5*). Les deux sont d'ailleurs étroitement liés puisque l'oléoduc cher à Timtchenko doit être financé grâce à l'argent du pétrole. Le projet a été mis en stand-by en raison de l'ouverture de l'enquête suisse, mais Gunvor multiplie les tentatives pour le remettre à l'ordre du jour. Pour cela, le négociant peut compter sur l'irremplaçable Maxime Gandzion. Si Jean-Marc Henry a été écarté, Gandzion est en effet toujours en place, bien que son rôle d'intermédiaire pour Gunvor le place au cœur de l'enquête menée par le MPC.

Le 24 juillet 2012, le négociant helvétique signe un contrat avec... Yoann Gandzion, le fils de Maxime, intronisé dans le rôle de l'agent officiel, comme le montre un «service agreement» que Public Eye a pu consulter. Ce contrat est signé par José O., responsable du département brut chez Gunvor, et Jérôme S., le numéro deux du groupe. Il prévoit que Yoann Gandzion, via sa société Dewita Energy LLP, enregistrée à Londres en juillet 2012, touche 300 000 dollars par cargo de brut et 1,3 million de dollars par préfinancement. Un air de déjà vu, puisqu'il s'agit à peu de chose près des mêmes commissions que celles octroyées

à son père dans le cadre du précédent contrat. L'accord prévoit encore que Dewita obtienne 1 % sur la construction de l'oléoduc, qui doit être confiée à Stroytransgaz, la société de Guennadi Timtchenko. Sollicitée par Public Eye, Gunvor n'a pas répondu à notre question relative à ce contrat.

Chose rare, le «service agreement» valide une avance de 2,1 millions de dollars. Comme l'a appris Public Eye, cette somme a bien été versée par Gunvor sur un compte au Luxembourg, en octobre 2012, via l'Union de Banques Arabes et Françaises (UBAF). Quelques semaines après ce paiement, la SNPC aurait décidé d'allouer à Gunvor un cargo d'un million de barils de Nkossa Blend, un autre brut congolais.

Là encore, Gunvor se protège contre le versement d'éventuels pots-de-vin. Le contrat de Yoann Gandzion comporte en effet une clause anticorruption en dix points, mentionnant le fait qu'il est tenu de «se conformer pleinement aux lois applicables contre la corruption dans la juridiction où il est enregistré et/ou il mène ses activités et la juridiction où le service concerné est effectué». Et qu'il doit également «être pleinement conscient du fait que le client (Gunvor) mène ses affaires en respect de la convention de l'OCDE contre la corruption des agents publics étrangers, et obéit aux règles émises par l'OCDE en direction des multinationales, et de la Convention de l'ONU contre la corruption». Un «certificat de compliance pour Dewita Energy LLP», reprenant tous ces points, a également été signé de la main de Yoann Gandzion le 27 juillet 2012.

Aujourd'hui âgé de 34 ans et titulaire d'un passeport français, Yoann Gandzion est quelque peu sorti de l'ombre. Il se présente désormais comme un homme d'affaires prometteur, à la tête de Safe African Investment, un cabinet de conseil offrant ses services aux investisseurs désireux d'entrer sur le continent.¹¹⁹ Mais en 2012, le jeune homme n'a aucune expérience avérée dans les affaires. Aucune importance : selon nos informations, c'est son père Maxime qui est à la manœuvre pour tenter de relancer les affaires congolaises de Gunvor.

Le 13 novembre 2012, Gandzion père fait partie du voyage organisé pour le président Sassou Nguesso, reçu en grande pompe au Kremlin par Vladimir Poutine afin de discuter des questions énergétiques.¹²⁰ Gandzion joue donc toujours un rôle important dans les relations bilatérales russo-congolaises. Sur une photo mise en ligne à l'époque, on le voit d'ailleurs serrant la main du président russe.

Maxime Gandzion joue toujours un rôle important dans les relations bilatérales russo-congolaises, même si son rôle d'intermédiaire pour Gunvor le place au cœur de l'enquête menée par le MPC.

Les bons offices de Maxime Gandzion et de son fils ne semblent toutefois pas produire les résultats escomptés. À l'exception d'une cargaison de brut Nkossa obtenue fin 2012, la 23^e et dernière, Gunvor ne reçoit plus un seul baril congolais. Contacté par Public Eye, Denis Christel Sassou Nguesso affirme que l'arrêt des activités de Gunvor au Congo n'est pas lié à ses ennuis judiciaires : « Tout s'est très bien passé. On n'était pas censé travailler toute la vie ensemble. Ça n'a rien à voir avec les ennuis judiciaires de Gunvor, qui sont un problème interne à cette société. La preuve, aucun officiel congolais n'est accusé de quoi que ce soit. Gunvor n'a simplement jamais manifesté l'ambition de travailler à nouveau au Congo. On ne manque pas d'acheteurs, anglais, français, russes, chinois, etc. » Cette déclaration du numéro 2 de la SNPC ne correspond toutefois pas aux informations que nous avons pu rassembler. Gunvor a bel et bien essayé de renouveler l'aventure congolaise, en s'allouant cette fois les services d'un autre intermédiaire, au profil plus sulfureux encore.



L'intermédiaire de Gunvor, Maxime Gandzion, serre la main de Vladimir Poutine au Kremlin, le 13 novembre 2012. (DR)

6.2 – UN HOMME AU PASSÉ CHARGÉ POUR REPARTIR SUR DE BONNES BASES

En 2013, Gunvor recourt aux services d'Olivier Bazin (*voir carte d'identité*), une figure de la Françafrique. À cette époque, cet intermédiaire français au passé chargé a déjà joué les facilitateurs pour Gunvor sur plusieurs marchés. Dans ses multiples tentatives de conquêtes africaines (*lire chapitre 2.1.*), le négociant en pétrole cherche, dès 2007, à se faire une place en Angola. Si Gunvor y lève déjà des cargaisons de brut, achetées à Chevron, le négociant voudrait aussi accéder à Sonangol, la société étatique chargée de l'exploitation et de la production de pétrole et de gaz naturel. Bien introduit dans l'ancienne colonie portugaise, François Rouge, un banquier genevois ayant frayed avec la mafia corse,¹²¹ organise une rencontre entre Olivier Bazin et le président José Eduardo Dos Santos en novembre 2007, à Dubaï, pour le compte de Gunvor.¹²²

L'homme est connu de la justice. Surnommé « Colonel Mario », Olivier Bazin a été mis en examen en octobre 2004, puis condamné en France en 2009 dans une sombre histoire de contrebande et de blanchiment d'or, alors qu'il agissait pour le compte d'Ali Bongo, le fils du président gabonais Omar Bongo, qui a succédé à son père la même année.¹²³ En 2008, Rouge et Bazin sont tous deux sur le banc des accusés dans le cadre de l'affaire dite « du Cercle Concorde », dans laquelle Bazin est mis en examen pour « association de malfaiteur dans l'intention de commettre des assassinats, extorsion de fonds et corruption », avant d'être relaxé.

En dépit de ce curriculum vitae touffu, Gunvor décide de s'appuyer sur Olivier Bazin pour décrocher des contrats. Si la mission angolaise se termine par un échec, le Français devient bientôt « le monsieur Côte d'Ivoire » de Gunvor. Il joue aussi un rôle au Congo.

En mars 2014, Gunvor obtient grâce à son intermédiaire un cargo de brut en Côte d'Ivoire, dans des conditions douteuses, comme l'a raconté *Mediapart*.¹²⁴ La direction de Gunvor explique alors que le contrat de consultant d'Olivier Bazin a été résilié au 30 janvier 2013 « car il n'avait pas passé le test de compliance ». Cette assertion est pourtant contredite par des documents en possession de *Mediapart* et que Public Eye a consultés.

La société helvétique profère-t-elle ici une nouvelle contre-vérité ? Car Olivier Bazin assure qu'il a continué de travailler pour Gunvor en sous-main, « par intermittence entre 2007 et l'été 2014 », tant sur la Côte d'Ivoire que sur le Congo-Brazzaville. Nous avons pu consulter un projet de courrier, rédigé début 2015, que le Français comptait adresser à Brian L., chef du département Compliance de Gunvor. Contacté par Public Eye, Olivier Bazin confirme l'authenticité de son contenu, tout en précisant qu'il n'a jamais été envoyé. Destiné à réclamer son salaire d'apporteur d'affaires, ce courrier recense ses activités pour Gunvor, notamment après le 30 janvier 2013, date à laquelle son contrat aurait été résilié. Sollicitée sur ce point par Public Eye, Gunvor n'a pas répondu.

Olivier Bazin raconte comment il a rencontré Torbjörn Törnqvist en 2013, puis a été sollicité par José O., le chef du département du brut, « pour aider Gunvor à renouer des relations et à poursuivre ses activités au Congo-Brazza et en Côte d'Ivoire ». Le 7 février 2013, il a organisé une rencontre à Paris entre les deux responsables de Gunvor et Claudia Sassou Nguesso,



OLIVIER BAZIN
« Colonel Mario »

- A longtemps barboté dans les eaux troubles de la Françafrique, notamment pour Elf.
- Amateur de « solutions radicales et définitives », a été mis en examen en 2008 (puis relaxé) pour « association de malfaiteurs dans l'intention de commettre assassinats, extorsion de fonds et corruption » dans une affaire liée au grand banditisme corse.
- Au service des puissants : a été condamné en 2009 pour blanchiment d'or dans des affaires où il agissait pour le compte d'Ali Bongo, fils du président du Gabon et lui-même futur président.
- De nature joueuse : a détenu des intérêts dans des casinos au Tchad.
- Mercenaire de Gunvor. Sa mission : obtenir des cargaisons de pétrole en Angola, en Côte d'Ivoire et au Congo.

MAXIME
« DES PRATIQUES LÉGALES, SANS
AUCUNE RÉMUNÉRATION ILLÉGALE. »

la fille du président. Il affirme avoir débloqué la situation « avec des pratiques légales, sans aucune rémunération illégale (*sic!*) » sur le dossier ivoirien et congolais et réclame d'être payé 300 000 euros. Bazin énumère par ailleurs le travail accompli pour Gunvor depuis deux ans : « 16 voyages à Abidjan, Brazza, Malabo ; plus de 30 meetings au siège de Gunvor à Genève ; plus de 50 meetings à Paris, Bruxelles, Londres, etc., avec nos homologues africains ». Il évoque « plus de 1000 SMS » échangés avec José O. et Bertrand G., successivement responsable du financement du négoce puis « business developer ».

Le courrier de Bazin mentionne aussi un nouveau contrat signé au Congo le 9 juillet 2014 entre la SNPC et Gunvor, soit deux ans après la fin du premier deal. Pour cet accord de

commercialisation, qui porte sur la livraison de quatre cargos, Gunvor a pris soin de se servir de l'une de ses nombreuses sociétés offshore, Waterway Petroleum, créée en 2012 aux Bahamas et administrée par le grand patron, Torbjörn Törnqvist.¹²⁵ La signature s'est faite en présence de l'ambassadeur de la Russie au Congo, Valery Mikhaïlov, et de Bertrand G., devant les caméras de la télévision congolaise, selon le texte. Il s'agissait alors de la première partie d'un gigantesque contrat de 20 cargos sur dix ans, destiné à financer le pipeline de 450 km devant relier Pointe-Noire-Brazzaville-Oyo. Le premier cargo de brut aurait dû être enlevé en août 2014 par Gunvor, mais toute l'opération a été stoppée en raison d'un épisode aussi inattendu que rocambolesque survenu quelques semaines plus tôt. Cet épisode prouve qu'Olivier Bazin œuvrait toujours pour Gunvor durant l'année 2014.

6.3 - LE DOCUMENT QUI ACCABLE GUNVOR EN SON ET EN IMAGE

En juin 2014, les avocats de Pascal C. et de Jean-Marc Henry prennent contact avec Mario Brero, un détective privé genevois qui a été en contact avec Guennadi Timtchenko par le passé. Les deux hommes disent détenir des preuves accablantes des pratiques corruptrices de Gunvor en Afrique, dont une vidéo. Les avocats mettent un deal sur la table : cet enregistrement pirate restera confidentiel si Gunvor retire les plaintes déposées contre leurs clients. Cet incroyable marchandage, ébauché lors d'une rencontre qui s'est tenue le 11 juin, est consigné dans un mémo « strictement confidentiel » rédigé par Alp Services, la société d'intelligence économique de Mario Brero, que nous avons pu consulter.

Selon nos informations, le message est transmis aux dirigeants de Gunvor, dont Guennadi Timtchenko. L'homme d'affaires est alors en Russie, en raison des sanctions américaines dont il fait l'objet depuis quelques mois. Sans réponse de leur part, les avocats de Pascal C. et de Jean-Marc Henry décident de remettre toutes les pièces – une vidéo, des enregistrements audio et des documents écrits – au procureur Gérard Sautebin. Cette vidéo conduit à la mise en prévention de Bertrand G. pour « corruption d'agent public étranger ». Le procureur entend également Olivier Bazin, décrit par Mario Brero comme « un criminel international notoire et un marchand d'armes ».

Cette vidéo accablante pour Gunvor conduit à la mise en prévention de Bertrand G. pour « corruption d'agent public étranger ».

Public Eye a pu visionner cette fameuse vidéo, de provenance inconnue. Elle a été tournée entre fin avril et mi-mai 2014 dans un lieu non identifié, probablement un restaurant dans un pays francophone, puisque les protagonistes commandent un Perrier en français. Une source affirme qu'il s'agit d'un hôtel parisien



BERTRAND G.

Directeur financier de Gunvor et principal protagoniste d'une vidéo secrète

- > Fait ses débuts dans le négoce auprès de la division trade finance de BNP Paribas.
- > A été directeur en charge du financement du négoce chez Gunvor, avant de succéder à Pascal C. comme « business developer ».
- > Lors d'un entretien filmé à son insu, s'est dit persuadé que les commissions versées par Gunvor à Maxime Gandzion allaient « à qui de droit ».
- > Mal poli : a proposé un schéma corruptif en forme de bras d'honneur à la justice suisse, « pour qu'il y ait absolument zéro zéro emmerdes ».
- > Adepte du parachutisme doré : a été licencié par Gunvor avec une indemnité à six chiffres.

MAXIME

« AVANT ENCORE UNE FOIS QU'UN JUGE ET TOUT ÇA AILLE VOIR UNE SOCIÉTÉ RUSSE, IL FAUT SE LEVER TÔT. »

situé près des Champs-Élysées. On y voit trois hommes : Bertrand G., Olivier Bazin, dont le contrat avec Gunvor a soi-disant été résilié et un Congolais identifié dans le mémo d'Alp Services comme étant « un proche » de Denis Christel Sassou Nguesso, le fils du président. Durant l'entretien filmé, il se présente sous le nom d'André et « frère » de Kiki, bien qu'il ne faille pas entendre ce terme sous son acception européenne.

Bertrand G. et Olivier Bazin se tiennent côte à côte, dos à la caméra, tandis qu'André leur fait face. Il est difficile d'estimer la distance qui sépare la caméra de la table autour de laquelle ils sont assis, mais elle n'est probablement que de quelques mètres. Le son est de mauvaise qualité, mais nous avons pu prendre connaissance de l'essentiel des propos tenus lors de cette rencontre.

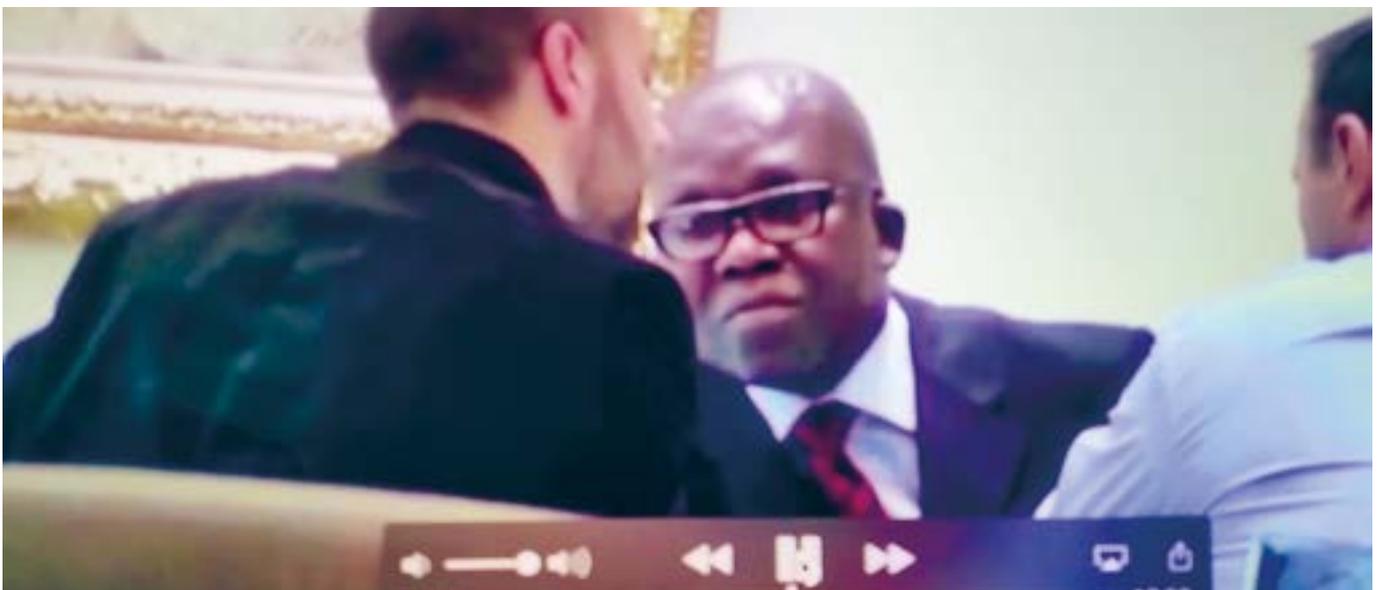
Les trois hommes discutent de la manière dont il faut relancer les affaires de Gunvor au Congo. Une phrase d'Olivier Bazin, citée ci-dessous, laisse penser qu'il est l'instigateur de cette réunion. Avant d'évoquer l'avenir, la conversation s'engage sur ce qui n'a pas fonctionné dans le précédent contrat. C'est Bertrand G. qui, au nom de Gunvor, est le plus loquace. Il est visiblement convaincu – et irrité – du fait que Pascal C. continue de travailler dans le pétrole congolais. Voici un extrait du dialogue :

Bertrand G. : « Maintenant qu'on sait que Gunvor ne partageait pas avec... (...) ça se passait bien avec la SNPC, tout roulait. »
(...)

Bertrand G. : « (...) on n'a pas l'impression d'avoir fauté, ça fait un an et demi (ndlr. que Gunvor est écarté du Congo). »

André : « C'est ce que vous pensez. L'argent n'est pas arrivé à bon port. Denis Christel ne touchait presque rien. »

Olivier Bazin : « C'est ce que m'a dit André au téléphone, le premier truc. Ce qui s'est passé avant, c'est une chose. »



Autour d'un Perrier lors d'une agréable journée printanière à Paris, les trois hommes discutent « corruption ». « C'est vrai que ce qui a été dit n'aurait pas dû l'être », concède Olivier Bazin, intermédiaire de Gunvor.

Bertrand G. : « On ne sait pas ce qui s'est passé. On ne sait pas comment Denis Christel fait pour encore travailler avec Pascal C. On versait des commissions, on était persuadé que tout se passait bien au niveau de la SNPC. »

André : « Y a pas de problème. Moi je peux vous dire que nous sommes des frères [avec Denis Christel]. Je suis là pour voir comment vous comptez gérer ses intérêts. Moi je sais que le problème, c'est Gandzion, l'argent que vous lui avez versé. »

Bertrand G. : « Petit un, quand on a pris Gandzion, quand on les a payés, on était persuadé que ça partait majoritairement quelque part, que ça allait à qui de droit. Et on ne pouvait qu'en être persuadé, comme on a eu des cargos, donc on pensait que tout se passait bien. Franchement, c'est pas de la mauvaise volonté. »

Cette séquence montre que Gunvor s'attendait à ce que les commissions versées à Maxime Gandzion parviennent « à qui de droit », c'est-à-dire notamment à l'incontournable Denis Christel Sassou Nguesso. Ces propos viennent contredire de manière

flagrante la version de Gunvor, en illustrant la portée limitée – et ici l'hypocrisie crasse – des clauses anticorruption intégrées dans les contrats de « service agreement » signés avec les intermédiaires. Pour la suite, il s'agit d'ailleurs de s'assurer que tout se « passe bien ». « On veut être vos amis et la Russie veut être amie », avance Bertrand G.

Circonspect, André demande: « Est-ce que vous avez changé vos méthodes de travail ? (...) Je n'aimerais pas qu'on soit mouillé. » Face à cette question, Bertrand G. énonce concrètement la manière dont il entend relancer le projet d'oléoduc, acté une première fois dans le cadre d'un Protocole d'accord (« Memorandum of Understanding ») signé le 5 octobre 2011 entre la République du Congo, Stroytransgaz et Gunvor (lire section 2.5). Certes, l'opération précédente a échoué, mais certaines erreurs pourront désormais être évitées afin que la justice suisse ne s'en mêle pas !

« Dans le cadre du projet de pipeline, on va commencer par l'étude de faisabilité. STG aura besoin de partenaires locaux en tant que consultants, donc comme ce qu'on dit le résultat c'est que personne ne mettra le nez dedans, ne pourra jamais savoir ; ce sera parfaitement clean. Vous choisissez une structure, une



Un homme proteste contre l'accaparement des richesses du pays par le clan du président Sassou Nguesso, lors d'une manifestation de l'opposition qui s'est tenue peu avant le référendum sur la prolongation du mandat du président en exercice depuis 1979. Brazzaville, 27.11.2015. | ©Laudes Martial Mbon/AFP/Getty Images

société qui vous convient, que seule STG pourrait employer dans le cadre du projet de pipeline. C'est comme ça qu'on pourra soudoyer tout ce qu'on veut, c'est comme ça qu'on réglera tous les cargos. Et c'est également le message qu'on veut faire passer à Denis-Christel. On va parler d'un projet entre 1 et 2 milliards, un pipeline, un projet quand même important. Pour les Russes, un partenaire sur place est indispensable et il faudrait qu'on nous dise avec qui nous associer.»

« C'est comme ça qu'on pourra soudoyer
tout ce qu'on veut, c'est comme ça
qu'on réglera tous les cargos.
Et c'est également le message qu'on
veut faire passer à Denis-Christel. »

« Sachant qu'on fait partie du consortium russe, on va signer un contrat avec STG (*ndlr. Stroytransgaz*). STG est une société russe qui n'a rien à voir avec Gunvor, c'est parfaitement légal. STG a forcément besoin dans le cadre d'un projet comme ça de s'associer avec une société locale, congolaise, c'est indispensable. Résultat, il n'y a absolument aucun lien entre les transferts qui auront lieu entre STG et la société congolaise de votre choix et... d'accord!? Et par rapport à une société suisse ou française, avant d'aller à Moscou... » Bertrand G. ponctue sa tirade d'un bras d'honneur.

Quelques minutes plus tard, il se montre plus précis quant à la raison du recours à une société russe: « Pour qu'il y ait absolument zéro zéro emmerdes, il n'y aura aucun lien avec la société qui va enlever le brut, que ce soit Gunvor, Warly (*ndlr. une société offshore affiliée à Gunvor*) ou autre. Aucun lien. D'un côté, vous allez avoir un contrat commercial... Deux trucs qui n'ont absolument rien à voir, absolument aucun lien. Avant encore une fois qu'un juge et tout ça aille voir une société russe, il faut se lever tôt. »

Le recours à une société russe, qui rémunérera des officiels congolais via des sociétés de consulting ou de services locales ad hoc, constitue donc la parade de Bertrand G. aux procédures lancées en Suisse dans le cadre de son précédent contrat pétrolier au Congo. Et pour bien faire comprendre au Congolais que la Russie donne sa bénédiction, Bertrand G. termine son argumentation en pointant l'index vers le ciel: « En plus, si c'est validé par le maître Vladimir... » Une nouvelle fois, Gunvor met en avant sa proximité avec le Kremlin pour acquérir de nouveaux marchés.¹²⁶

Dans sa note, Mario Brero conclut, sans appel: « Dans l'extrait vidéo que nous avons vu, il apparaît clairement et sans aucune ambiguïté que l'intention de M. Bertrand G. et M. Bazin est de mettre en place une structure qui servirait à rémunérer des fonctionnaires congolais et ainsi « faciliter » le projet Stroytransgaz au Congo. (...) D'après les mots utilisés et le schéma proposé par M. Bertrand G. et M. Bazin, il est évident que ces paiements seraient illégaux au regard des législations suisses ou européennes. »

« Selon M. Pedrazzini (*ndlr. l'avocat de Pascal C.*) la séquence vidéo est un élément très important, car elle montre que la corruption est une politique d'entreprise au sein de Gunvor et de Stroytransgaz », lit-on encore dans ce mémo.

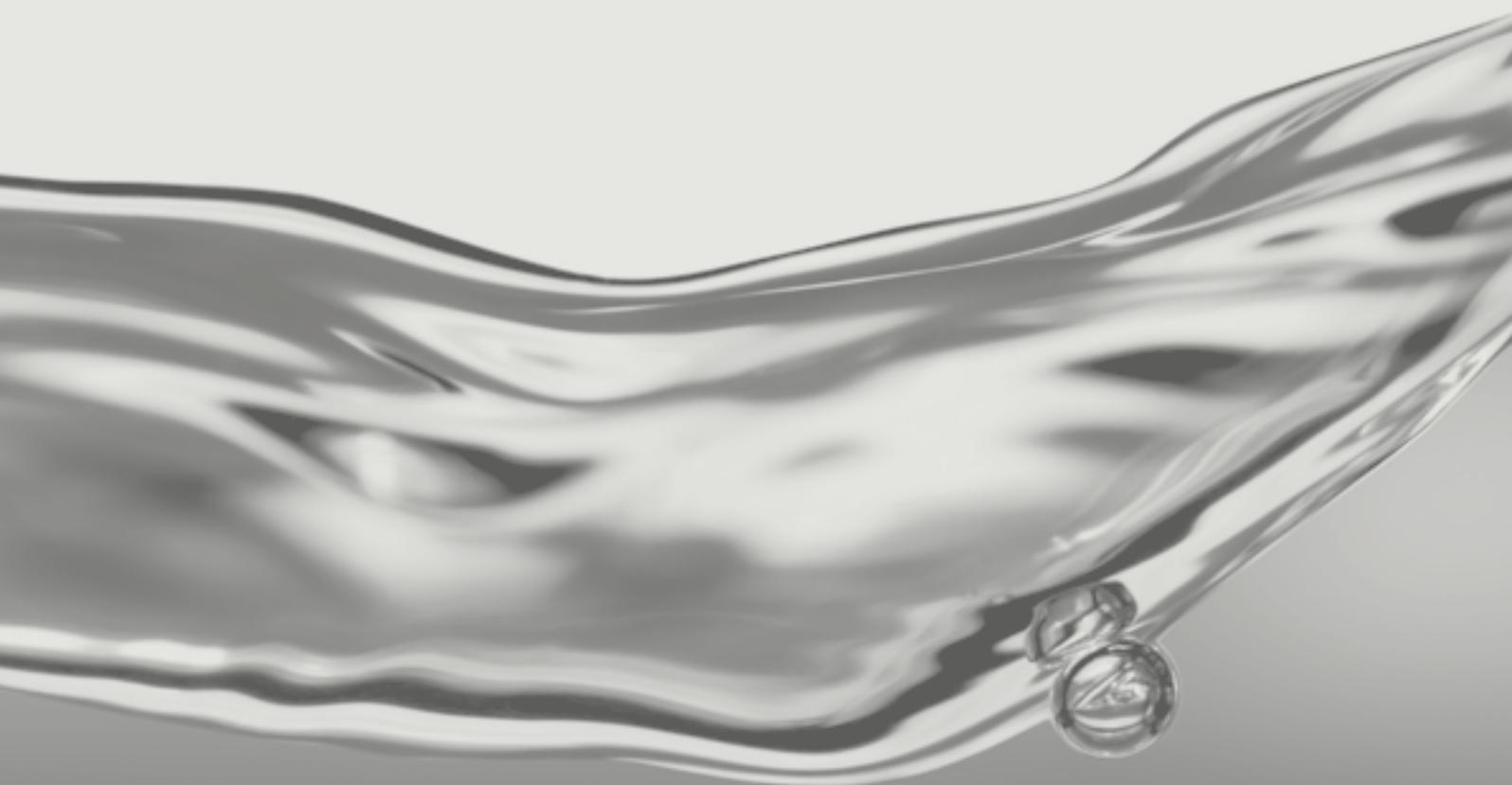
Dans ces circonstances, Gunvor est contrainte de réagir. Le contrat pétrolier signé au Congo le 9 juillet 2014 est annulé. Bertrand G. est licencié en septembre 2014, avec paiement de son salaire jusqu'en décembre de cette même année. Selon nos informations, il aurait signé un document reconnaissant qu'il avait agi de son propre chef en rencontrant « André » et Olivier Bazin. En échange de cet engagement, et pour prix de son silence, Gunvor lui aurait octroyé 700 000 dollars. Sollicitée sur ce point par Public Eye, Gunvor n'a pas répondu.

Contacté par Public Eye, Bertrand G. affirme avoir été piégé, sans toutefois préciser par qui ni dans quel but. Quant à Olivier Bazin, il affirme également qu'il s'agit d'un « coup monté », mais en désignant Pascal C. en instigateur soucieux de démontrer à la justice suisse que, au sein de Gunvor, la corruption fait partie de la stratégie de conquête des marchés. Il précise: « Pascal C. savait que Gunvor cherchait à relancer les affaires au Congo, c'était facile, il connaissait les dossiers, il pouvait donc mettre en place ce coup. André n'est rien dans le pétrole congolais, personne ne le connaît. » Et de conclure: « Mais c'est vrai que ce qui a été dit n'aurait pas dû l'être. »

Mis en prévention par le MPC, Bertrand G. a eu tout loisir d'expliquer au procureur Gérard Sautebin que le pacte corruptif proposé dans la vidéo pirate n'était que des paroles en l'air, puisque le contrat ne s'est pas réalisé. Officiellement, il soutient avoir agi seul et avoir « perdu les pédales » en évoquant de possibles dessous-de-table, mettant ces propos sous le coup d'une très forte pression liée au fait qu'il fallait à tout prix repêcher le contrat Congo-Brazza. Selon nos informations, Bertrand G. a décidé de quitter le milieu du pétrole et de retourner vivre à Toulouse, sa ville d'origine.

Au sein de Gunvor, le coup de balai ne s'arrête pas à Bertrand G. Fin 2014, c'est Jérôme S., le numéro deux du groupe, qui démissionne sans explications. Selon *Le Temps*,¹²⁷ son départ serait en partie lié à ces affaires de corruption. Puis en janvier 2015, José O., le responsable du département Pétrole brut, est discrètement transféré à Singapour. Selon nos informations, le desk Afrique n'est plus établi à Genève, mais à Dubaï.

Entaché de très forts soupçons de corruption, le contrat au Congo-Brazzaville est à l'arrêt. Selon nos informations, il n'est à ce stade plus question que Gunvor lève des barils de brut pour financer l'oléoduc. Même si, officiellement, les rencontres au niveau ministériel ont continué entre le Congo et la Russie bien après les événements décrits ci-dessus. En avril 2016, *Les dépêches de Brazzaville* évoquent encore la visite du vice-ministre russe de l'Énergie, Yuri Senturin, venu représenter Vladimir Poutine lors de la cérémonie d'investiture du chef de l'État congolais suite à la « réélection » de Denis Sassou Nguesso. Des discussions ont été menées autour du projet d'oléoduc.¹²⁸ Le journaliste rappelle que, en 2012, ce projet de construction avait été confié à l'entreprise russe Stroytransgaz, « avec l'appui technique et financier de Gunvor ». Mais on ignore qui serait aujourd'hui chargé de le réaliser, si tant est que ce projet « maudit » se concrétise un jour.



7

Conclusion



« Il n'y a actuellement pas d'indices selon lesquels le négoce de matières premières (...) serait utilisé généralement de manière abusive à des fins de blanchiment d'argent.

Théoriquement, de telles transactions ne présentent qu'un risque de blanchiment d'argent limité, qui n'a pas été démontré dans la pratique. »¹²⁹

Le Conseil fédéral

Pour obtenir des parts de marché au Congo-Brazzaville et devenir le partenaire privilégié de la SNPC, Gunvor n'a pas cherché à adopter un comportement intègre et responsable. La société helvétique a pris des risques énormes. Parce que le jeu en valait la chandelle, elle a fait appel à des intermédiaires dont elle ne pouvait ignorer le profil trouble, laissant ainsi les sales besoins – le paiement de commissions – à des individus destinés à faire office de fusibles en cas de problèmes avec la justice.

Loin de prévenir les pratiques douteuses, les alinéas anti-corruption qui ponctuent les généreux contrats de « service agreement » octroyés à ses apporteurs d'affaires visent en premier lieu à dédouaner Gunvor de ses responsabilités. Pour contenir les risques juridiques, le négociant a aussi pris soin, dans un cas au moins, d'utiliser des schémas de paiement configurés de manière à rendre leur détection aussi peu probable que possible. Accablante, la vidéo tournée en caméra cachée met en lumière toute l'hypocrisie de Gunvor. Dans cet entretien, les propos de l'un de ses directeurs d'alors, Bertrand G., montrent que les dirigeants de la société s'attendaient à ce que les intermédiaires paient des commissions aux officiels congolais pour obtenir des contrats de brut. Les aveux du « business developer » Pascal C., concédés « en tant qu'employé », laissent penser eux aussi que ces pratiques font partie du modèle d'affaires du négociant. C'est ainsi que les actionnaires de Gunvor ont empoché des profits très substantiels.

avec le fils du même intermédiaire pourtant suspecté d'avoir acheminé des commissions à des officiels congolais. Plus inquiétant encore, la vidéo en main du MPC montre sans aucune ambiguïté que, deux ans plus tard, Gunvor restait prête à tout pour reconquérir une part du marché congolais. Le successeur de Pascal C. s'est même livré à une tentative de corruption. Filmé à son insu, Bertrand G. a esquissé les grandes lignes d'un schéma destiné à acheminer des commissions « à qui de droit », en faisant preuve d'ingéniosité et de discrétion afin d'échapper à la justice, alors même qu'une procédure était ouverte pour des faits similaires.

Accablante, la vidéo tournée
en caméra cachée met en lumière toute
l'hypocrisie de Gunvor.

LA STRATÉGIE DU MENSONGE

Mise en cause dès 2012, Gunvor n'a pas jugé bon de reconnaître ses erreurs et d'en tirer les leçons qui s'imposent. Au contraire : le négociant a adopté une stratégie de communication – doublée d'une stratégie judiciaire – consistant à nier toute responsabilité et à incriminer un « employé félon », qui aurait agi comme un électron libre, à son détriment et à son insu. Face à nos questions, Gunvor a conservé cette ligne de défense, tout en assurant avoir désormais pris des mesures pour éviter que de telles pratiques ne se reproduisent. La société omet toutefois de présenter des éléments tangibles permettant d'en attester. Peut-on croire les représentants de Gunvor sur parole ? Le fait que cette affaire remonte à « cinq ans en arrière » suffit-il à rassurer, comme le suggère le négociant ? Au vu des éléments présentés dans ce rapport, nous répondons par la négative.

Les faits sont têtus : en juillet 2012, au moment où l'affaire éclate dans la presse et que le négociant jette le discrédit sur son « Kerviel », licencié quelques semaines plus tôt, Gunvor renoue

La stratégie du mensonge semble bien ancrée au sein de Gunvor. En effet, tandis que la société menaçait systématiquement d'attaquer en justice les journalistes qui identifiaient sa proximité avec le pouvoir russe comme l'un des ingrédients de son succès, ses représentants n'hésitaient pas à utiliser ce même argument en coulisses pour obtenir du pétrole congolais. Qu'en déduire ? Notre enquête montre à bien des égards le rapport élastique entre le discours de l'un des principaux négociants helvétiques et la réalité de ses pratiques commerciales. Cela n'empêche pas les autorités de miser uniquement sur la bonne volonté de telles firmes pour répondre aux problèmes liés au secteur du négoce des matières premières.

DE SIMPLES « DÉMÉNAGEURS » ?

Autre enseignement de ce rapport : Gunvor a dégagé une part importante de ses gains en devenant de fait une banque pour l'État congolais et un apporteur d'affaires pour le compte de

sociétés souhaitant bénéficier des sommes prêtées en obtenant des marchés publics de grande envergure au Congo. Ces deux activités sont pourtant très éloignées de la manière dont les négociants aiment présenter leurs activités et leurs raisons d'être. Lorsqu'ils font leur lobbying en Suisse, les représentants du secteur se décrivent volontiers comme de simples « déménageurs », acheminant des marchandises du lieu où elles sont produites à celui où ils les vendent. En réalité, leur rôle, leur influence et leurs responsabilités s'étendent bien au-delà.

Pour les autorités suisses et les détracteurs par principe de toute régulation du secteur helvétique des matières premières, le négoce serait indirectement régulé par le dispositif antiblanchiment imposé aux banques. Voici ce que dit l'Association suisse des banquiers à ce propos : « Contrairement à ce que l'on pense souvent, le secteur des matières premières n'échappe pas à la réglementation. Au contraire, il est soumis à quantité de lois et de règles, ainsi qu'à de nombreuses lignes directrices internes et externes. Comme dans toutes les transactions, les banques ont avantage à vérifier qui est leur contrepartie et à la connaître. Elles ne soutiennent et ne financent pas les comportements illégitimes ou illégaux et prennent à cet égard des mesures systématiques. »¹³⁰

Notre enquête montre le rapport élastique entre le discours de l'un des principaux négociants helvétiques et la réalité de ses pratiques.

Cet argument ne résiste ni à l'analyse ni aux faits. Deux des préfinancements accordés à l'État congolais ont été réalisés sur les fonds propres du négociant, sans que cela suppose aucune supervision bancaire. Par ailleurs, quand bien même les établissements financiers impliqués dans les affaires de Gunvor au Congo auraient été à même d'exercer une telle supervision, aucun n'a jugé bon de signaler à temps d'éventuels soupçons aux autorités, tel que la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) l'exige. BNP Paribas, qui a octroyé au négociant les crédits nécessaires à la conclusion de quatre des six préfinancements congolais, n'a, semble-t-il, commencé à poser des questions qu'au moment où l'enquête du MPC a débuté.¹³¹ De son côté, Clariden Leu a fait preuve d'une grande naïveté ou de paresse, en se contentant de réponses vagues concernant les comptes administrés pour les intermédiaires de Gunvor, sur lesquels des commissions mirobolantes ont été versées. L'établissement financier a autorisé les sorties de fonds destinés à des personnages douteux. Les banques helvétiques qui ont reçu les paiements effectués lors de l'attribution des marchés publics à Asperbras ne paraissent pas avoir réagi davantage. A l'instar de Gunvor, qui s'est servi d'intermédiaires pour se prémunir des « risques », Clariden Leu s'est appuyée sur un tiers pour se distancier des activités douteuses.¹³² La banque n'a en effet pas hésité à confier la gestion de dizaines de millions de dollars à une petite fiduciaire à peine créée. La totalité de ces fonds sont suspects aux yeux de la justice suisse.

Sous l'angle du détournement de la rente, le volet congolais de cette affaire montre que les conditions auxquelles les matières premières sont commercialisées ne sont pas les seuls vecteurs privant les populations des pays producteurs des bénéfices tirés de l'exploitation de leurs ressources naturelles. La manière dont ces recettes sont utilisées peut également être problématique et donner lieu à des détournements. Lorsqu'ils pondèrent les causes de la malédiction des ressources, les négociants sont les premiers à faire de la gouvernance déficiente des États d'origine ou de leurs institutions son principal facteur. En 2014, le secrétaire général de la STSA n'hésitait pas à attribuer la malédiction des ressources à « des problèmes [...] qui se situent majoritairement dans certains pays sous la forme de problèmes de gouvernance, de trafics locaux ou de conflits internes ».¹³³ L'alliance rémunérée entre Gunvor et Asperbras, destinée à aider la société brésilienne à décrocher des contrats publics octroyés dans des circonstances suspectes constitue un cinglant désaveu de la position du lobbyiste en chef de la place suisse du négoce des matières premières. La mauvaise gestion des recettes pétrolières au Congo a directement profité au négociant helvétique, qui n'a pas hésité à dévoyer les clauses de ses propres contrats.

UNE AFFAIRE EMBLÉMATIQUE

L'affaire relatée dans ce rapport ne relève pas de l'exception. De nombreux cas documentent en effet depuis plus de dix ans les pratiques et le modèle d'affaires problématiques des sociétés du secteur helvétique des matières premières. Les organisations internationales reconnaissent désormais que les opérations de négoce sont très exposées à la corruption. L'OCDE identifie le secteur des matières premières comme le plus risqué, devant d'autres à la réputation très sulfureuse, tels que l'armement ou les travaux publics.¹³⁴ Analysant 131 cas de corruption dans ce secteur, elle a montré que, dans un cas sur cinq, la corruption avait lieu lorsque ces ressources étaient commercialisées – soit lorsque sont conclues les opérations qui sont au cœur du modèle d'affaires des sociétés suisses.¹³⁵

Première place mondiale du négoce de matières premières, la Suisse doit s'assurer que les sociétés qu'elle abrite ne contribuent pas au détournement de la rente dans les pays producteurs.

Première place mondiale du négoce de matières premières, la Suisse doit s'assurer que les sociétés qu'elle abrite ne contribuent pas au détournement de la rente dans les pays producteurs. Cette responsabilité est exacerbée par le profil de ces sociétés, qui dominent les marchés de pays emblématiques de la malédiction des ressources, comme la République du Congo,¹³⁶ et y concluent des opérations avec des compagnies

étatiques particulièrement exposées aux risques de corruption.¹³⁷ Cette corruption a des conséquences dramatiques. Aujourd'hui, 69 % de la population mondiale en situation d'extrême pauvreté vit dans des pays en développement dépendants des matières premières. La moitié des réserves de minerais, de pétrole et de gaz connues y est située. Si cette richesse était utilisée à bon escient, elle permettrait de diviser par deux, d'ici à 2030, le nombre de personnes vivant dans l'indigence.¹³⁸ Pourtant, la réalité est tout autre. Les populations des pays producteurs supportent de plein fouet les conséquences délétères résultant de l'exploitation de leur sous-sol. Dans la plupart des cas, elles ne profitent en revanche guère des revenus qui en découlent. Le Conseil fédéral l'a lui-même reconnu en juin 2014 : « Les fonds versés aux gouvernements de ces pays (impôts, redevances et autres transferts importants) pour permettre l'extraction et le négoce peuvent s'évanouir pour des raisons de mauvaise gestion, de corruption ou d'évasion fiscale ou servir à financer un conflit. En conséquence, la population bénéficie peu des retombées économiques et reste victime de la pauvreté ».¹³⁹

UNE COMPLAISANCE COMPLICE

Pour Public Eye, lutter contre cette malédiction des ressources exige d'établir des règles contraignantes pour ce secteur à haut risque. Celles-ci doivent permettre d'éviter la conclusion d'affaires problématiques et de sanctionner les sociétés qui s'en rendent coupables, tout en protégeant de la concurrence déloyale celles qui s'efforcent d'agir de manière responsable. En 2014, nous avons imaginé pour la première fois les contours d'une telle régulation, en créant la ROHMA. Cette autorité (fictive) aurait pour mandat de réguler et de surveiller les activités des négociants domiciliés en Suisse.¹⁴⁰

Lutter contre la malédiction des
ressources exige d'établir
des règles contraignantes pour réguler
ce secteur à haut risque.

Si le Conseil fédéral a admis la « responsabilité »¹⁴¹ de la Suisse en tant que pays hébergeant plus de 500 sociétés actives dans le négoce des matières premières, rien n'a été fait à ce jour pour réguler de manière crédible les activités des négociants. Au nom de la sacro-sainte compétitivité de la place économique suisse, les autorités fédérales campent sur une attitude attentiste consistant pour l'essentiel à miser sur la bonne volonté des firmes à adopter un « comportement intègre et responsable ».¹⁴² Face à des sociétés dont le modèle d'affaires est si problématique, la position des autorités fédérales relève d'une complaisance à la limite de la complicité.

Notes

- 1 SwissBanking, *La Suisse, place de négoce de matières premières*, 2013, p. 22.
- 2 Gunvor Group Ltd., Preliminary Offering Circular, dated 10th of May 2013.
- 3 Fonds monétaire international, « Republic of Congo », *IMF Country report*, No. 14/273, Septembre 2014.
- 4 Radio Télévision Suisse, « Gunvor perquisitionné dans le cadre d'une enquête pour blanchiment », 04.07.2012.
- 5 Proportion calculée en se basant sur les chiffres publiés dans le rapport ITIE congolais pour l'exportation totale de pétrole étatique en 2011. Initiative pour la transparence des industries extractives, République du Congo, *Rapport ITIE 2011*, octobre 2012, p. 5.
- 6 D'après les rares estimations disponibles, les sociétés helvétiques détiendraient une part de 20 % au moins sur ce marché. Dans le négoce de pétrole, basé principalement à Genève, leur part dépasserait les 35%. Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, *Rapport de base : matières premières*, 27.03.2013, p. 13.
- 7 Public Eye, Swissaid, the Natural Resource Governance Institute, « Big Spenders. Swiss trading companies, African oil and the risks of opacity », juillet 2014.
- 8 Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, *Rapport de base : matières premières*, 27.03.2013, p. 2.
- 9 Ibid.
- 10 SwissBanking, *La Suisse, place de négoce de matières premières*, 2013, p. 22.
- 11 Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, *Rapport de base : matières premières*, 27.03.2013, p. 30.
- 12 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), *OECD Foreign Bribery Report. An Analysis of the Crime of Bribery of Foreign Public Officials*, Paris: OECD, 2014, pp. 8, 23.
- 13 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), *Corruption in the extractive value chain. Typology of risks, mitigation measures and incentives*, Paris: OECD, 2016, p. 6.
- 14 Rapport du Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF) sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse, juin 2015, p. 124.
- 15 Stéphane Graber, « Reassessing the merchant's role in a globalized economy », *International Development policy/Revue internationale de politique de développement*, 4.2, 2013.
- 16 Reuters, « Secretive Russian Gunvor becomes number 3 oil trader », 31.10.2007.
- 17 Cette estimation provient notamment d'une plainte déposée devant un tribunal américain par les actionnaires de Yukos qui, s'estimant spoliés, ont tenté de récupérer ce qu'ils considèrent comme leurs actifs. A leur sens, Gunvor était « l'agent » commercial de Rosneft. Cette plainte est accessible en ligne sur le site pravo.ru ; consulté le 21.03.2017. Divers médias ont également insisté sur cette proportion du pétrole de Rosneft commercialisée par Gunvor.
- 18 *The Guardian*, « US launches money laundering investigation into member of Putin's inner circle », 06.11.2014.
- 19 *Le Monde*, « Genève, plate-forme de Kremlin Oil », 11.07.2007.
- 20 Gunvor Group Ltd., Preliminary Offering Circular, dated 10th of May 2013.
- 21 Par exemple, *Financial Times*, « On the offensive. How Gunvor rose to the top of Russian oil trading », 14.05.2008.
- 22 *Wall Street Journal*, « Secretive associate of Putin emerges as Czar of Russian oil trading », 11.06.2008.
- 23 *The Guardian*, « Russian billionaire drops libel case against Economist », 30.07.2009.
- 24 Lire à ce sujet son droit de réponse à l'article suivant : *Financial Times*, « On the offensive: How Gunvor rose to the top of Russian oil trading », 14.05.2008.
- 25 Gunvor insiste sur cet argument en s'adressant à de potentiels investisseurs. Cf. Gunvor Group Ltd., Preliminary Offering Circular, dated 10th of May 2013, p. 12.
- 26 Original quote in English : « You have to answer for everything. Even for your friendship with the president. » *Forbes*' profile, consulté le 26.6.17.
- 27 *Le Monde*, « Genève, plate-forme de «Kremlin Oil» », 11.07.2007.
- 28 Fonds monétaire international, « Republic of Congo », *IMF Country report*, No. 14/273, Septembre 2014.
- 29 UNDP Human Development reports, *Inequality-adjusted HDI (IHD)*, consulté le 21.03.2017.
- 30 UNDP Human Development reports, *Congo*, consulté le 21.03.2017.
- 31 Bloomberg, « Obama hits back at Putin with Gunvor billionaire sanction », 21.03.2014.
- 32 US Treasury, *Communiqué de presse du 20 mars 2014* ; consulté le 06.02.2017.
- 33 A noter que M. Törnqvist a depuis entrepris de diminuer ses participations au bénéfice des employés.
- 34 *Financial Times*, « Gunvor boss used \$1bn payout to sever ties with Russian oligarch », 31.05.2016.
- 35 *The Guardian*, « Gennady Timchenko denies Putin links made him one of Russia's top oligarchs », 21.03.2014.
- 36 Tass, « Timchenko: Everything has to be paid for, and acquaintance with top officials as well », 04.08.2014.
- 37 Permanent Mission of the Russian Federation to the European Mission, « Direct line with President Vladimir Putin », 17.04.2014.
- 38 Transparency International, *Corruption perceptions index 2016*, consulté le 21.03.2017.
- 39 *Africa Intelligence*, « Denis Gokana, baron de l'offshore », N° 721, 29.04.2014.
- 40 Public Eye, « Un contrat raffiné. Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo », février 2015. Global Witness, « The riddle of the Sphinx : where has Congo's oil money gone ? », 13.12.2005.
- 41 Par exemple : *Le Monde*, « Biens mal acquis : la justice cible « Willy » Nguesso, neveu du président congolais », 01.10.2015. En France, l'affaire dite des « Biens mal acquis » a démarré en 2007, lorsque trois ONG anticorruption déposent une plainte à Paris visant trois pays africains : la Guinée équatoriale, le Gabon et le Congo-Brazzaville. Ces procédures sont en cours.
- 42 Public Eye, Swissaid, the Natural Resource Governance Institute, « Big Spenders. Swiss trading companies, African oil and the risks of opacity », juillet 2014.
- 43 Interview, in : *Jeune Afrique*, 8.1.2014.
- 44 Ibid.

- 45 Radio e Televisione della Repubblica di San Marino, «soldi dal Congo: condanna e confisca da record ma la sentenza non è esecutiva», 31.01.2017; *Le Temps*, «Pétrole et corruption: la Suisse cible le président congolais et son clan», 19.05.2016.
- 46 *Africa Intelligence*, «Marc Emmanuelli (CLS)», N° 646, 8.11.2012.
- 47 Congo-Liberty.com, «Connaissez-vous la société dénommée «Corporate Location Services», basée à Pointe-Noire?», 23.09.2012.
- 48 *Mediapart*, «Biens mal acquis: rivières de diamant et valise de cash à Neuilly», 10.02.2015.
- 49 BaSango, «Marc Emanuelli, les œuvres d'abord et l'excellence», 18.12.2010.
- 50 Gunvor Group Ltd., Preliminary Offering Circular, dated 10th of May 2013. Marc Emmanuelli s'est aussi présenté un temps comme directeur général de Gunvor Petroleum Congo sur le site viadeo.fr. Aujourd'hui, seul son mandat pour CLS apparaît: <http://cg.viadeo.com/fr/profile/marc.emanuelli>; consulté le 18.10.2016.
- 51 Le crime de corruption d'agent public étranger a fait son entrée dans le Code pénal suisse en mai 2000 (art. 322 septies).
- 52 McPherson, Charles, Stephen MacSearraigh, «Corruption in the Petroleum Sector», in: *The Many faces of Corruption. Tracking Vulnerabilities at the Sector Level*, edited by J. Edgardo Campos and Sanjay Pradhan, Washington: International Bank for Reconstruction/World Bank, 2007, p. 207.
- 53 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), *Corruption in the Extractive value chain: Typology of risks, mitigation measures and incentives*, Paris, OECD, 2016, p. 7.
- 54 Entretien, *Le Point Sur*, 19.10.2016, consulté le 26.06.17.
- 55 Voir l'inscription à son sujet sur le site [infogreffe](http://infogreffe.com), consultée le 03.03.2017.
- 56 www.jean-marc-henry.com; consulté le 21.03.2017.
- 57 United States Senate, Permanent subcommittee on investigations, Committee on homeland security and government affairs, «Keeping foreign corruption out of the United States: four case histories», 04.02.2010.
- 58 Ekonomiko, «Maxime Gandzion: un expert respecté», 21.11.2011.
- 59 Time24.info, «Denis Christel Sassou Nguesso, le prince «discret» du trading qui veut succéder à son père Sassou», 24.09.2015
- 60 Congo Assistance, Bureau et Conseil d'administration; consulté le 18.10.2016.
- 61 Initiative pour la transparence des industries extractives, République du Congo, *Rapport de réconciliation des paiements et des recettes extractives au titre de l'exercice 2011*, octobre 2012. L'initiative pour la transparence des industries extractives est un processus international qui demande aux gouvernements des pays riches en ressources naturelles de publier dans les rapports indépendants toutes les recettes de l'État et les paiements des compagnies générés par l'exploitation de ces ressources.
- 62 Ces informations proviennent de documents relatifs à l'immatriculation de ces sociétés et à leurs ayants droit économiques révélés par l'International Consortium of investigative journalists (offshoreleaks).
- 63 *Le Temps*, «Comment le Congo a fait chuter un prince du pétrole genevois», 20.10.2012.
- 64 *Bilan*, «Droit de réponse de Gunvor International BV et de Guennadi Timtchenko», 30.07.2008.
- 65 *Le Monde*, «L'affaire Gunvor ou l'anatomie d'un scandale pétrolier russo-congolais», 03.06.2013.
- 66 Le Libor est le taux d'intérêt de référence pour les prêts interbancaires. En 2011, le taux Libor en dollars était en moyenne de 0,83%. En 2012, il était en moyenne de 1,013%.
- 67 Initiative pour la transparence des industries extractives, République du Congo, *Rapport ITIE 2013*, décembre 2014, p. 31.
- 68 D'après nos informations, sur les douze cargos enlevés par Gunvor que nous avons pu retracer, huit ont pris le chemin de Ningbo, en Chine, où se situe l'une des infrastructures de raffinage de Sinopec.
- 69 Les contrats de Djéno prévoient une quantité de 920 000 barils comportant une marge d'erreur de +/- 5%.
- 70 Nous expliquons plus haut pourquoi il n'existe pas de véritable prix du marché pour le Djéno.
- 71 D'après nos informations, l'un des cargos a été enlevé à la fin de 2010, mais comptabilisé en 2011.
- 72 D'après notre estimation, le discount moyen sous le Brent est de 4 dollars pour l'ensemble de l'année 2011.
- 73 Club de Paris, Traitement de la dette – Congo, 18.03.2010.
- 74 Fonds monétaire international, République du Congo: Lettre d'intention complémentaire et Protocole d'accord technique, 14.07.2011.
- 75 Entretien, *Futebol Total*, 13.07.2013, consulté le 26.06.17.
- 76 République du Congo, Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, Nouvel accord Brésil – Congo; consulté le 17.11.2016.
- 77 Le Congo et le Brésil signent quatre accords de coopération, Panapress; consulté le 17.11.2016 (www.panapress.com)
- 78 www.asperbras.com/fr; consulté le 15.11.2016.
- 79 *Globo*, «Na Rota do Atlântico»; 16.02.2016.
- 80 Ce rapport, daté du 15 novembre 2005, est accessible sur le site du Sénat brésilien; consulté le 15.11.2016.
- 81 *Globo*, «Polícia Federal prende Antonio Palocci na 35a fase da operação Lava Jato», 26.09.2016. La discrétion de Palocci a pris fin avec l'opération «Lava Jato», du nom de cette immense procédure ouverte au Brésil sur la corruption des années Lula et Rouseff. Antonio Palocci est suspecté par la justice d'avoir perçu des pots-de-vin d'Odebrecht, le géant brésilien des travaux publics.
- 82 L'homme et ses activités au Congo ont déjà retenu l'attention de Public Eye. En 2015, nous avons consacré une enquête aux relations privilégiées de la société de négoce Philia avec Denis Christel Sassou Nguesso, l'homme chargé des ventes de pétrole congolais. (Public Eye, «Un contrat raffiné. Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo», février 2015.) Nous y constatons que Veiga figurait au Conseil d'administration d'une banque béninoise, la Banque africaine pour l'industrie et le commerce, aux côtés de l'actionnaire unique de Philia et de Yaya Moussa, un ancien envoyé du FMI au Congo reconverti... dans le pétrole congolais.
- 83 A noter que M. Veiga a fait appel de sa condamnation en France, sans que nous trouvions trace du verdict définitif. Cf. *Le Parisien*, «Procès PSG: les agents sportifs en experts des circuits offshore», 10.10.2012. Sur sa condamnation au Portugal: *Sport.es*, «Un tribunal portugais condanna l'ex agent de Luis Figo», 22.11.2016.
- 84 Ces informations émanent des investigations de la justice portugaise, sur lesquelles nous revenons plus loin.
- 85 La filiale Asperbras-Congo est enregistrée au journal officiel congolais le 8 septembre 2011.
- 86 Selon le Ministère de l'aménagement et des grands travaux du Congo, il est prévu de construire sur cette zone 16 usines, une centrale frigorifique et quatre magasins généraux consacrés à écouler la production industrielle. Une sous-station d'électricité, une station d'épuration d'eau et un vaste espace de parking doivent s'y ajouter dans un second temps. En février 2014, les autorités annonçaient que 4 usines étaient déjà sorties de terre.
- 87 *Capéco Africa*, «Asperbras: l'ingénierie du Brésil et le savoir-faire français», numéro 2, juillet/août 2015.
- 88 *Guineetime.com*, «Dossier 100 mégawatts: comment le contrat d'Asperbras a été résilié... (suite)», 15.04.2014.
- 89 Sur son site internet, Asperbras met en avant des compétences multiples, mais il semble que seul le Congo en ait été convaincu, si l'on s'en tient aux contrats que la société brésilienne liste. Cf. www.asperbras.com/en/our-business; consulté le 10.04.2017.
- 90 République du Congo, ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux, «Lancement du projet de cartographie géologique, prospection minières et géophysique», communiqué non daté.
- 91 *Le Canard enchaîné*, «L'aide française au développement... du pillage», 04.06.2014.
- 92 *Le Monde Afrique*, «Palace à Venise et villa au Portugal: il fait bon être ministre des Finances à Brazzaville», 02.12.2016.
- 93 Agence d'information d'Afrique centrale, «Eau et assainissement: près de 193 milliards pour la construction de 4000 forges (sic!) en zone rurale», 05.08.2013.
- 94 *Le Canard enchaîné*, «L'aide française au développement... du pillage», 04.06.2014.
- 95 Coalition congolaise «Publiez ce que vous payez», «Étude sur les investissements publics dans le domaine de la santé, exercice 2015», décembre 2016.
- 96 *Libération*, «Biens mal acquis, au tour du Congo», 15.12.2013.
- 97 *Le Monde Afrique*, «Palace à Venise et villa au Portugal: il fait bon être ministre des Finances à Brazzaville», 02.12.2016.
- 98 *Ibid.*
- 99 *Observador*, «Como José Veiga conseguiu a reunir mais de 60 milhoes de euros em Cabo Verde», 19.02.2016.
- 100 *Sabado*, «A hipotese José Veiga, o homen do Congo», 26.12.2014.
- 101 www.nta.fr; consulté le 16.04.2017.
- 102 Officiellement, la guerre civile congolaise a débuté en juin 1993 et s'est terminée en décembre 1999, bien que des troubles aient eu lieu jusqu'en 2002.
- 103 La société a été administrée un temps par une seconde personne qui semble n'avoir

- joué qu'un rôle marginal. C'est pourquoi nous ne publions pas son nom.
- 104 *Le Temps*, « Inculpée pour avoir empoché l'argent de Gunvor », 14.03.15.
- 105 En tout, quatre comptes contrôlés par Maxime Gandzion ont été ouverts auprès de Clariden Leu : deux comptes (l'un en euros, l'autre en dollars) au nom de Petrolia E. & P. SA, et deux comptes (l'un en euros, l'autre en dollars) au nom de Fortus International Consulting Ltd.
- 106 Une source assure que ces paiements ont atteint en réalité 8 millions de dollars. Mais faute de pouvoir recouper cette information, nous nous limitons aux 4,7 millions de dollars évoqués dans l'audit de Credit Suisse.
- 107 Public Eye a pu consulter ces deux procurations dont il est fait également mention dans un article du Monde. *Le Monde*, « L'affaire Gunvor ou l'anatomie d'un scandale pétrolier russo-congolais », 03.06.2013.
- 108 Public Eye, « Un contrat raffiné. Les arrangements douteux de la société suisse de négoce Philia au Congo », février 2015.
- 109 Global Witness, « Blaise Elenga credit card bill », 27.11.2006.
- 110 Traduction de l'anglais d'une citation de Michael Lauber, procureur général de la Confédération, à Reuters, « Swiss deepen criminal probe into Congo oil contract », 12.03.2013.
- 111 *Le Temps*, « Brouille entre le géant du pétrole Gunvor et BNP Paribas », 28.06.2013. Sollicitée par Public Eye à ce sujet, BNP Paribas a refusé de s'exprimer.
- 112 *Le Temps*, « Comment le Congo a fait chuter un prince du pétrole genevois », 19.10.2012.
- 113 Radio Télévision Suisse romande, « Gunvor perquisitionné dans le cadre d'une enquête pour blanchiment », 03.07.2012. *Le Matin Dimanche*, « Le Credit Suisse a dénoncé les transactions de Gunvor », 08.07.2012.
- 114 *Le Monde*, « L'affaire Gunvor ou l'anatomie d'un scandale pétrolier russo-congolais », 03.06.2013.
- 115 *Le Temps*, « Inculpée pour avoir empoché l'argent de Gunvor », 13.03.2015.
- 116 Reuters, « Swiss deepen criminal probe into Congo oil contract », 12.02.2013.
- 117 *Le Temps*, « Une ex-vedette du pétrole genevois accusée d'escroquerie et de blanchiment », 08.02.2013.
- 118 Public Eye a pu consulter ce procès-verbal d'audition.
- 119 www.ekonomiko.fr, « Yoann Gandzion veut développer les « potentiels de l'Afrique » », 04.01.2016.
- 120 *Le Monde*, « L'affaire Gunvor ou l'anatomie d'un scandale pétrolier russo-congolais », 03.06.2013.
- 121 En septembre 2013, François Rouge a été condamné en France notamment pour « blanchiment en bande organisée » pour son rôle dans le Cercle de jeu Concorde que la justice française suspecte d'être une blanchisserie du grand banditisme, notamment corse.
- 122 *Africa Energy Intelligence*, « Gunvor fait le forcing », Numéro 573, 23.01.2008; *Tribune de Genève*, « Banquier genevois emprisonné : y a-t-il un lien avec Sarkozy ? », 19.01.2008. *Le Figaro*, « Quand milieu et barbouzes voulaient le Cercle Concorde », 12.01.2008.
- 123 *Survie*, « L'or d'Ali Bongo », 01.12.2009.
- 124 *Mediapart*, « Le géant pétrolier Gunvor menacé par un scandale de corruption en Côte d'Ivoire », 07.11.2014.
- 125 « Offshore Leaks Database. Tax haven secrecy revealed », The International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ); consulté le 17.11.2016. A noter que Gunvor s'est aussi servi de Waterway Petroleum pour mener des affaires en Equateur dans le cadre d'un préfinancement pétrolier avec Petrochina et la compagnie étatique Petroecuador. Waterway est le véhicule qui a versé des commissions totalisant 69 millions de dollars ayant notamment bénéficié à un ancien cadre de Petroecuador. Lire à ce sujet : *El Universo*, « Ecuadorianos recibieron por crudo prevendido a Petrochina », 06.06.2016.
- 126 On pourrait rétorquer qu'au printemps 2014, Guennadi Timtchenko a revendu ses parts dans Gunvor, quelques heures avant l'entrée en vigueur des sanctions américaines, le 20 mars. Cependant, à ce moment-là, Timtchenko n'a pas encore été payé pour ses actions. Ce n'est qu'à l'issue de l'année 2015 que Torbjörn Törnqvist a perçu un dividende d'environ un milliard de dollars qui lui a permis de rembourser Timtchenko, sans que la somme exacte soit connue (Bloomberg, « Billionaire Gunvor CEO Törnqvist cutting stake in oil trader », 31.05.2016). Ce qui signifie que ce dernier détient encore des intérêts dans Gunvor.
- 127 *Le Temps*, « Discret ménage à la tête de Gunvor », 03.02.2015
- 128 *Les Dépêches de Brazzaville*, « Des perspectives économiques au menu de la visite à Brazzaville du vice-ministre russe de l'Énergie », 19.04.2016.
- 129 Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, Rapport de base : matières premières, 27.03.2013, p. 30.
- 130 SwissBanking, *La Suisse, place de négoce de matières premières*, 2013, pp. 25-26.
- 131 Sollicitée par Public Eye, BNP Paribas déclare que « pour des raisons de confidentialité, [elle ne souhaite] pas apporter de commentaire », tout en précisant agir « en accord avec la législation du pays dans lequel [elle] opér[e] ».
- 132 Cette méthode rappelle par exemple la façon dont Lombard Odier a délégué à la Fiduciaire Favona SA la création et la gestion d'une fondation établie pour dissimuler les avoirs de Luis Barcenas, sénateur et trésorier du Parti Populaire espagnol. Cf. Radio Télévision Suisse romande, « L'ex-trésorier du Parti Populaire met à nu ses relations suisses », 18.01.2017. L'insuffisante supervision des fiduciaires suisses a été relevée par le GAFI lors de sa dernière évaluation du dispositif antiblanchiment helvétique. GAFI, Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Suisse – Rapport d'évaluation mutuelle, 7.12.2016, en particulier pp. 101-103.
- 133 *Le Point Afrique*, « Malédiction des matières premières : comment la stopper ? », 08.09.2017
- 134 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), « OECD Foreign Bribery Report. An Analysis of the Crime of Bribery of Foreign Public Officials », Paris: OECD, 2014, pp. 8, 23.
- 135 OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development), *Corruption in the extractive value chain. Typology of risks, mitigation measures and incentives*, Paris: OECD, 2016, p. 6.
- 136 Public Eye, Swissaid, the Natural Resource Governance Institute, « Big Spenders. Swiss trading companies, African oil and the risks of opacity », juillet 2014.
- 137 Trading in corruption: Evidence and mitigation measures for corruption in the trading of oil and minerals; Bergen: Chr. Michelsen Institute (U4 Issue 6), June 2017, 52 p.
- 138 McKinsey Global Institute, *Reverse the curse*, pp. 31–33.
- 139 Rapport relatif à la recommandation 8 du « Rapport de base : matières premières » du Conseil fédéral et au postulat 13.3365 « Davantage de transparence dans le secteur des matières premières », 16.05.2014, p. 5.
- 140 www.rohma.ch
- 141 Rapport relatif à la recommandation 8 du « Rapport de base : matières premières » du Conseil fédéral et au postulat 13.3365 « Davantage de transparence dans le secteur des matières premières », 16.05.2014, p. 13.
- 142 Rapport de la plateforme interdépartementale matières premières à l'attention du Conseil fédéral, Rapport de base : matières premières, 27.03.2013, p. 2.

Plongeon dans les eaux troubles du négoce des matières premières, cette enquête relate les affaires de Gunvor en République du Congo. Cette société genevoise longtemps spécialisée dans la commercialisation du pétrole russe a tenté de se diversifier dès la fin des années 2000 en s'approvisionnant en Afrique. Pour se ménager une place au Congo – un marché convoité et risqué – le quatrième négociant de pétrole du monde a su jouer la carte de sa proximité avec le Kremlin, au moment où il réfutait publiquement de tels liens. En 2011, Gunvor décroche le graal en obtenant un très profitable contrat de brut de la compagnie pétrolière nationale du Congo. La société genevoise octroie aussi des prêts qui alimentent l'État, en violation des engagements internationaux conclus par Brazzaville. La firme n'hésite pas à recourir aux services d'intermédiaires au profil douteux. Deux d'entre eux ont été copieusement rémunérés et leurs comptes bancaires suisses bloqués par la justice.

Ce rapport documente également la réaction de Gunvor lorsque l'affaire a été révélée. La société a alors accablé un ancien employé, accusé d'avoir agi à son insu et à son détriment. Sur la base d'informations exclusives, Public Eye peut démontrer que des affaires problématiques ont continué à être pratiquées bien après. Emblématique du rôle des négociants dans la malédiction des ressources, ce cas dévoile les conséquences de l'absence de régulation de ce secteur. Il montre enfin que les arguments utilisés pour s'opposer à un encadrement plus strict du négoce ne correspondent pas à la réalité.

PUBLIC EYE Depuis près de cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste. www.publiceye.ch

Avenue Charles-Dickens 4
CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03
Fax +41 (0)21 620 03 00
contact@publiceye.ch

Dienerstrasse 12
Postfach | CH-8021 Zürich
Tel. +41 (0)44 2 777 999
Fax +41 (0)44 2 777 991
kontakt@publiceye.ch